

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2021

Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022

N° 7bis – 2021 –

*Mis à la disposition du public le : 21 décembre 2021
Dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département
pour consultation*

*Mis en ligne sur le site internet
du Conseil départemental le : 21 décembre 2021*

Recueil des délibérations du Conseil départemental

Réunion du 15 novembre 2021 (n° 7bis – 2021)

Dépôt légal DÉCEMBRE 2021

Ces délibérations du Conseil départemental peuvent être consultées :

**à l'Hôtel du Département - hall d'accueil
et au Secrétariat général de l'assemblée départementale
39 rue Mazagran
53000 – Laval**

Éditeur :

Olivier RICHEFOU
Président du Conseil départemental
de la Mayenne

Directeur de la publication :

Jean-François GRIMAUD
Directeur général des services du
département de la Mayenne

Gestionnaire de la publication :

Conseil départemental de la Mayenne -
DAJ
Secrétariat général de l'assemblée
départementale
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL Cedex

Tél : 02 43 66 53 43
Mél : secretariatassemblee@lamayenne.fr
Internet : www.lamayenne.fr

Imprimeur :

Imprimerie du Département
de la Mayenne

SOMMAIRE

Objet	N° page
<p><i>Mission 1</i></p> <p>ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES</p> <p>ET RESSOURCES HUMAINES</p> <p> </p> <p>DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2021</p> <p>⇒ Annexe</p>	<p>5</p> <p>7</p>

1^{re} COMMISSION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET
RESSOURCES HUMAINES



OBJET :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat général de l'assemblée départementale

Conseil départemental

Extrait du procès-verbal des délibérations

Réunion du 15 novembre 2021

**MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

Dossier n° D-2021-85

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

s'est réuni le **15 novembre 2021**, à partir de **15h05**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de **Olivier RICHEFOU**, son Président, en séance ,

Présents : Jean-Marc ALLAIN, Jacqueline ARCANGER, Christelle AURÉGAN, Joël BALANDRAUD, Bruno BERTIER, Nicole BOUILLON, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN, Magali d'ARGENTRÉ, Nadège DAVOUST, Dominique DE VALICOURT, Élisabeth DOINEAU, Christine DUBOIS, Gérard DUJARRIER, Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL, Stéphanie LEFOULON, Antoine LEROYER, Benoît LION, Aurélie MAHIER, Louis MICHEL, Camille PÉTRON, Gwénaël POISSON, Olivier RICHEFOU, Sylvain ROUSSELET, Jean-François SALLARD, Vincent SAULNIER, Corinne SEGRÉTAIN, Claude TARLEVÉ, Antoine VALPRÉMIT, Sylvie VIELLE

Excusé(e-s) en ayant donné délégation de vote: Françoise DUCHEMIN à Jean-Marc ALLAIN, Julie DUCOIN à Sylvain ROUSSELET, Sandrine GALLOYER à Joël BALANDRAUD, Christophe LANGOUËT à Élisabeth DOINEAU

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

02 43 66 53 43
secretariat@assemblee.lamayenne.fr
www.lamayenne.fr

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 3211-1, L 3221-1 et L 3312-1,

* * *

*

Nicole BOUILLON, rapporteur au nom de la commission Administration générale, finances et ressources humaines, a présenté la synthèse budgétaire.

Chaque Président de commission a ensuite fait une présentation synthétique des orientations par mission :

- Administration générale, finances et ressources humaines.....	Nicole BOUILLON
- Territoires.....	Vincent SAULNIER
- Prévention et protection de l'enfance.....	Julie DUCOIN
- Insertion et action sociale de proximité.....	Gwenaël POISSON
- Environnement et agriculture.....	Jacqueline ARCANGER
- Sport et culture.....	Gérard DUJARRIER
- Autonomie.....	Corinne SEGRÉTAIN
- Attractivité.....	Joël BALANDRAUD
- Enseignement, jeunesse et citoyenneté.....	Sylvie VIELLE

Au terme du débat d'orientations budgétaires pour 2022, au cours de laquelle sont intervenus Antoine CAPLAN, Christian BRIAND, Élisabeth DOINEAU, Bruno BERTIER, Joël BALANDRAUD, Vincent SAULNIER, Nicole BOUILLON, Gwénaël POISSON, Stéphanie LEFOULON, Jean-Marc ALLAIN, Antoine VALPRÉMIT, Antoine LEROYER, Françoise DUCHEMIN, Louis MICHEL,

« A PRIS ACTE de la tenue de celui-ci, conformément à l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales.

- Adopté à l'unanimité -

Le Président,



Olivier RICHEFOU

Accusé de réception en préfecture
053-225300011-20211115-DOB-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

Publication :

- par affichage du relevé de décisions à l'Hôtel du Département le : 15 novembre 2021
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de novembre 2021 - n° 363
→ par insertion au recueil des délibérations du Conseil départemental n°7 – 2021
mis à la disposition du public à l'Hôtel du Département



LA MAYENNE
Le Département

MISSION ADMINISTRATION
GÉNÉRALE, FINANCES ET
RESSOURCES HUMAINES

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES POUR 2022**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'article L.3312-1 du *Code général des collectivités territoriales* dispose que « dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le Président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au Conseil départemental, dont il est pris acte par une délibération spécifique. »

Il revient en effet, à l'Assemblée départementale, comme chaque année, sur la base d'un *Rapport d'orientations Budgétaires* (ROB) relatif à l'exercice à venir, de débattre de la trajectoire financière proposée pour la collectivité.

Par ailleurs, il convient de noter que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes complétée par un décret du 24 juin 2015, prévoit que les collectivités territoriales sont tenus de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, -pas nécessairement toutefois à l'occasion de la séance prévue pour le débat d'orientations budgétaires- un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Un document spécifique sera soumis dans le cadre de la session budgétaire de décembre sur ce point.

Si ce débat constitue un moment essentiel de la vie institutionnelle départementale, il intervient cependant dans une période charnière entre le renouvellement de notre Assemblée départementale installée cet été et l'élaboration du projet de mandature de notre majorité départementale à intervenir au 1^{er} semestre 2022.

Il revêt néanmoins un intérêt particulier après les vingt derniers mois tourmentés que notre pays vient de traverser. La crise sanitaire a nécessité des interventions fortes et inédites de la part des pouvoirs publics avec notamment la mise en œuvre de plans d'urgence et de relance à l'échelon national, que la collectivité départementale a, bien sûr, accompagnés localement en y consacrant des budgets importants afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire.

En cette fin d'exercice 2021, incontestablement la reprise est tangible, le monde a cependant changé durant cette crise, le monde du travail, les habitudes de consommation... et la perception à notre environnement nous conduit à repenser durablement le sens de nos interventions. Il s'agira bien évidemment de favoriser le retour pour tous les acteurs de notre territoire et l'ensemble des mayennais à une vie normale, de rendre encore plus attractif notre territoire sans oublier quiconque dans un monde en pleine mutation d'un point de vue écologique, numérique et sociétal.

Cette ambition est traduite dans les orientations du budget 2022, aussi bien en investissement où le volume des crédits proposés demeure sur le niveau des exercices précédents situant la Mayenne très largement au-dessus des autres départements de sa strate, mais également en section de fonctionnement où les budgets en lien avec ses compétences dans le domaine de la solidarité et de l'autonomie témoignent de sa volonté d'assumer toutes ses responsabilités.

Dans un contexte de stratégie nationale bas carbone qui vise à « atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 », le Département avait souhaité engager une démarche « bas carbone » qui vise à mobiliser non seulement les politiques départementales (exemplarité de l'institution), mais également les élus locaux, les habitants, les acteurs socio-économiques et les territoires par qui s'opéreront les changements attendus en matière de transition énergétique et écologique. Il entend accentuer son effort dans ce domaine, il présentera par ailleurs la version 2 de l'analyse

environnementale de son budget qu'il avait initié fin 2020 avec le souci d'améliorer encore l'approche méthodologique du sujet.

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le contexte macroéconomique Source : Projet de Loi de Finances pour 2022

Si la reprise amorcée depuis le printemps 2021 et l'augmentation de la couverture vaccinale permettent d'envisager une croissance de l'ordre de 4 % en 2022 après le net sursaut intervenu en 2021, l'inflation connaît également un rebond, en particulier sur les produits énergétiques et devrait évoluer pour 2021 à +1,5 %, le même niveau d'évolution est en perspective pour 2022 en lien avec la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel.

L'activité pourrait dépasser, dès la fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée durant les 20 derniers mois, ce dernier point constituant néanmoins avec l'évolution de la situation sanitaire des aléas importants.

Ce rebond devrait également se traduire par un déficit public plus limité qu'attendu à 8,4 % du PIB en 2021 contre 9,4 % en Loi de finances rectificative n°1 2021.

L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022 toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable.

La trajectoire des finances publiques

Face à la crise sanitaire et économique, l'activité a bénéficié d'un soutien massif pour préserver sa capacité de reprise et la trajectoire des finances publiques à moyen-terme. La proposition de loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, déposée au printemps porte l'ambition d'une réforme structurelle de la gouvernance des finances publiques. L'Etat s'inscrit désormais dans une dynamique de normalisation associée à la sortie de crise (fin des plans d'urgence et finalisation de la mise en œuvre du Plan France Relance en 2022), étant précisé que la situation sanitaire et économique depuis mars 2020 a conduit par ailleurs, à une très forte dégradation des finances sociales. S'y ajoute un effort financier engagé en faveur du système de santé dans le cadre du « Ségur de la santé ». Source : Projet de Loi de Finances pour 2022

Il n'est pas inutile de rappeler que l'ensemble de ces mesures de soutien a généré un niveau de déficit public au sein de la sphère publique de -9,2 % en 2020, de -9,1 % (prévu) en 2021 -niveau jamais vu depuis 1945. Il n'est pas prévu de retour au seuil de 3% avant 2026. Au regard de son niveau de déficit et de dette publique, la France était classée en 2019 (dernière année normale) 27ème sur 28 au sein de l'Union européenne ne devançant plus que la Roumanie parmi ses partenaires. Cette situation pèsera nécessairement sur les marges du futur gouvernement issu des élections du printemps 2022. Source : Etude prospective cabinet Michel Klopfer septembre 2021

La situation financière des collectivités se redresse en 2021 Source : Projet de Loi de Finances pour 2022

Les recettes des collectivités sont en hausse tirée par le dynamisme de la fiscalité locale. Déjà en progression de plus 5,5 milliards euros fin 2020 par rapport à fin 2019, la trésorerie de l'ensemble des collectivités augmente de +18 % en 2021 selon les dernières remontées comptables disponibles.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse tirées en particulier par les dépenses de personnel (+2,8 % au 31 juillet par rapport à 2020).

Les dépenses d'équipement sont en augmentation par rapport à 2020 (+15 % au 31 juillet 2021 par rapport à la même époque en 2020). Elles pourraient donc revenir dès 2021 au niveau historiquement élevé de 2019 (36,1 Md€).

La situation financière des départements source : Assemblée des départements de France

Après une longue période de fragilité budgétaire, les départements étaient globalement parvenus à stabiliser leur situation financière. Cette amélioration a été le fruit de la conjonction de deux facteurs principaux : leur rigueur de gestion et une meilleure dynamique de leurs recettes.

La situation actuelle dans le contexte de crise sanitaire et des conséquences économiques et financières associées apparaît cependant meilleur qu'anticipé.

Selon une enquête flash de l'Assemblée des départements de France réalisée à mi-septembre, les dépenses RSA consolidées des départements étaient supérieures au 31 août 2021 de 2 % à celles de fin août 2020.

Aussi, la crise risquerait à terme de marquer le retour de « l'effet ciseau » sur les finances départementales via l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes.

Pour mémoire, la situation des départements apparaissait déjà incertaine avec la perte du produit du foncier bâti au profit du bloc communal à partir de 2021 et du levier fiscal associé ; or, un certain nombre de départements avaient pu utiliser ce levier pour résoudre leurs difficultés financières à la suite de la crise de 2008.

Les efforts pour contenir la dépense n'étant pas reconductibles à l'infini, les finances des départements pourraient être, à partir de l'année 2022, plus fragilisées que jamais par les conséquences de la crise COVID-19.

Rappelons pour mémoire que la dernière mandature a vu la mise en place de :

- la contractualisation financière entre l'État et les grandes collectivités locales (contrats dit « de Cahors ») ; à cet égard, l'hypothèse de l'activation d'une nouvelle contractualisation financière sous une forme ou une autre, dans le cadre de la prochaine loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et du futur PLF 2023, et donc après l'échéance électorale majeure de 2022, dans le cadre du redressement des finances publiques à venir, n'est pas qu'une vue de l'esprit ;

- la réforme fiscale tendant au transfert de la part départementale de foncier bâti dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée ; le risque associé à la perception d'une telle ressource aussi volatile que la TVA, car intrinsèquement liée à la conjoncture économique, existe également ;

- la péréquation horizontale entre les départements afin de renforcer la solidarité entre les départements tout en répartissant davantage la charge (notamment au titre des allocations individuelles de solidarité et des mineurs non accompagnés) en fonction du niveau de ressources constaté dans les territoires.

Les principales mesures intéressant les départements au sein du projet de loi de finances pour 2022

Elles touchent principalement aux **concours financiers de l'État**, lesquels progresseraient de 525 K€ pour l'ensemble des collectivités. Une dotation budgétaire de 51,6 M€ compenserait les effets de la baisse de la taxe foncière sur le dispositif de compensation péréquée auprès des départements (article 48).

Une réforme des modalités d'attribution de la **dotation de soutien à l'investissement des départements** -DSID- (article 45) consiste à fondre la part *péréquation* dans la part *projets*, l'effet de levier de cette part péréquation n'apparaissant pas pertinent.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stable (article 47), avec néanmoins pour les départements, une augmentation prévue des dotations de péréquation -dotation de fonctionnement minimale et dotation de péréquation urbaine- de 10 M€ par rapport à 2021.

Les modalités de calcul des **indicateurs financiers** utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation sont ajustées (même article 47) pour tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités issues de la dernière réforme fiscale ; il est proposé à ce titre de conserver le taux de foncier bâti adopté en 2020 de manière transitoire en 2022, le temps de trouver en concertation, une solution plus pérenne avec le comité des finances locales et les départements.

Les départements ne seraient pas concernés en 2022 par une diminution des variables d'ajustement -dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, DC RTP notamment.

L'expérimentation de la recentralisation du Revenu de Solidarité Active (article 12) :

Il est proposé aux départements volontaires d'expérimenter sur 5 ans le transfert à l'État de l'instruction administrative, de la décision d'attribution et du financement du RSA. Une expérimentation qui, selon le projet de loi de finances, doit concourir au renforcement des politiques d'insertion des collectivités qui s'engageraient dans cette voie. Le département de Seine-Saint-Denis procédera à cette expérimentation dès 2022.

L'article 48 prévoit une compensation pour les départements (+51,6 M€) des effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée.

L'ambition du Département pour 2022 et années suivantes

Le Conseil départemental est présent aux côtés des collectivités mayennaises grâce aux contrats de territoire qui ont été largement plébiscités. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont servi à l'amélioration de la vie quotidienne des mayennaises et des mayennais.

Et c'est parce qu'ils ont montré leur utilité pour dynamiser le territoire, que je peux réaffirmer mes propos tenus devant les maires et présidents d'EPCI, le 25 septembre dernier à l'occasion du congrès de l'AMF53, quant au lancement dès 2022 d'une nouvelle génération de contrats. Dans l'immédiat, il est prévu de prolonger de quelques mois le dispositif existant, le temps de permettre d'engager les dernières opérations et d'échanger sur les orientations à privilégier.

Le Conseil départemental continuera dans les années à venir à répondre au plus près aux attentes et aux besoins des territoires afin de servir au mieux nos concitoyens.

Les investissements se poursuivront en prenant soin de considérer chacun des territoires mayennais avec la même attention. Si dans certains endroits des difficultés apparaissaient, il conviendrait alors de redoubler d'efforts, car nulle partie ne peut être délaissée ni abandonnée. La solidarité est, en effet, au cœur de l'action du Département.

C'est pourquoi, nous serons mobilisés en matière de santé de proximité et nous lutterons avec force pour éviter tout phénomène de désertification médicale. Le fait que l'an dernier nous ayons eu plus d'arrivées de généralistes que de départs est déjà en soi un signe encourageant ; nous devons maintenir cette dynamique.

Pour cela, nous nous fixons pour objectif dans les 6 ans qui viennent l'installation de 100 médecins généralistes et de 100 médecins spécialistes. Nous devons aussi promouvoir la télémédecine.

Il nous faut également, ce qui est en partie lié, veiller au bien-être de nos aînés. Nous avons déjà agi notamment à travers notre plan May'aînés, destiné à favoriser leur maintien à domicile par le financement de travaux d'adaptation des logements.

Mais nous devons également faire en sorte que nos aînés, qui sont hébergés en EHPAD, le soient avec la dignité qui leur est due, dans des établissements sûrs et adaptés.

Nous irons encore plus loin, en construisant un village Alzheimer. Nous devons en effet être capables de répondre de la meilleure et de la plus humaine des façons à la souffrance générée par cette terrible maladie, car la solidarité dans notre département n'est pas un vain mot.

La solidarité s'exprime encore à travers l'ensemble des domaines de compétence du Département. Ainsi, nous continuerons à investir pour les routes, pour les collèges, pour le sport ou

la culture. Nous répondrons également au défi climatique notamment en favorisant les mobilités douces ou encore en mobilisant 50 M€ pour la rénovation énergétique des logements.

Nous soutiendrons également notre agriculture, source de vitalité du département, notamment en portant de 50 à 75 % la part des produits de l'agriculture locale et bio dans les assiettes des collégiens, et en atteignant les 100% de viande mayennaise.

En résumé, nous poursuivrons et amplifierons tous azimuts notre action.

Et nous espérons pour cela pouvoir compter sur l'État à la fois pour nous accompagner financièrement, par exemple sur le grand âge, et en ce domaine nous serons vigilants quant à l'application concrète des annonces récentes du Premier Ministre en faveur des EHPAD.

Nous attendons aussi de l'État qu'il nous donne la liberté d'agir avec efficacité, et il nous faudra sans doute une nouvelle gouvernance des affaires publiques entre l'État et les collectivités territoriales.

Cette ambition repose sur quatre maîtres-mots que vous connaissez : Décentralisation, Déconcentration, Différenciation et Simplification. C'est pourquoi je forme le vœu que la future loi 3DS dont l'examen du projet par l'Assemblée nationale est prévu en décembre, réponde aux attentes qui sont celles des collectivités territoriales et en définitive de nos concitoyens.

Le rapport qui suit est présenté en 2 temps :

- tout d'abord, une **synthèse générale** des éléments d'orientations budgétaires pour 2022 ;
- ensuite, une **synthèse** de ces orientations **pour chacune des commissions**.

Le Président,



Olivier RICHEFOU

Synthèse générale des éléments d'orientations budgétaires pour 2022

L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2022

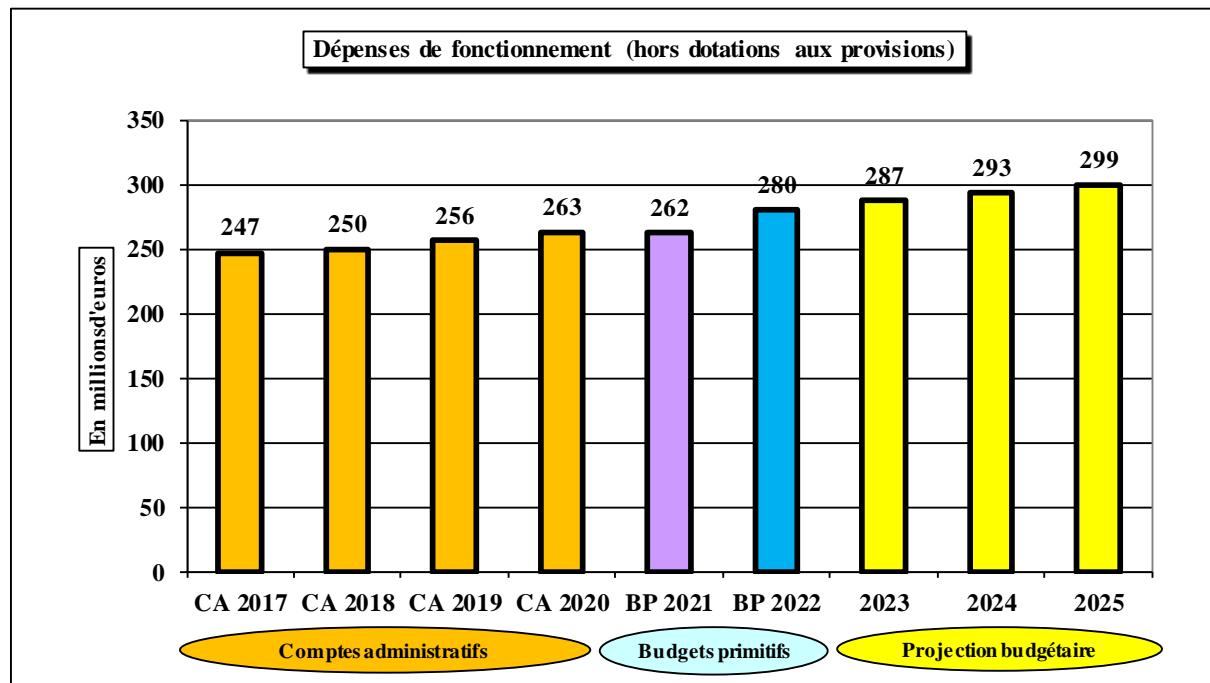
Au stade du débat d'orientations budgétaires, le budget 2022 (372 M€), en progression de 14 M€ comparativement au BP 2021 (358 M€), est caractérisé par :

- Une stabilité de l'autofinancement à 33 M€ ;
- Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 18 M€ (+ 6,85 %) ;
- Une progression des recettes de fonctionnement de 18 M€ (+ 6,11 %) ;
- Un volume conséquent de dépenses d'investissement hors dette (82 M€) ;
- Une diminution des recettes d'investissement hors emprunt de 1 M€ (- 8,38 %) ;
- Une baisse de 3 M€ du recours à l'emprunt (36 M€) ;
- Une augmentation de l'encours de dette de 11 M€.

I. Une stabilité de l'autofinancement à 33 M€

1. Une augmentation de 18 M€ (+ 6,85 %) des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2021 et de 1,4 M€ (+ 0,49 %) par rapport aux dépenses totales 2021 estimées

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 6,85 %, par rapport au budget primitif 2021 (+ 0,49 % par rapport aux dépenses totales 2021 estimées, hors financement du solde du RSA 2020 : 278,6 M€) et s'établissent à 280 M€ contre 262 M€ au BP 2021.

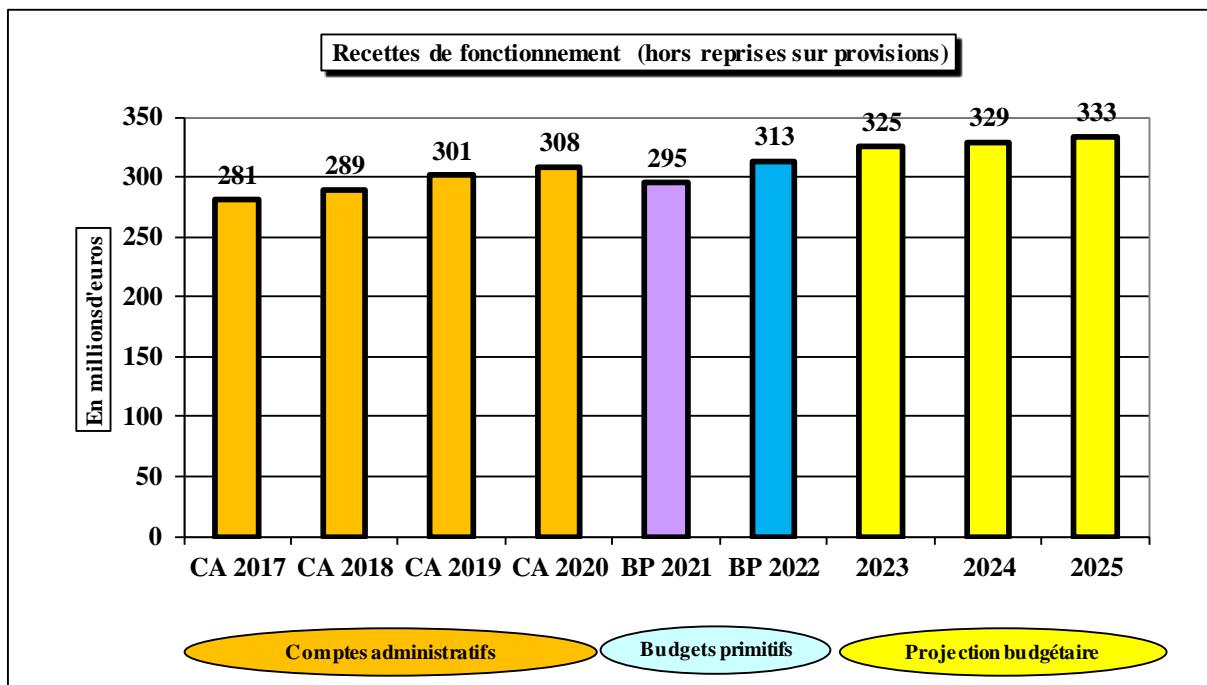


Il convient de souligner que cette augmentation des dépenses des missions s'entend hors masse salariale, à l'exception bien entendu de la mission *administration générale, finances et ressources humaines*. La croissance forte de la masse salariale sur certaines missions sera à ajouter dans l'appréciation de l'effort réalisé. C'est le cas par exemple de la mission *prévention, protection de l'enfance* :

- *Administration générale, finances et ressources humaines* (+ 3,21%) avec notamment une progression des programmes *ressources humaines* (+ 5 %) et *sécurité civile* (+ 1,80 %) ;
- *Territoires* (+ 30,24 %) liée notamment au programmes *santé de proximité* (+ 58,73 %), *routes* (+ 2,07 %) et *déploiement des équipements et des usages numériques* (+ 1 M€) ;
- *Prévention et protection de l'enfance* (+ 10,32 %) ;
- *Insertion et action sociale de proximité* (+ 13,36 %) ;
- *Environnement et agriculture* (+ 10,11 %) avec une progression des programmes *déchets et énergies* (+ 46,06 %) et *agenda bas carbone* (+ 29,48 %) ;
- *Sport et culture* (+ 20,33 %) avec une majoration des programmes *sport* (+ 68,53 %) et *culture* (+ 4,10 %) ;
- *Autonomie* (+ 5,84 %) ;
- *Attractivité* (+ 3,87 %) en lien avec les programmes *tourisme* (+ 10,24 %) et *patrimoine* (+ 3,07 %).

2. Une progression de 18 M€ des recettes de fonctionnement (+ 6,11 %) par rapport au BP 2021 et une quasi-stabilité par rapport aux dépenses totales 2021 estimées

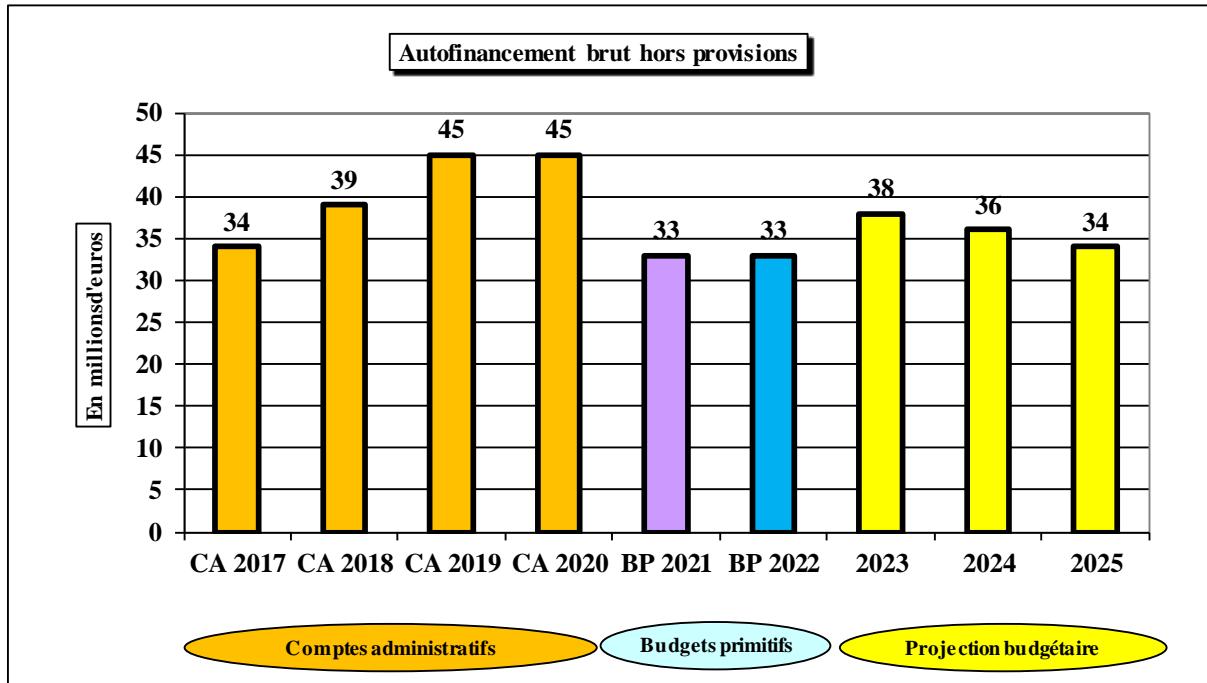
Les recettes de fonctionnement sont en progression de 18 M€ (+ 6,11 %) par rapport au budget primitif 2021 (en quasi-stabilité par rapport à l'estimation totale 2021 : 313 M€) et s'établissent à 313 M€ contre 295 M€ au BP 2021.



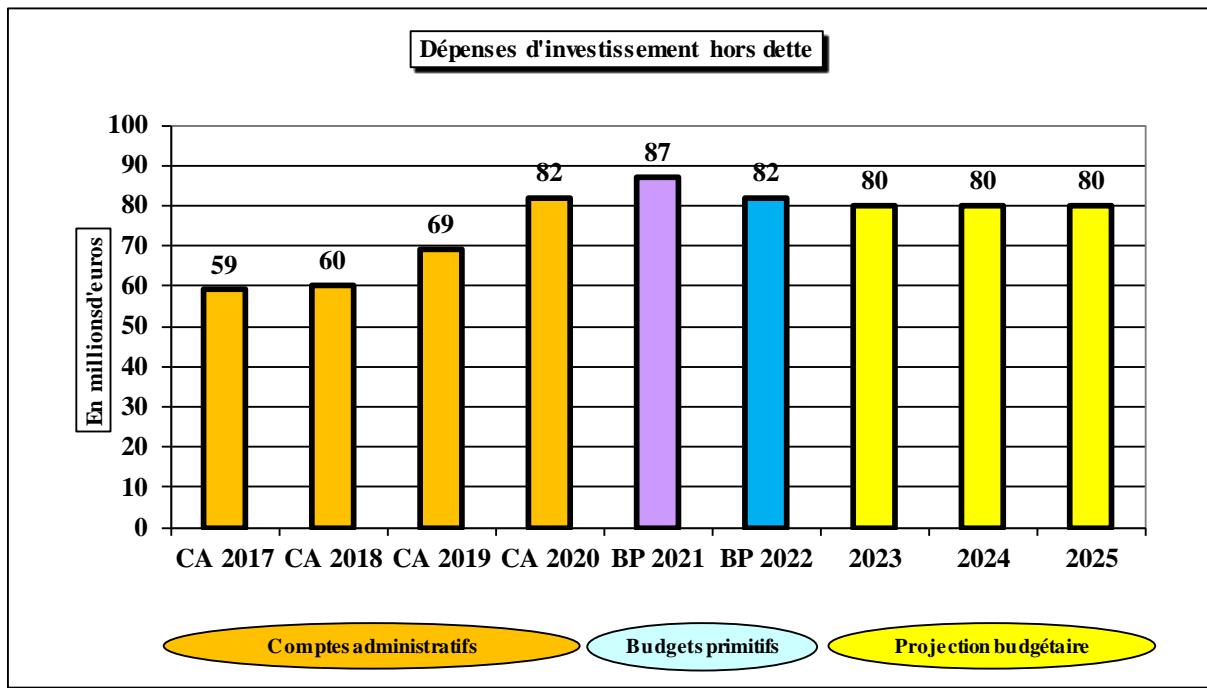
Il convient de souligner la progression de 18 M€ (+ 7,53 %) des recettes de la mission *administration générale, finances et ressources humaines* intégrant notamment une augmentation globale de la fiscalité (droits de mutation à titre onéreux, taxe spéciale sur les conventions des assurances et fraction de la taxe sur la valeur ajoutée) malgré une diminution attendue de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

3. Une stabilité de l'autofinancement à 33 M€

Le croisement des postes de dépenses et de recettes en fonctionnement, se traduit par une stabilité de l'autofinancement à 33 M€.



- II. Un volume de dépenses d'investissement hors dette conséquent (82 M€) financé par un autofinancement en stabilité (33 M€), un recours à l'emprunt de 36 M€ (en baisse de 3 M€ par rapport au BP 2021) et un niveau de recettes d'investissement hors emprunt de 23 M€ (en diminution de 1 M€ comparativement au BP 2021), le montant du remboursement de la dette s'établissant à 10 M€
1. Un volume de dépenses d'investissement hors dette en diminution de 5 M€ (- 5,70 %) par rapport au BP 2021 mais qui reste conséquent (82 M€)



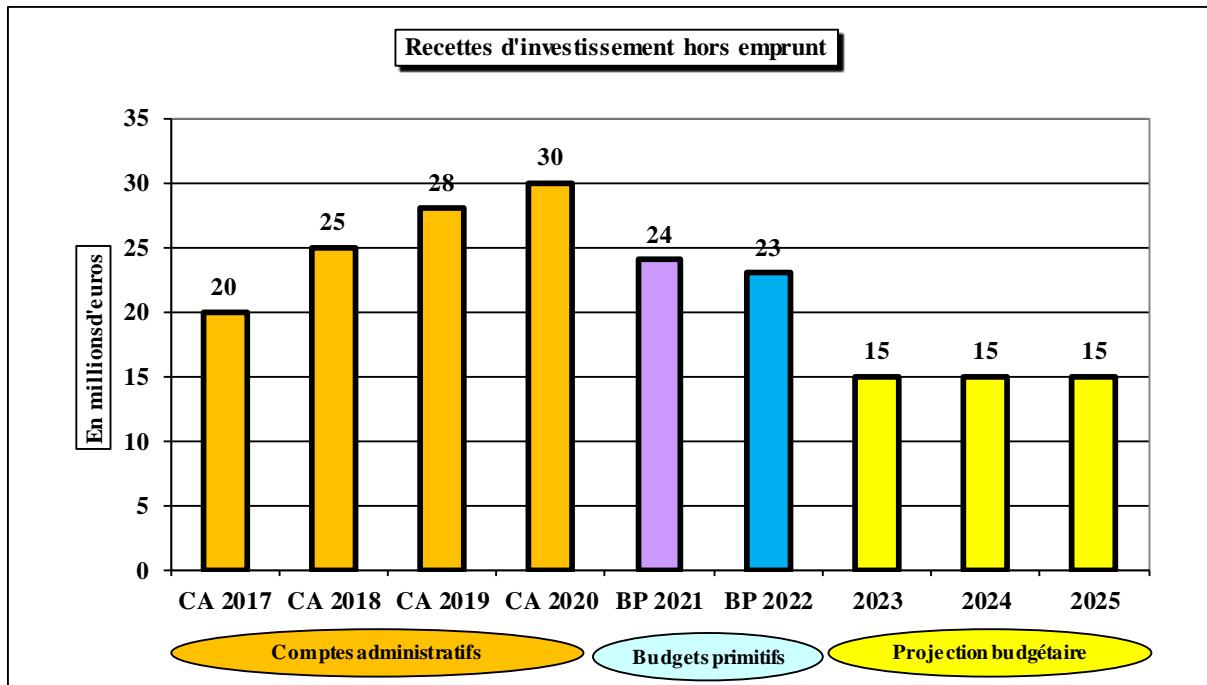
Les dépenses d'investissement sont en progression pour les missions :

- *Administration générale et finances* (+ 1,44 %) liée essentiellement au programme *transformation et innovation* (+ 17,44 %) ;
- *Environnement et agriculture* (+ 53,86 %) avec une augmentation des programmes *déchets et énergies* (montant multiplié par 13), *agenda bas carbone* (montant multiplié par 9), *milieux paysages* (+ 15,70 %), *mobilités durables* (+ 11,58 %) et *agriculture* (+ 24,31 %) ;
- *Autonomie* (+ 19 %) liée aux subventions d'investissement en faveur des EHPAD ;
- *Attractivité* (+ 30,63 %) avec une majoration des programmes *tourisme* (+ 12,51 %) et *patrimoine* (+ 41,06 %).

Elles sont en diminution pour les missions :

- *Territoires* (- 6,10 %) due notamment aux programmes *développement local* (- 56,43 %), qui avait bénéficié au BP 2021 d'une enveloppe de 2 M€ de Mayenne relance, et *routes* (-7,23 %), en relation avec la baisse des recettes en ce domaine, malgré une forte progression des programmes *santé de proximité* (+ 0,50 M€), *habitat* (+ 0,64 M€) et *déploiement des équipements et des usages numériques* (+ 0,65 M€)
- *Sport et culture* (- 82,52 %) en lien essentiellement avec le programme *sport* (- 83,69 %) en raison de l'achèvement d'Espace Mayenne en 2021 ;
- *Enseignement, jeunesse et citoyenneté* (- 3,80 %) due au programme *collèges* (- 7,51 %) qui avait bénéficié au BP 2021 d'une enveloppe de 2 M€ de Mayenne relance malgré une progression du programme *enseignement supérieur, recherche innovation* (+ 15,82 %).

2. Une diminution de 1 M€ (- 8,38 %) des recettes d'investissement hors emprunt s'établissant à 23 M€



Ces recettes d'investissement intègrent notamment :

- Une diminution des recettes des missions *territoires* (- 17,85 %) au titre du programme *routes* (- 23,22%), *sport et culture* (le BP 2021 intégrait uniquement un montant de 2,3 M€ au titre d'Espace Mayenne) et *enseignement et citoyenneté* (- 12,33 %).
- Une forte progression (montant multiplié par 2,8) des recettes de la mission *environnement et agriculture* liée essentiellement au programme *déchets et énergies* (+ 0,76 M€).

3. Une diminution de 3 M€ du recours à l'emprunt le portant à 36 M€

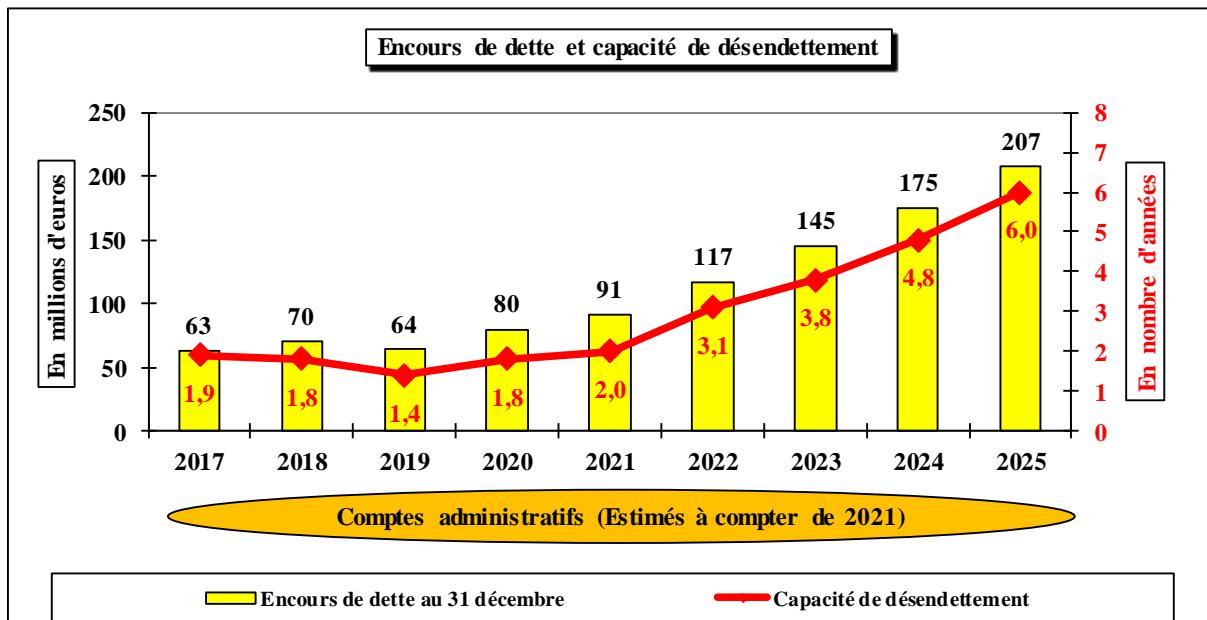
Le niveau d'emprunt s'établirait donc à 36 M€ contre 39 M€ au budget primitif 2021.

4. Une augmentation de 1 M€ du remboursement de dette porté à 10 M€

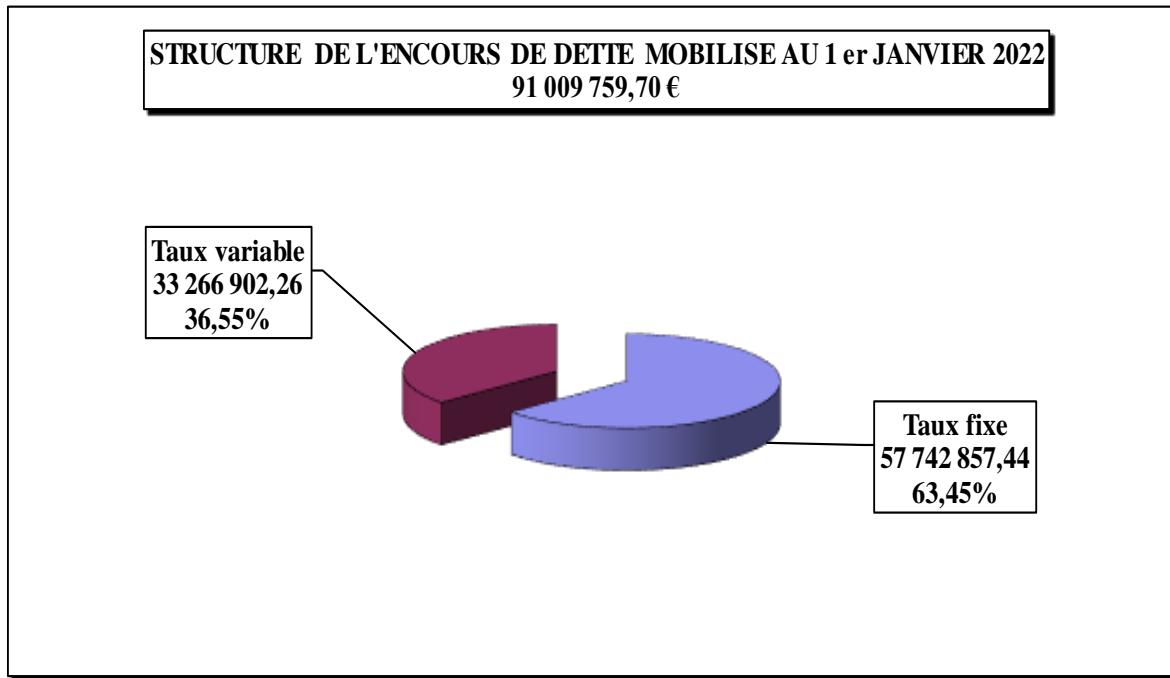
Le montant du remboursement de dette est de 10 M€ contre 9 M€ au budget primitif 2021.

III. Une augmentation de 11 M€ de l'encours de dette départementale en 2022

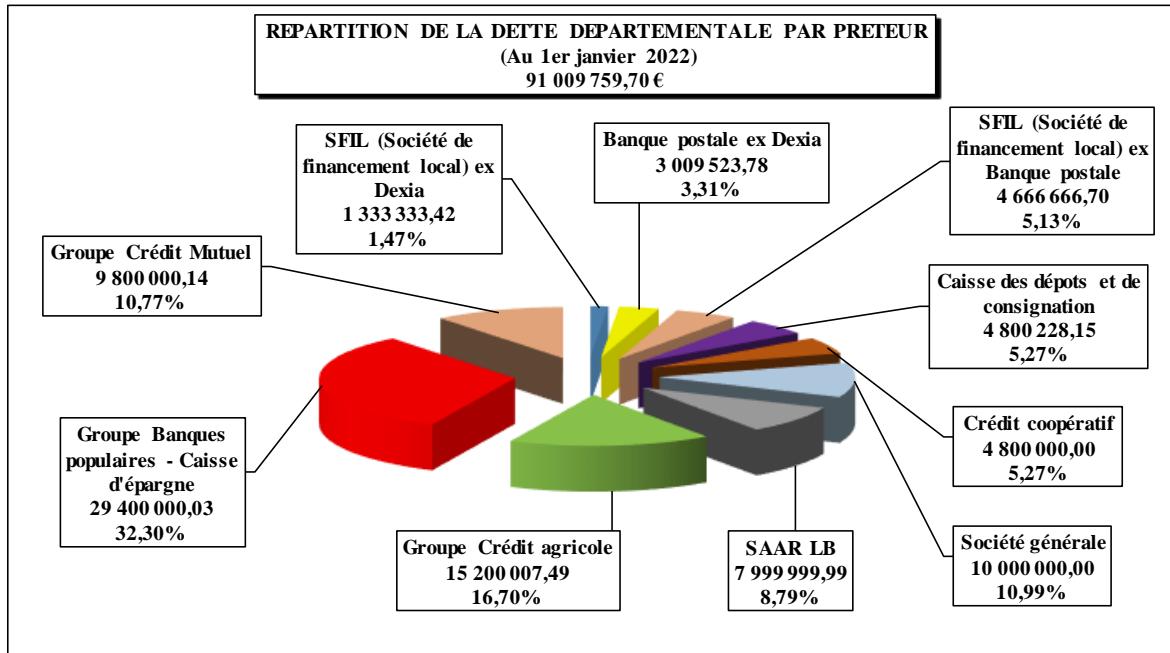
L'encours de la dette départementale augmentera de 11 M€ entre 2021 (80 M€) et 2022 (91 M€) et pourrait atteindre 207 M€ à la fin de l'année 2025.



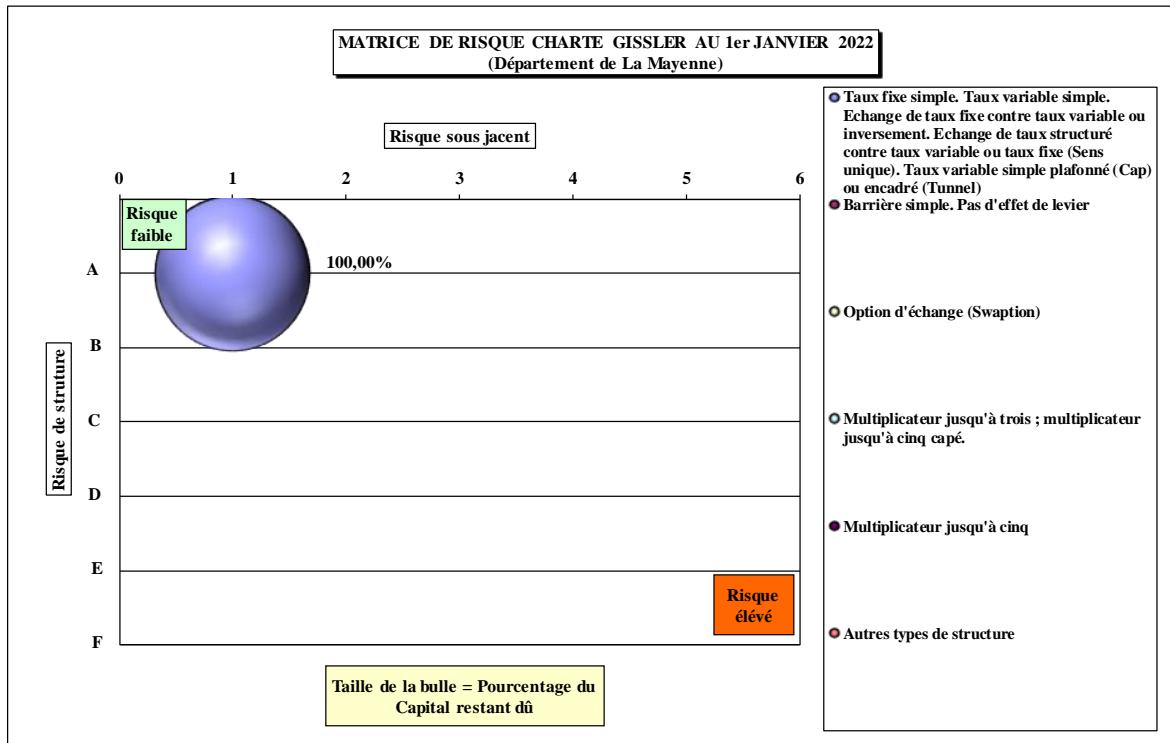
La structure de l'encours selon le type d'emprunts contractés et mobilisés au 1er janvier 2022 est majoritairement à taux fixe (63,45 %).



L'encours de la dette reste équilibré entre les prêteurs.



L'encours de la dette départementale est peu soumis aux risques financiers avec 100 % de la dette classée A1 selon la charte GISSLER.

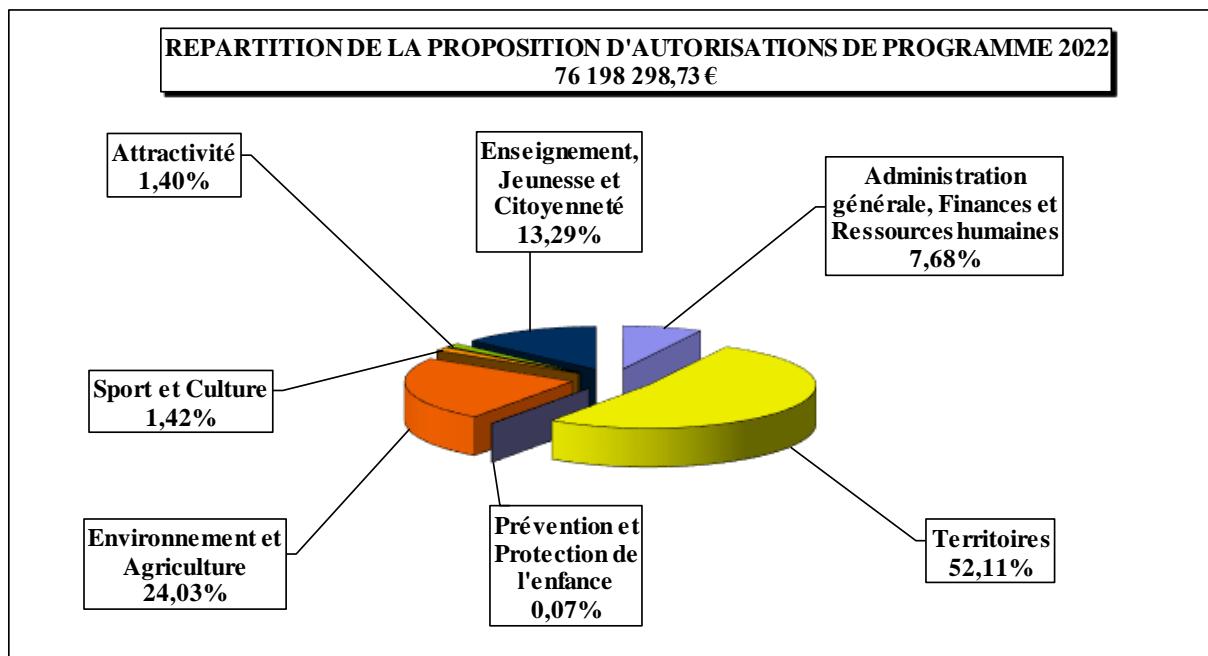


IV. La gestion des autorisations de programme

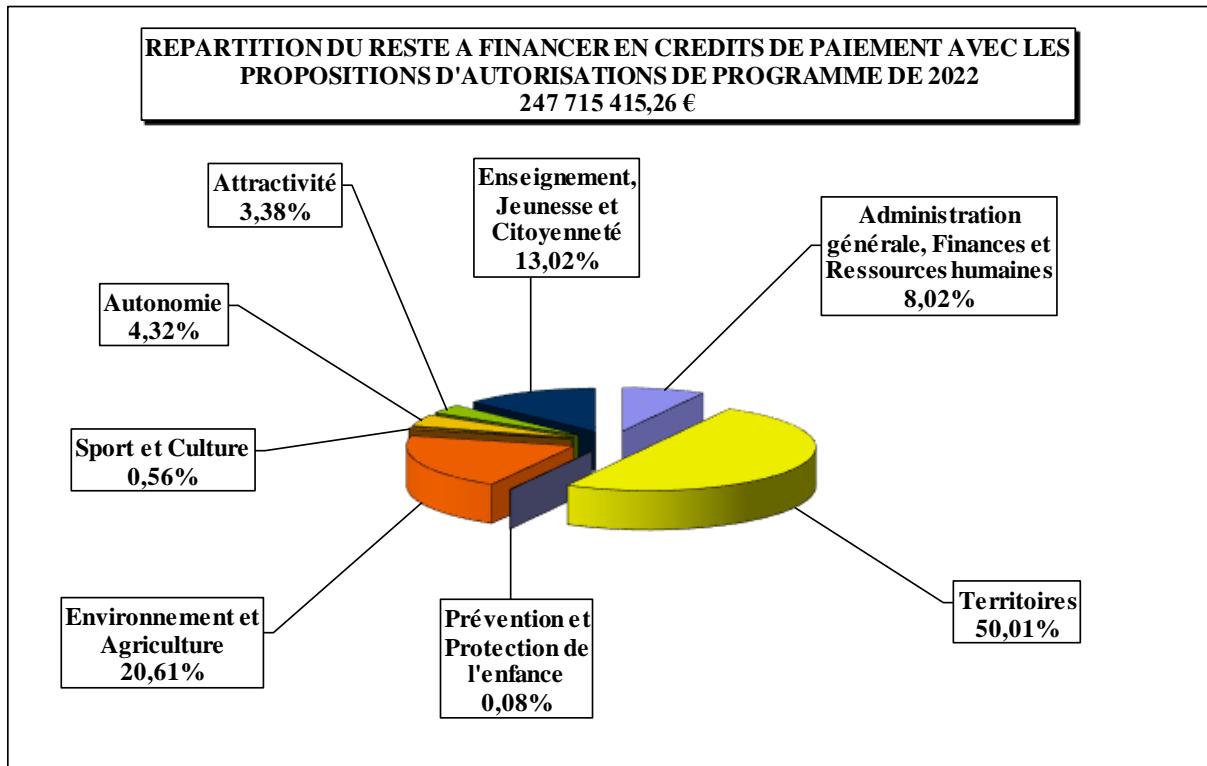
Le montant des autorisations de programme (AP) est en progression de 76 M€.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (En millions d'euros)						
Mission	Somme de Reste à financer avant 2022	Somme de Proposition 2022 en autorisation de programme	Somme de Reste à financer avec propositions 2022 en autorisation de programme	Somme de Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Somme de Reste à financer de l'exercice 2023	Somme de Reste à financer exercices au-delà de 2023
Administration générale, Finances et Ressources humaines	14,03	5,85	19,88	4,02	7,42	8,44
Territoires	84,18	39,70	123,88	29,30	29,10	65,48
Prévention et Protection de l'enfance	0,15	0,05	0,20	0,05	0,05	0,10
Environnement et Agriculture	32,74	18,31	51,05	12,56	13,01	25,48
Sport et Culture	0,30	1,08	1,38	1,21	0,09	0,08
Autonomie	10,69	0,00	10,69	3,77	2,58	4,34
Attractivité	7,31	1,07	8,38	2,17	3,35	2,86
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	22,13	10,13	32,26	6,43	8,61	17,22
Total général	171,53	76,19	247,72	59,51	64,21	124,00

Il faut tout d'abord préciser que la mission *territoires* représente plus de 52 % des propositions d'AP nouvelles.



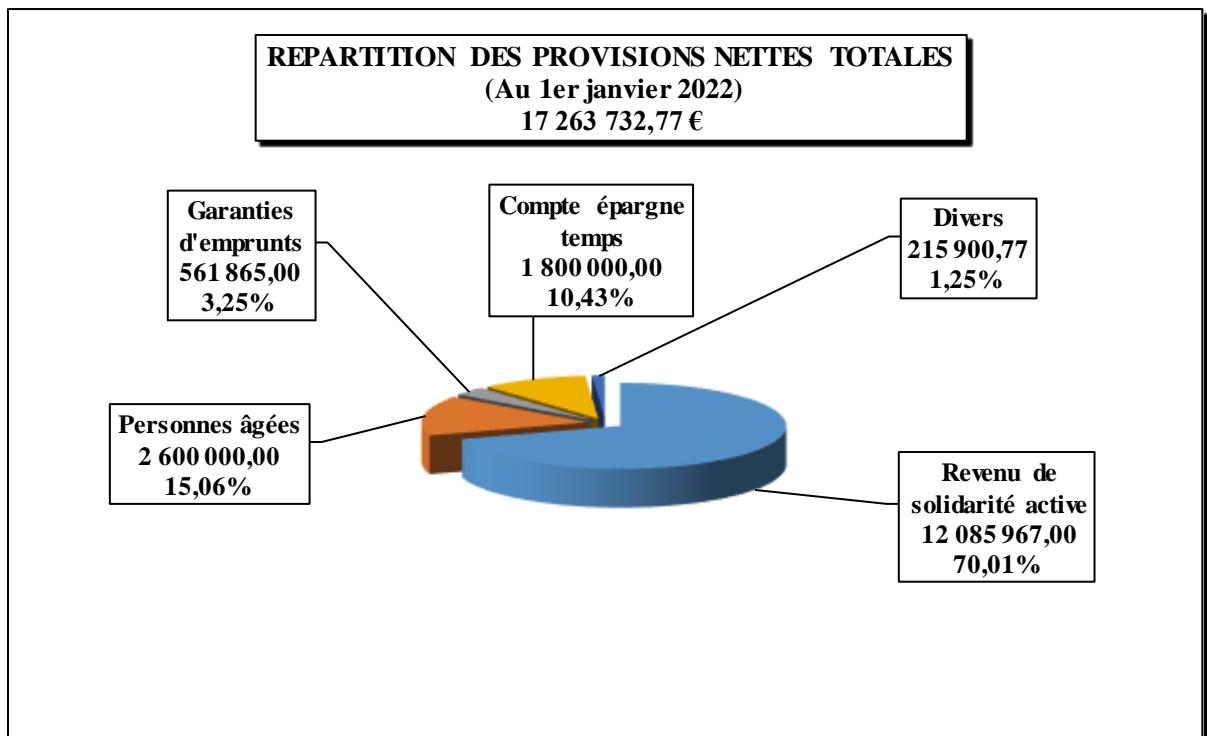
Il convient aussi d'indiquer que cette même mission représente plus de la moitié du reste à financer en crédits de paiement avec les propositions d'AP nouvelles de 2022.



V. La situation des provisions

Le montant des provisions nettes totales, votées par l'Assemblée départementale, s'établira au 1^{er} janvier 2022, à 17,26 M€ contre 10,25 M€ au 1^{er} janvier 2021.

Elles se répartissent de la manière suivante :



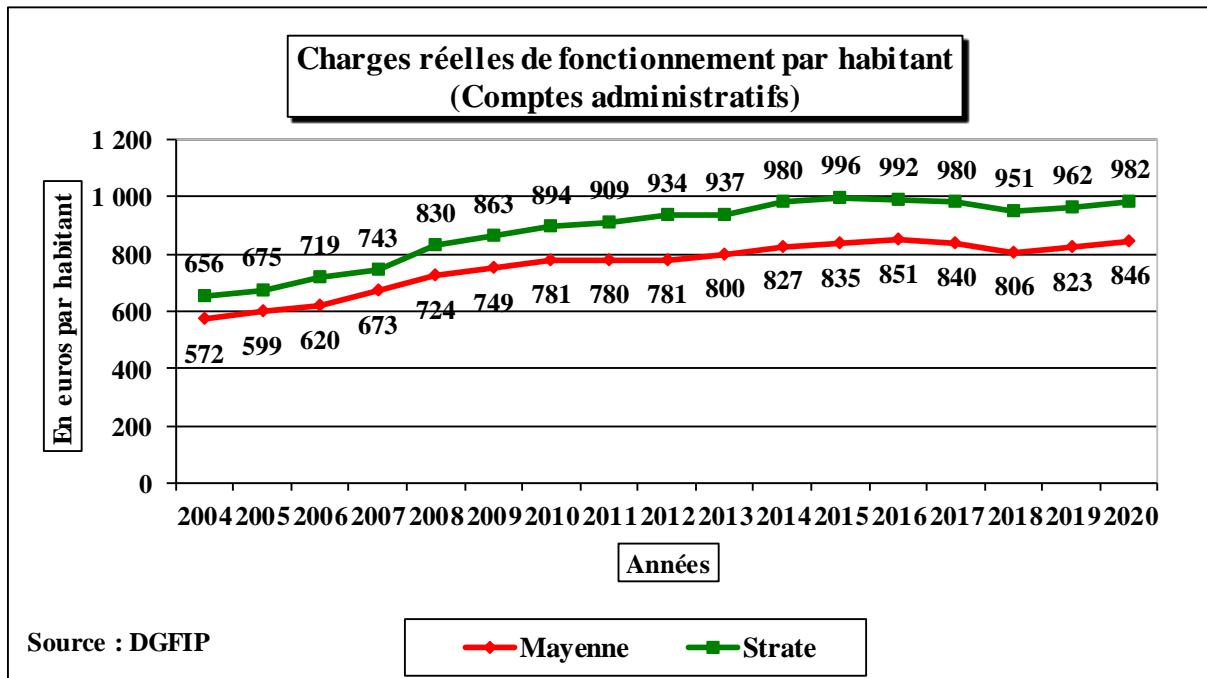
Et correspondent à des provisions :

- Pour risques et charges de fonctionnement : 16,49 M€ :
 - ✓ 12,09 M€ liés aux dépenses de RSA ;
 - ✓ 2,6 M€ concernant les dépenses liées à la mise en œuvre de la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ;
 - ✓ 1,8 M€ au titre du compte épargne temps.
- Pour dépréciations des actifs circulants (non-recouvrements de titres) : 0,21M€ ;
- Pour risques et charges financières (garanties d'emprunt) : 0,56 M€.

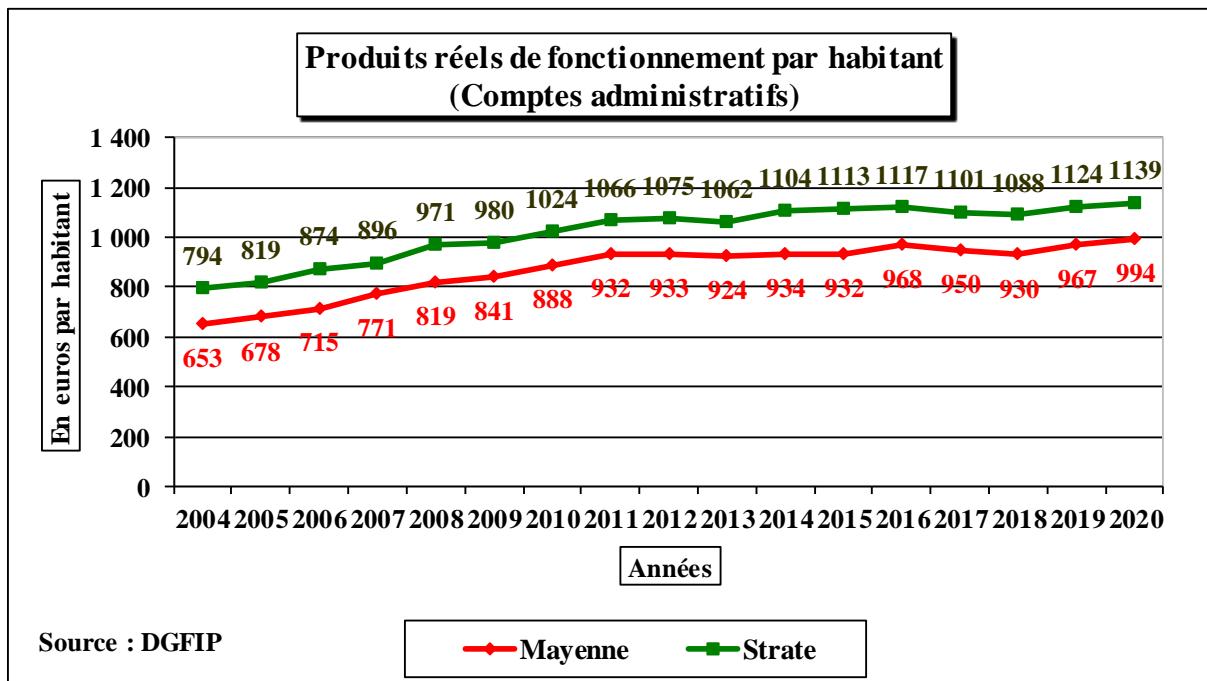
Telles sont donc les principaux éléments financiers sur lesquels la construction du budget 2022 a été organisée et qui guideront le débat d'orientations budgétaires 2022.

Analyse graphique comparative sur la base des fiches DGFIP

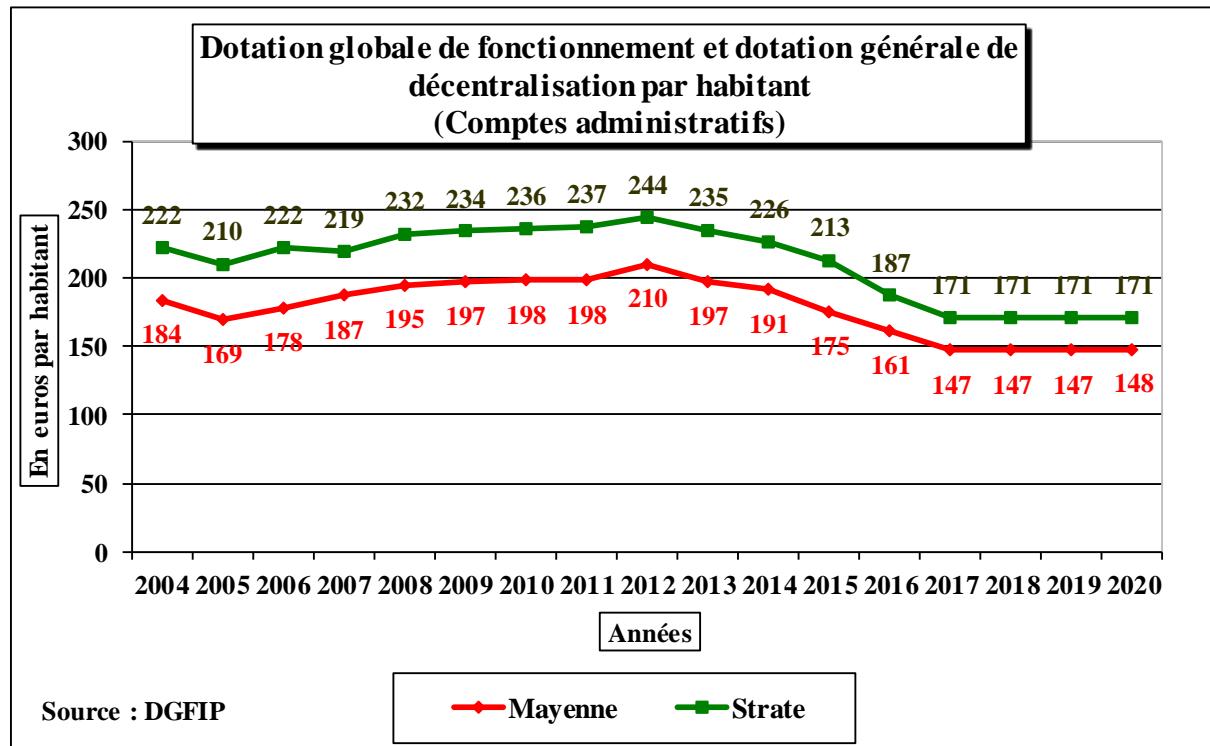
Des charges de fonctionnement inférieures à la moyenne des départements de la strate de population à laquelle appartient la Mayenne (écart de 42 M€ en 2020).



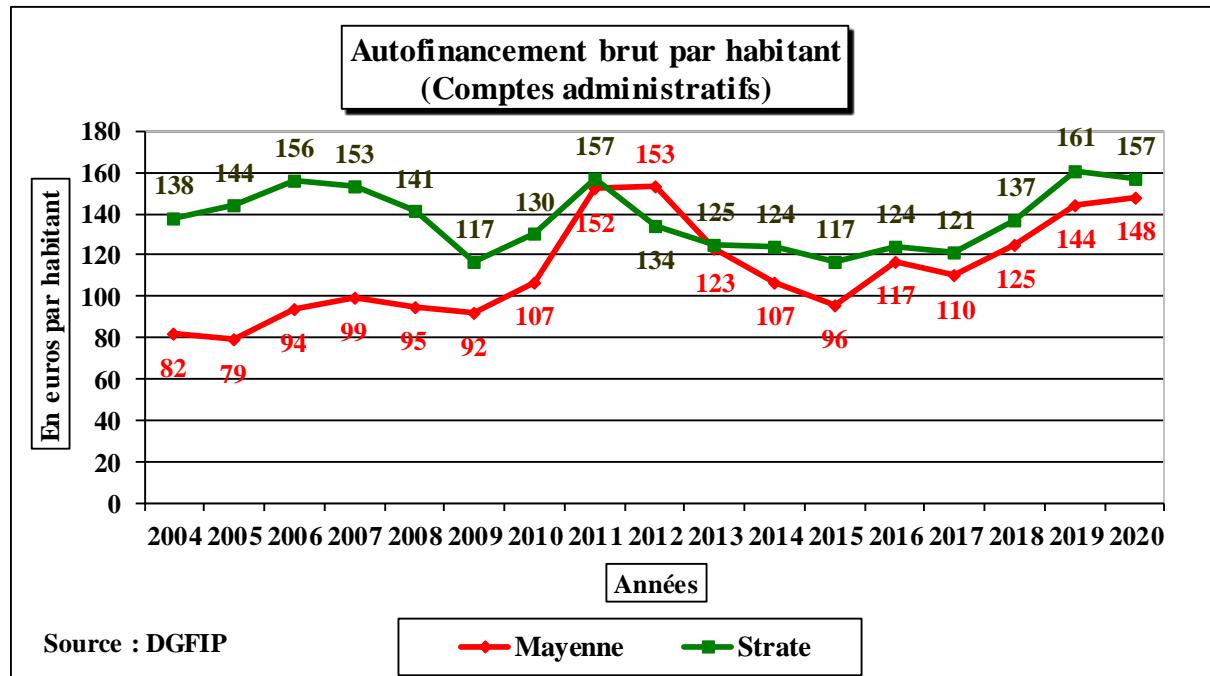
Des produits réels de fonctionnement inférieurs à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 45 M€ en 2020).



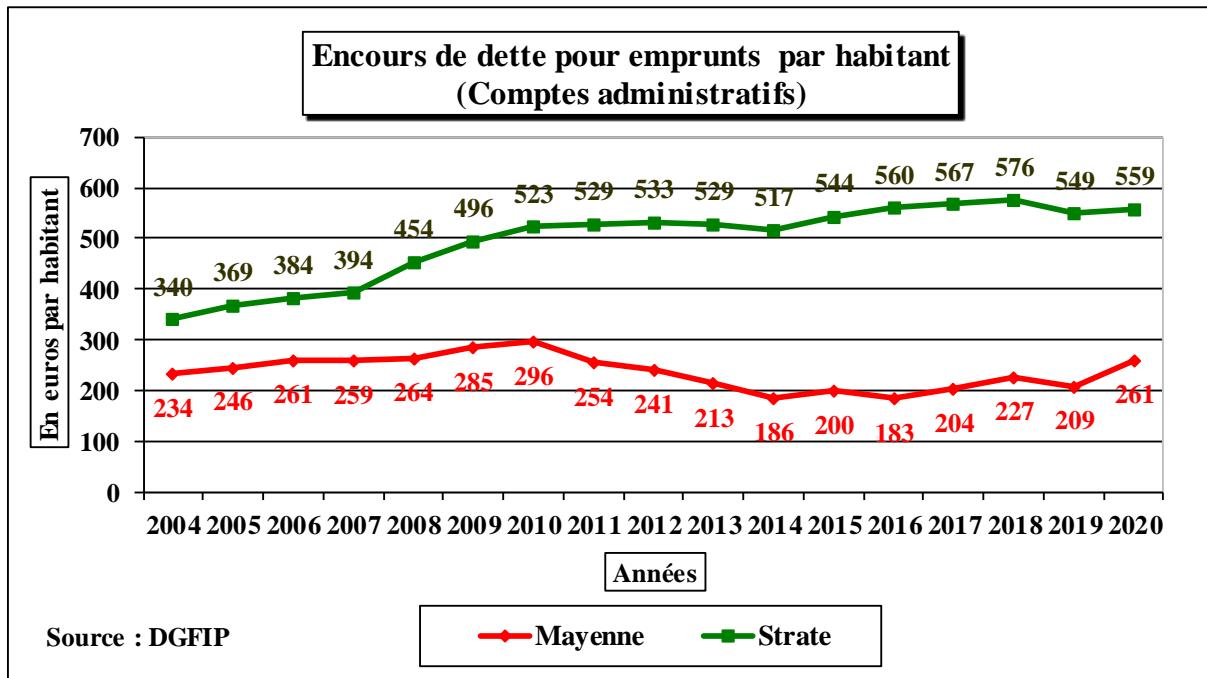
Des dotations de l'État inférieures à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 7 M€ en 2020).



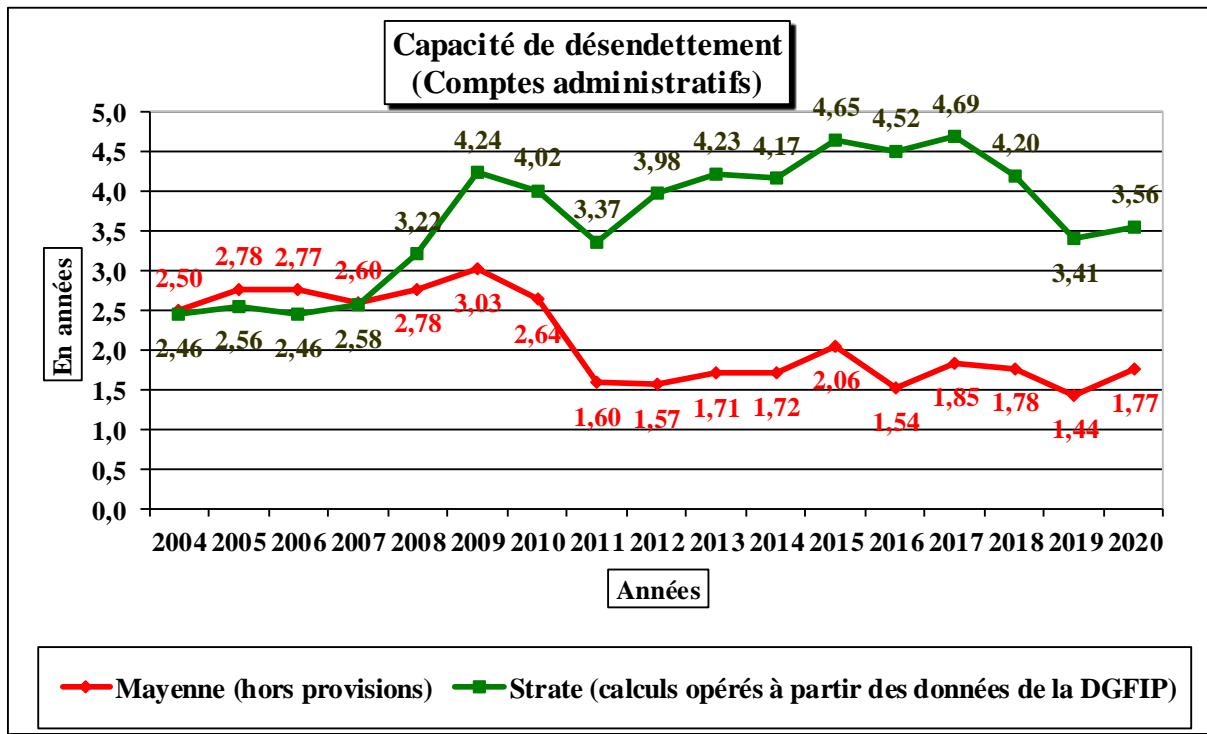
Un autofinancement brut inférieur à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 3 M€ en 2020).



Un encours de dette inférieur à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 92 M€ en 2020).



Une capacité de désendettement inférieure à la moyenne des départements de notre strate de population (écart de près de 2 années en 2020).



Synthèse des éléments d'orientations budgétaires pour 2022 par mission

Mission 1 - Administration générale, Finances et Ressources humaines Page 20

- 1-1 - Gestion budgétaire et financière
- 1-2 - Transformation et innovation
- 1-3 - Gestion mobilière et immobilière
- 1-4 - Ressources humaines
- 1-5 - Élus départementaux
- 1-6 - Sécurité civile
- 1-7 - Qualité et performance
- 1-8 - Sécurité juridique
- 1-9 - Communication interne et managériale

Mission 2 – Territoires Page 23

- 2-1 - Développement local
- 2-2 - Santé de proximité
- 2-3 - Habitat
- 2-4 - Routes
- 2-5 - Déploiement des équipements et des usages numériques
- 2-6 - Programmes européens

Mission 3 - Prévention et Protection de l'Enfance Page 26

- 3-1 - Prévention et Protection des enfants et des familles
- 3-2 - Prévention protection maternelle et infantile

Mission 4 - Insertion et Action sociale de proximité Page 28

- 4-1 - Action sociale de proximité et Insertion sociale et professionnelle

Mission 5 - Environnement et Agriculture Page 30

- 5-1 - Eau
- 5-2 - Déchets et énergie
- 5-3 - Milieux et paysages
- 5-4 - Sécurité sanitaire
- 5-5 - Mobilités durables
- 5-6 - Agenda bas carbone ABC
- 5-7 - Agriculture

Mission 6 - Sport et Culture Page 33

- 6-1 - Sport
- 6-2 - Culture

Mission 7- Autonomie Page 35

- 7-1 - Autonomie

Mission 8 - Attractivité Page 37

- 8-1 - Attractivité
- 8-2 - Tourisme
- 8-3 - Patrimoine
- 8-4 - Communication

Mission 9 - Enseignement et Citoyenneté Page 39

- 9-1 - Collèges
- 9-2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation
- 9-3 - Jeunesse et citoyenneté

MISSION 1 - ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Fournir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes dans un souci d'efficience de la gestion des ressources.

*Contribuer à l'amélioration des performances et à la sécurisation de la gestion de la collectivité.
S'assurer de la qualité du service public départemental.*

La situation générale des programmes de la mission

Les 9 programmes supports de la mission ont vocation à accompagner la mise en œuvre des actions que la majorité départementale souhaite porter dans son projet de mandature qui sera adopté au 1^{er} semestre 2022.

Les recettes de la mission (303,6 M€) en évolution de près de 6 %, concentrent près de 82 % des recettes totales dans la mesure où elles sont constituées pour une large part des recettes de fiscalité, de dotation, de péréquation ou d'emprunt. Les dépenses 2022 (109 M€) en évolution de 2,8 % sont constituées des différents moyens de fonctionnement de la collectivité auxquels s'ajoutent l'amortissement de la dette et la participation au SDIS.

Sur le plan **budgétaire et financier**, la dynamique de la TVA devrait permettre une évolution de plus de 5 % du produit venant en compensation de la disparition des recettes du foncier bâti. Le produit des droits de mutation devrait encore profiter d'un marché de l'immobilier porteur (37 M€ en prévision). Néanmoins, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait subir le contre coup de la crise sanitaire de 2020 ; par prudence, une diminution de 12 % de son produit par rapport à la somme notifiée en 2021 sera prise en compte.

En matière de qualité comptable, la collectivité précurseur sur un certain nombre de sujets se prépare à l'introduction du compte financier unique (CFU) pour son compte administratif 2022, a le souhait d'étendre les conventions de contrôle allégé partenarial (CAP) pour mieux fluidifier les circuits comptables et a l'ambition de bénéficier de la 1^{ère} attestation de fiabilité comptable signée en Pays de Loire à l'automne prochain.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place de la *direction de la transformation et de l'innovation* qui rassemble l'ensemble des compétences liées au numérique (système d'information) et les compétences liées à l'accompagnement des transformations et à la conduite du changement. Elle entend développer, avec un budget stable de 5 M€, la stratégie de transformation numérique de la collectivité pour améliorer la qualité du service rendu, accompagner les utilisateurs et maîtriser les données. Elle coordonnera par ailleurs la mise en œuvre du Projet d'administration départementale (PAD) porté par la *direction générale des services*, avec l'appui de la *direction des ressources humaines*.

Le programme **qualité et performance** poursuivra de son côté l'accompagnement des démarches transversales de la collectivité. Il participe à ce titre à l'élaboration du schéma de l'autonomie et de la solidarité. De même, l'évaluation des contrats de territoire que les collectivités mayennaises ont largement mobilisé permettra d'apporter un éclairage sur l'utilisation de cette dotation et de préparer la nouvelle contractualisation.

La démarche volontariste autour de l'évaluation environnementale du budget -millésime 2022- aura mobilisé l'ensemble des directions en amont de la préparation budgétaire, les commissions d'étude seront également largement associées à cette démarche d'évolution continue. Enfin, le comité d'audit continuera pour sa part à suivre les travaux afférents aux audits engagés dans le cadre de son programme pluriannuel ou aux audits préalables mis en œuvre en matière de qualité comptable.

Le programme **gestion mobilière et immobilière** vise à développer, avec un budget global de plus de 11,5 M€, dont 6 M€ en fonctionnement, une démarche globale de performance de l'administration départementale en agissant sur les différents leviers de gestion du patrimoine

immobilier, en mettant en œuvre les orientations du plan de déplacement de l'administration départementale (PDAD) en lien étroit avec le schéma des mobilités, afin d'optimiser les moyens techniques et diminuer la consommation énergétique.

Alors que la réforme découlant du protocole parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) a pris fin en 2020, que la mise en œuvre de la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP) s'est achevée en 2021 et qu'aucune revalorisation du point d'indice n'a été annoncée par le Gouvernement, le budget 2022 du programme **ressources humaines** (60,5 M€) augmentera significativement sous l'effet des créations de postes votées en 2020, 2021 et qui seront proposées à la délibération du Conseil départemental pour 2022.

La collectivité souhaite articuler sa politique ressources humaines autour notamment de l'adoption du nouveau plan de développement des ressources humaines 2022-2027 -déclinaison des orientations stratégiques du PAD et du projet politique-, du lancement d'une réflexion relative à la politique de protection sociale complémentaire, sur les volets prévoyance et mutuelle. L'adoption des lignes directrices de gestion en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la poursuite de la dématérialisation des process et outils RH, l'organisation des élections professionnelles de décembre 2022 ou l'adoption d'un référentiel métiers et compétences, ne seront pas oubliés.

La contribution du Département au budget de fonctionnement du SDIS dans le cadre du programme **sécurité civile**, évoluera de 1,8 %, soit le niveau sollicité auprès des autres collectivités et sa participation à l'investissement sera confortée à 1 M€. Ce soutien financier global devrait permettre tout à la fois le passage en régime d'astreinte 12h, l'engagement des recrutements nécessaires à la constitution de la future équipe projet NexSIS mais aussi l'accompagnement du SDIS dans la mise en œuvre de son programme d'investissement (SDACR et PPI 2022-2027).

Les collectivités avec la parution de nombreux textes législatifs et réglementaires ces trois dernières années assistent à une montée en puissance des préoccupations environnementales et climatiques dans le champ de la commande publique. Le programme **sécurité juridique** privilégiera ainsi, en 2022, la prise en compte dans les marchés publics des clauses contractuelles répondant à ces nouvelles exigences en matière d'achat durable, sans obérer les capacités de réponse des entreprises, notamment locales. Par ailleurs, la protection des données, dans un contexte de démultiplication des atteintes à l'intégrité des systèmes d'information des collectivités locales appellera une vigilance renforcée.

Le programme **élus départementaux** avec un budget de 1,76 M€ devrait permettre aux membres de l'assemblée départementale d'exercer pleinement leur mandat par l'accompagnement étroit des équipes administratives et techniques tout en facilitant la bonne expression des sensibilités politiques par la dotation de moyens spécifiques.

La **communication interne et managériale** dotée d'un budget étal (116 000 €) permettra le développement de nouvelles formes de communication et le renforcement de la cohésion et du sentiment d'appartenance (55 %), d'une part, et de la culture institutionnelle (45 %), d'autre part.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Dépenses					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Administration générale, Finances et Ressources humaines	Fonctionnement	Communication interne et managériale	116 000,00	116 000,00	0,00 %
		Elus départementaux	1 596 350,00	1 763 375,00	10,46 %
		Gestion budgétaire et financière	4 558 114,00	4 287 469,00	-5,94 %
		Gestion mobilière et immobilière	6 173 722,00	6 136 800,00	-0,60 %
		Qualité et performance	70 800,00	80 000,00	12,99 %
		Ressources humaines	57 671 987,00	60 553 840,00	5,00 %
		Sécurité civile	8 982 198,00	9 143 880,00	1,80 %
		Sécurité juridique	537 000,00	594 700,00	10,74 %
	Fonctionnement	Transformation et innovation	2 538 745,00	2 211 800,00	-12,88 %
			82 244 916,00	84 887 864,00	3,21 %
Administration générale, Finances et Ressources humaines	Investissement	Gestion budgétaire et financière	13 566 000,00	14 869 067,00	9,61 %
		Gestion mobilière et immobilière	6 220 733,00	5 390 000,00	-13,35 %
		Ressources humaines			
		Sécurité civile	1 550 000,00	1 000 000,00	-35,48 %
	Investissement	Transformation et innovation	2 405 460,00	2 825 000,00	17,44 %
Administration générale, Finances et Ressources humaines			23 742 193,00	24 084 067,00	1,44 %
			105 987 109,00	108 971 931,00	2,82 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Recettes					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Administration générale, Finances et Ressources humaines	Fonctionnement	Communication interne et managériale	1 100,00	4 050,00	268,18 %
		Gestion budgétaire et financière	231 230 701,00	248 242 603,00	7,36 %
		Gestion mobilière et immobilière	317 807,00	312 721,00	-1,60 %
		Ressources humaines	6 200 783,00	7 097 480,00	14,46 %
		Sécurité juridique	17 517,00	17 080,00	-2,49 %
		Transformation et innovation			
	Fonctionnement		237 767 908,00	255 673 934,00	7,53 %
	Investissement	Gestion budgétaire et financière	48 928 424,00	47 968 424,00	-1,96 %
	Investissement		48 928 424,00	47 968 424,00	-1,96 %
Administration générale, Finances et Ressources humaines			286 696 332,00	303 642 358,00	5,91 %

MISSION 2 - TERRITOIRES

Agir pour l'emploi, contribuer au développement économique, encourager les investissements au service du développement local.

Contribuer au développement du territoire par un maillage en infrastructures routières de qualité, lutter contre la fracture numérique, favoriser un habitat adapté aux besoins des Mayennais.

La situation générale des programmes de la mission

La mise en œuvre des actions de la mission se fonde principalement sur les schémas et plans pluriannuels suivants :

- le plan santé départemental *Ambition santé 53* adopté en décembre 2017 ;
- le plan départemental de l'habitat signé en 2015, laissera place, début 2022, au plan départemental de l'habitat et de l'hébergement (PD2H) ;
- le plan routier départemental (PRD) 2016-2021 qui se termine, et le futur PRD 2022-2028 élaboré en concertation avec les Communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Mayenne qui sera validé en 2022 ;
- le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) actualisé en 2016, et le Schéma directeur des usages et services numériques.

La plupart de ces documents-cadres départementaux ont vocation à se décliner sur les territoires des EPCI, notamment dans le cadre des Contrats de territoire et des autres dispositifs d'intervention du Département.

Avec un budget de plus de 31 M€, hors déploiement de la fibre optique porté par le syndicat mixte ouvert (SMO) Mayenne très haut débit, la mission apporte plus de 600 000 € hebdomadaires d'activités aux opérateurs économiques, sur la seule section d'investissement.

Le contour et le contenu des Contrats de territoire seront redéfinis en 2022, afin de donner de la visibilité aux territoires pour l'accompagnement de leurs projets sur la période 2022-2028, dans le cadre du programme *développement local*.

Cette contractualisation devra s'articuler avec la programmation 2021-2027 du Contrat de plan État-Région et des fonds structurels, avec les dispositifs qui seront proposés par la Région des Pays-de-la-Loire, ainsi qu'avec ceux de l'État et de l'Agence nationale de cohésion des territoires.

Ainsi les 15 communes bénéficiaires du programme *Petites Villes de Demain* de l'ANCT bénéficieront de dispositions particulières, notamment dans les domaines de l'habitat (OPAH ou OPAH-RU), et de l'ingénierie de projet, le Département étant délégataire de la Banque des territoires sur cet item.

Mayenne ingénierie pourra apporter aux Communes et EPCI adhérents son expertise pour la concrétisation de leurs projets dans les domaines de la voirie, de la sécurité routière, de la restauration collective et de l'entretien des locaux.

S'agissant du programme *habitat*, la concrétisation de la Maison de l'habitat en 2022, lieu ressource et d'animation pour le public, les professionnels et les élus, constituera un axe fort et un support pour la mise en œuvre du PD2H. Il constituera un outil stratégique pour la délégation de la gestion et de l'attribution des aides à la pierre qu'exerce le Département (hors Laval agglomération) depuis le 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs de soutien financier seront développés afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques du PD2H, et ainsi amplifier l'action du Département dans le domaine de l'habitat.

S'agissant du programme **routes**, l'année 2022 verra la mise en service du contournement nord de Château-Gontier-sur-Mayenne, et du contournement ouest de Cossé-le-Vivien (le barreau de la RD4 devrait être livré en début d'année 2023).

À la suite de la signature de la convention financière du 3 août 2021, les études de niveau « projet » de l'opération de suppression des passages à niveau de Neau et Brée et du contournement nord de Montsûrs et les procédures se poursuivront en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique avant la fin de l'année.

Le projet de voie de liaison RD 900-RD 31 à Changé et Saint-Berthevin pourrait être en phase d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) à l'automne sous réserve de la suite donnée par Laval agglomération au projet de plateforme de transbordement rail-route, et deux opérations seront à des stades d'études préalables à la DUP (mise à 2x2 voies de la RD31 entre Chailland et Ernée, et aménagement de deux créneaux à 2x2 voies sur la RD771 entre Laval et Renazé).

L'adoption escomptée de la 3DS au premier semestre 2022, permettra enfin d'obtenir le transfert des routes nationales, dont celui de la RN 162 au sud de Laval qui figurait déjà au Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire signé le 8 février 2019. Sans attendre la promulgation de la loi et la publication de ses décrets d'application, un assistant à maîtrise d'ouvrage sera désigné au premier semestre 2022, afin de nous accompagner dans la conduite des procédures longues et complexes qui viseront à aménager la RN 162 de Laval au Lion d'Angers, et, en parallèle, un bureau d'études sera retenu pour conduire les études préalables de l'aménagement de la RN162 à Martigné-sur-Mayenne.

Le linéaire de couches de roulement renouvelées atteindra les 278 km en 2022, pour un objectif de 250 km minimum affiché par le *Plan routier départemental 2016-2021*.

S'agissant de la rivière *La Mayenne*, les travaux d'entretien et de renouvellement des ouvrages de navigation d'une part et de sablage d'autre part seront poursuivis, afin de conforter la qualité de cet axe structurant de notre politique touristique.

Au titre du programme **déploiement des équipements et des usages numériques** l'année 2022 devrait être celle de l'achèvement du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Dès lors, l'enjeu est d'accélérer le développement des usages. Ce sont donc 1,6 M€ de plus qui seront consacrés en 2022 à la mise en œuvre du *Schéma directeur des usages et services numériques*, et au développement de l'expérimentation relative à l'internet des objets (IoT).

En matière de téléphonie mobile, le dispositif du *New deal mobile* perdure et l'équipe du projet local constitué du SMO, de la Région et de l'Etat continue son travail afin d'optimiser stratégiquement le choix d'implantation des futurs pylônes.

Dans le cadre du programme **santé de proximité** également, l'objectif est d'intensifier l'action du Département, en portant le budget du programme *santé de proximité* à 1,5M€ (+59 % par rapport au BP2021) afin de contribuer à la structuration de l'offre de santé sur le territoire départemental.

Ainsi, des moyens supplémentaires seront consacrés à l'amélioration de l'organisation territoriale de l'offre médicale par le développement de la télémédecine, l'accompagnement financier des postes d'animateurs des contrats locaux de santé et des postes de chef de clinique assistant en Mayenne, l'accompagnement des bacheliers à la première année de santé, le subventionnement d'associations étudiantes ou d'internes pour des événements, le soutien à des actions innovantes de soin et d'accompagnement des personnes fragiles, l'aide matérielle pour l'accueil d'assistants médicaux dans les structures de santé, ainsi que la mise en place d'un dispositif de facilitation des tâches administratives pour les professionnels du soin sur le territoire mayennais.

Par ailleurs, 500 000 € sont prévus afin de participer, en partenariat avec Laval agglomération et l'Agence Régionale de Santé, à un projet d'internat au centre hospitalier de Laval pensé, dans un premier temps, sous la forme d'une résidence modulaire afin de pallier, aussi vite que possible, le manque d'hébergement pour internes et externes sur ce site.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Dépenses					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Territoires	Fonctionnement	Déploiement des équipements et des usages numériques	20 000,00	1 000 000,00	4900,00 %
		Développement local	622 796,00	725 296,00	16,46 %
		Habitat	271 450,00	91 900,00	-66,14 %
		Routes	2 861 610,00	2 920 810,00	2,07 %
		Santé de proximité	630 000,00	1 000 000,00	58,73 %
	Fonctionnement		4 405 856,00	5 738 006,00	30,24 %
	Investissement	Déploiement des équipements et des usages numériques	1 600,00	651 600,00	40625,00 %
		Développement local	3 067 500,00	1 336 597,00	-56,43 %
		Habitat	1 360 000,00	2 000 000,00	47,06 %
		Routes	29 015 300,00	26 916 100,00	-7,23 %
		Santé de proximité	0,00	500 000,00	
Territoires	Investissement		33 444 400,00	31 404 297,00	-6,10 %
Territoires			37 850 256,00	37 142 303,00	-1,87 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Recettes					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Territoires	Fonctionnement	Déploiement des équipements et des usages numériques	2 900,00	2 900,00	0,00 %
		Développement local	338 095,00	300 000,00	-11,27 %
		Habitat	74 900,00	66 675,00	-10,98 %
		Routes	626 810,00	685 810,00	9,41 %
		Fonctionnement	1 042 705,00	1 055 385,00	1,22 %
	Investissement	Développement local	280 000,00	515 000,00	83,93 %
		Habitat	60 000,00	250 000,00	316,67 %
		Routes	9 040 300,00	6 941 100,00	-23,22 %
		Investissement	9 380 300,00	7 706 100,00	-17,85 %
Territoires			10 423 005,00	8 761 485,00	-15,94 %

MISSION 3 – PREVENTION ET PROTECTION DE L’ENFANCE

Favoriser la prévention des enfants liés aux risques d’inadaptation médico-sociale des familles et des personnes en proposant aides et mesures pluridisciplinaires.

Protéger en les mettant provisoirement à distance de l’environnement familial et social les mineurs, jeunes majeurs et femmes enceintes ou mères avec enfants de moins de 3 ans lorsque leurs équilibres sont gravement compromis.

La situation générale des programmes de la mission

Le périmètre des deux programmes de la mission a été revisité pour plus de lisibilité et de compréhension.

Les crédits prévisionnels de la mission (40,7 M€) afficheront une progression de 10,3 % de BP à BP, correspondant cependant peu ou prou au niveau des dépenses totales estimées pour 2021, reflétant une activité soutenue des dispositifs de protection de l’enfance et des familles au cours de l’année 2021.

Les recettes (1,37 M€) seront toutefois en baisse au vu des recettes constatées en 2021 en particulier sur l’action mineurs non accompagnés.

S’agissant du programme *prévention et protection des enfants et des familles*, il est à noter que le nombre d’enfants confiés reste stable (1075 au 31 décembre 2020, 1068 au 30 juin 2021). Parmi eux, 234 sont des Mineurs Non Accompagnés. 130 d’entre eux bénéficient d’un contrat jeune majeur (CJM).

Le nombre de jeunes au profil complexe est en progression significative. Face à cette évolution, il a été nécessaire de développer une offre d’accueil complémentaire afin de répondre à ces besoins très spécifiques. Le recours à des structures hors département ou à des MECS éphémères constitue une expérimentation pour engager une réflexion sur des réponses à plus long terme.

On peut considérer que sur la progression globale du programme *prévention et protection de l’enfance* (+10,43 % en dépenses de fonctionnement soit +3 808 381 €), il y a une progression de +5,92 % soit 2 163 000 € qui découle du coût des MECS hors département et des nouvelles prestations. Ces dernières représentent à elles seules une hausse de près de 900 000 €.

En conséquence, les dépenses liées à l’accueil et à l’accompagnement de ces enfants sont en augmentation sensible (près de 25 % pour l’action établissements, +18 % pour les actions socio-éducatives et plus de 60 % pour l’action accompagnements spécifiques).

Par ailleurs, l’impact budgétaire en année pleine des 15 recrutements décidés en décembre 2020 (5 postes "administratifs", 5 postes de travailleurs sociaux, 5 postes "transformation numérique") est à intégrer sur 2022. Il est aussi envisagé de créer deux postes de référents éducatifs pour les placements éducatifs à domicile, un poste de chargé de recrutement pour les assistants familiaux et la pérennisation d’un poste d’agent logistique au SESAME. Soit 19 postes au total dédiés à la seule Direction de la Protection de l’Enfance. L’effort financier sur ces créations serait de l’ordre de 750 000 euros.

S’agissant du programme *prévention protection maternelle et infantile*, il convient de noter que la natalité qui avait connu une baisse significative ces 10 dernières années, tend à se stabiliser aux environs d’un peu plus de 3000 naissances / an.

La transformation numérique constitue une priorité pour la *direction de la protection maternelle et infantile* (DPMI) pour répondre aux évolutions réglementaires récentes, à la nécessité de sécuriser les données de santé (accentuée par la crise sanitaire) et à simplifier les tâches administratives au profit des usagers. Ce projet bénéficie d’un financement de l’agence régionale de santé, prévu par le contrat départemental de prévention et de protection de l’enfance -CDPPE- (350 K€, sur 2 ans, alloués

dans le cadre du Fonds d'intervention régional -FIR-, et versés directement à la *direction de la transformation et de l'innovation*).

La DPMI a fait évoluer son marché de formation « assistants maternels » et l'a ouvert aux assistants familiaux salariés du Département (dans le cadre de la montée en compétences). Par ailleurs, la poursuite des pratiques inhérentes à la simplification des process et des circuits en lien avec le déploiement de la GED est fortement attendue au même titre que la mise en œuvre des actions définies dans le schéma départemental des services aux familles et notamment l'intensification du partenariat engagé avec la CAF sur les projets MAM.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Dépenses					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Prévention et Protection de l'enfance	Fonctionnement	Prévention et Protection des enfants et des familles	36 521 077,00	40 329 458,00	10,43 %
		Prévention Protection maternelle et infantile	354 300,00	352 300,00	-0,56 %
	Fonctionnement		36 875 377,00	40 681 758,00	10,32 %
	Investissement	Prévention et Protection des enfants et des familles	62 000,00	62 000,00	0,00 %
	Investissement		62 000,00	62 000,00	0,00 %
Prévention et Protection de l'enfance			36 937 377,00	40 743 758,00	10,30 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Recettes					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Prévention et Protection de l'enfance	Fonctionnement	Prévention et Protection des enfants et des familles	1 723 613,00	1 192 613,00	-30,81 %
		Prévention Protection maternelle et infantile	170 000,00	170 000,00	0,00 %
	Fonctionnement		1 893 613,00	1 362 613,00	-28,04 %
	Investissement	Prévention et Protection des enfants et des familles	12 000,00	12 000,00	0,00 %
	Investissement		12 000,00	12 000,00	0,00 %
Prévention et Protection de l'enfance			1 905 613,00	1 374 613,00	-27,87 %

MISSION 4 – INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

Renforcer la cohésion sociale, agir auprès de nos concitoyens les plus fragiles.

La situation générale du programme de la mission

Dans le cadre de la nouvelle segmentation politique adoptée en juillet 2021, les budgets consacrés à l'action sociale de proximité, soit 426 900 €, ont été intégrés dans le présent programme.

Les dépenses totales de fonctionnement du programme Action sociale de proximité et Insertion sociale et professionnelle s'élèvent à 32 M€, soit +13,3 %) par rapport au BP 2021 au regard notamment de la fin du plafonnement des allocations RSA sur le niveau 2014 qui impacte le budget 2022 pour 4,7 M€. La recette à hauteur de 14,5 M€ reste assez stable.

Bien qu'il soit constaté une progression positive du taux de retour à l'emploi, une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (B.RSA) doit être anticipée au regard de la réforme des allocations chômage.

Par ailleurs, la procédure de plafonnement du versement des allocations RSA (indexé sur l'année 2014 depuis 2016) a pris fin en octobre 2021, ce qui a pour conséquence immédiate l'augmentation des dépenses de l'action RSA-Contrats aidés prévues au BP 2022 (soit +15,70% par rapport au BP 2021).

Les dépenses de fonctionnement des actions *d'insertion sociale et d'insertion professionnelle* sont en progression de +6,95 %, en lien avec la mise en œuvre du plan départemental d'insertion -PDI- et des projets financés dans le cadre du fonds social européen -FSE-.

L'évolution des MASP, mesures d'accompagnement social personnalisé, notamment en termes de durée, vient témoigner d'une dégradation des situations accompagnées et impacte les dépenses de l'action protection des majeurs vulnérables.

Le partage d'informations entre la *direction de l'insertion et du logement* et ses partenaires institutionnels est un enjeu fort en termes d'accompagnement des B.RSA en ce qu'il permet une meilleure réactivité pour la mise en œuvre des accompagnements et l'actualisation des situations.

Les travaux de simplification des process et le passage des dossiers en GED au sein de la *direction de l'action sociale de proximité* visent une meilleure efficience du suivi des parcours des usagers, notamment par le partage des données entre les différents professionnels.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Dépenses					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Insertion et Action sociale de proximité	Fonctionnement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	28 313 714,00	32 097 659,00	13,36 %
	Fonctionnement		28 313 714,00	32 097 659,00	13,36 %
	Investissement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	125 500,00	125 500,00	0,00 %
	Investissement		125 500,00	125 500,00	0,00 %
Insertion et Action sociale de proximité			28 439 214,00	32 223 159,00	13,31 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Recettes					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Insertion et Action sociale de proximité	Fonctionnement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	14 507 916,00	14 411 652,00	-0,66 %
	Fonctionnement		14 507 916,00	14 411 652,00	-0,66 %
	Investissement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	75 500,00	75 500,00	0,00 %
	Investissement		75 500,00	75 500,00	0,00 %
Insertion et Action sociale de proximité			14 583 416,00	14 487 152,00	-0,66 %

MISSION 5 – ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

« Mobiliser les territoires et l'ensemble des acteurs pour préserver l'environnement et les ressources, lutter contre le réchauffement climatique, assurer la qualité de vie des générations futures et garantir l'attractivité de la Mayenne »

La situation générale des programmes de la mission

La mission *Environnement et Agriculture* met en œuvre ses nombreuses actions dans le cadre de 7 programmes essentiels pour la conduite des objectifs environnementaux de la collectivité.

Ces programmes donneront lieu à une inscription prévisionnelle globale de 19,7 M€, en dépenses, en forte évolution (+42,5 %) notamment sur la section d'investissement (près de +54 %) en raison de la politique volontariste affichée en direction des 4 programmes déchets et énergies, milieux et paysages, mobilités durables, agenda bas carbone. Les recettes sont quant à elles en évolution de près de 9 % (7,9 M€).

Les dépenses du programme *eau* sont stables à 5,87 M€ et ont trait principalement aux subventions eau potable et assainissement versées aux collectivités (5,09 M€). La dépense nette s'établit à 0,9 M€. Le programme sera marqué par l'engagement d'une démarche de projet territorial pour la gestion de l'eau sur le bassin de la Mayenne, l'amplification des aides aux mesures préventives sur les aires d'alimentation de captages, et le lancement d'un appel à projets visant à développer la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. À noter les 1^{ères} subventions engagées pour la construction de la station d'eau potable de Laval agglomération (1 M€). Les recettes du programme demeureront stables (environ 5 M€), avec une recette du fonds d'eau estimée à 4,90 M€ dont 4,77 M€ fléchés vers ce programme.

Les dépenses du programme *déchets et énergie* sont en très nette augmentation à 4,48 M€ (0,68 M€ en 2021). Le nouveau contrat en faveur du développement des énergies renouvelables thermiques -COTER 2-, et le lancement du dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements mobiliseront une enveloppe globale de 2,8 M€. L'année 2022 sera également l'occasion d'accompagner la démarche d'économie circulaire engagée sur les territoires et de préparer les collèges à atteindre les objectifs du décret éco énergie tertiaire. Les recettes progressent également très favorablement, en raison des inscriptions liées à la gestion déléguée des aides de l'ADEME (COTER 2), ou au dispositif d'accompagnement des travaux de rénovation pour les ménages en précarité énergétique (dispositif Pacte -15).

Le programme *milieux et paysages* affiche une forte augmentation en dépenses (+ 12,50 %) accompagnée toutefois d'une diminution de ses recettes (-9,74 %) tenant compte du niveau de la taxe d'aménagement perçue en 2020. Le programme dégage toutefois un léger excédent correspondant à l'affectation d'une partie de la recette de la taxe d'aménagement sur les programmes *ressources humaines* et *tourisme*. Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement aux aides à la restauration des rivières et au bocage / plantation d'arbres, ainsi qu'aux actions sur les ENS (en maîtrise d'ouvrage ou en accompagnement des collectivités partenaires), dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS).

Le programme *sécurité sanitaire* verra ses dépenses de fonctionnement (1,15 M€) en augmentation de 3,14 % par rapport à 2021, du fait de l'augmentation de la participation du Département au budget du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Mayenne (LDA53). Les dépenses d'investissement -isolation par l'extérieur (dans le cadre du plan de relance) et sécurisation des accès au site (hébergeant également certaines collections du service du patrimoine) seront toutefois en diminution (0,3 M€ inscrits contre 0,51 M€ en 2021).

Le renforcement du soutien à l'animation au changement de comportements et la mise en œuvre d'une nouvelle aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) font évoluer

sensiblement les crédits du programme ***mobilités durables*** (+10,6 %). L'année 2022 sera marquée en outre, par la mise en œuvre effective du schéma départemental des mobilités durables (SDMD), avec la réalisation des premiers aménagements cyclables en bord de routes départementales et dans les agglomérations, et le déploiement d'une stratégie de communication en soutien aux actions conduites par les EPCI.

Les dépenses 2022 du programme ***agenda bas carbone*** en hausse très sensible (+303 %) s'établissent à 2,27 M€, pour l'essentiel (1,8 M€) en investissement pour l'accompagnement des projets territoriaux d'expérimentation et le déploiement du réseau gaz lié au développement de la méthanisation en Mayenne. Les dépenses de fonctionnement ont trait à l'intervention de bureaux d'études pour la mobilisation des Mayennais et l'accompagnement de projets.

Les dépenses du programme ***agriculture*** en évolution très soutenue en investissement (24%) mais stable en fonctionnement s'ajustent au calendrier des opérations d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental. L'aménagement foncier lié au contournement d'Ernée, projet routier à maîtrise d'ouvrage de l'État, est porté par le Département avec des recettes équivalentes aux dépenses réalisées.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Dépenses					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Environnement et Agriculture	Fonctionnement	Agenda bas carbone ABC	363 000,00	470 000,00	29,48 %
		Agriculture	561 895,00	533 565,00	-5,04 %
		Déchets et énergies	396 400,00	579 000,00	46,06 %
		Eau	533 000,00	576 000,00	8,07 %
		Milieux et paysages	394 000,00	419 950,00	6,59 %
		Mobilités durables	221 000,00	218 000,00	-1,38 %
		Sécurité sanitaire	1 113 350,00	1 148 350,00	3,14 %
	Fonctionnement		3 582 645,00	3 944 865,00	10,11 %
	Investissement	Agenda bas carbone ABC	200 000,00	1 800 000,00	800,00 %
		Agriculture	593 700,00	738 000,00	24,31 %
		Déchets et énergies	288 000,00	3 898 000,00	1253,47 %
		Eau	5 337 000,00	5 296 000,00	-0,77 %
		Milieux et paysages	726 000,00	840 000,00	15,70 %
		Mobilités durables	2 590 000,00	2 890 000,00	11,58 %
		Sécurité sanitaire	510 000,00	300 000,00	-41,18 %
Environnement et Agriculture	Investissement		10 244 700,00	15 762 000,00	53,86 %
Environnement et Agriculture			13 827 345,00	19 706 865,00	42,52 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Recettes					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Environnement et Agriculture	Fonctionnement	Agenda bas carbone ABC	223 600,00	105 000,00	-53,04 %
		Déchets et énergies	57 500,00	168 750,00	193,48 %
		Eau	4 952 000,00	4 957 000,00	0,10 %
		Milieux et paysages	1 490 850,00	1 313 000,00	-11,93 %
		Mobilités durables	30 000,00		-100,00 %
	Fonctionnement		6 753 950,00	6 543 750,00	-3,11 %
	Investissement	Agriculture	0,00	78 000,00	
		Déchets et énergies	7 143,00	764 242,00	10599,17 %
		Eau	18 000,00	15 000,00	-16,67 %
		Milieux et paysages	48 000,00	76 000,00	58,33 %
		Mobilités durables	400 000,00	380 000,00	-5,00 %
Environnement et Agriculture	Investissement		473 143,00	1 313 242,00	177,56 %
Environnement et Agriculture			7 227 093,00	7 856 992,00	8,72 %

MISSION 6 – SPORT ET CULTURE

Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement personnel des Mayennais par la pratique sportive, par la mise en place et l'accompagnement de projets culturels.

La situation générale des programmes de la mission

Deux programmes mettent en œuvre la politique départementale en matière du sport et de la culture.

Le budget global de la mission sera en très nette diminution après l'achèvement de l'équipement départemental majeur que constitue désormais Espace Mayenne. Les dépenses s'établiront à moins de 8 M€ quand elles atteignaient encore 16,1 M€ au BP 2021. De la même façon, les recettes diminuent très sensiblement.

S'agissant du programme **sport**, la récente période marquée par la crise sanitaire n'a pas épargné les activités sportives. Avec l'ouverture et la labellisation d'Espace Mayenne comme Centre de Préparation des Jeux, la Mayenne dispose d'une tête de pont qui doit avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble du territoire et des équipements. Si les mayennais sont parmi les français les plus sportifs, notamment en nombre de licenciés, les pratiques sportives évoluent, de nouvelles disciplines émergent et le besoin de renforcer la sportivité et l'attractivité de notre territoire est bien réel dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris (JOP 2024).

De plus, une stratégie d'influence auprès des fédérations nationales et internationales pour renforcer le sport de haut-niveau, l'attractivité du territoire et de ses équipements sportifs est une promesse qui peut être tenue grâce à la qualité des infrastructures sportives mais aussi de l'accueil et du professionnalisme des acteurs sportifs. Or dans le même temps, des enjeux d'équilibre territorial et de vieillissement du bénévolat se font jour. Aussi, il s'agira de préparer une stratégie d'héritage qui permette à la Mayenne de capitaliser sur l'élan des Jeux pour moderniser ses équipements, les adapter aux nouvelles pratiques, et enclencher une véritable dynamique locale.

Enfin, la politique départementale qui consiste à contractualiser avec des comités départementaux pour 3 ans doit se poursuivre et s'intensifier, pour donner de la visibilité aux projets sportifs de discipline ou de club. Dans cette perspective de favoriser la mise en réseau et la concertation des acteurs du sport, le Département pourrait proposer aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de définir un projet sportif pour leur territoire et les aider, avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), à le mettre en œuvre.

Pionnière en matière de territorialisation culturelle, la Mayenne est aujourd'hui reconnue pour l'efficacité de cette stratégie qui respecte les contextes locaux et privilégie la concertation. Les projets culturels de territoire garantissent aux mayennais une offre culturelle riche, diversifiée, exigeante et de proximité, notamment auprès des plus jeunes au travers par exemple des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui rencontrent l'adhésion des territoires comme des jeunes et de leur famille. Afin de nourrir cette action territorialisée, Mayenne Culture non seulement met en place des actions d'animation du réseau culturel départemental et produit des outils méthodologiques, mais encore fédère au sein de sa gouvernance associative ces mêmes acteurs du réseau. À l'horizon 2022, il apparaît que les 9 EPCI de la Mayenne sont mobilisés pour définir et mettre en œuvre des projets culturels de territoire qui allient saison culturelle (spectacles vivants, arts plastiques), enseignement artistique et lecture publique.

Pour autant, les vingt derniers mois ont été violents pour la culture : 162 jours de fermeture en moyenne des différents lieux de diffusion (théâtres, salles, expositions, bibliothèques, festivals, cinémas). La reprise des activités culturelles reste incertaine malgré l'acceptation des conditions sanitaires. Pour la saison 2021-2022, les programmateurs culturels jonglent entre les reports de nombreux spectacles ou les annulations d'événements, pour préserver la santé économique des équipes

artistiques et pour poursuivre leur travail de partage des œuvres nouvelles qui traiteront de ces sujets d'actualité. Mais le public oscille entre un besoin viscéral de retrouver le chemin des lieux de culture et une certaine frilosité nourrie de contraintes sanitaires, de désirs de se consacrer davantage à ses proches comme du développement d'offres culturelles numériques à domicile. Le Département doit rester vigilant et accompagner si besoin les acteurs culturels par des dispositifs d'action culturelle ciblée, pour que se rétablissent les liens avec les publics, comme il peut également être moteur d'un renouvellement d'une offre de proximité. Les résultats d'une étude conduite sur les arts visuels portés à connaissance en octobre 2021 alimenteront une politique départementale renouvelée dans le cadre du programme *culture*, mais toujours en lien avec son territoire.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Dépenses					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Sport et Culture	Fonctionnement	Culture	3 729 647,00	3 882 500,00	4,10 %
		Sport	1 256 376,00	2 117 376,00	68,53 %
	Fonctionnement		4 986 023,00	5 999 876,00	20,33 %
	Investissement	Culture	734 500,00	249 500,00	-66,03 %
		Sport	10 389 672,00	1 695 000,00	-83,69 %
	Investissement		11 124 172,00	1 944 500,00	-82,52 %
	Sport et Culture		16 110 195,00	7 944 376,00	-50,69 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Recettes					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Sport et Culture	Fonctionnement	Culture	15 700,00	16 000,00	1,91 %
		Sport	35 000,00	87 613,00	150,32 %
	Fonctionnement		50 700,00	103 613,00	104,36 %
	Investissement	Sport	2 351 825,00		-100,00 %
			2 351 825,00		-100,00 %
	Investissement		2 402 525,00	103 613,00	-95,69 %
	Sport et Culture				

MISSION 7 – AUTONOMIE

Accompagner les personnes en situation de perte d'autonomie.

La situation générale du programme de la mission

Le programme *Autonomie* au sein de cette mission a pour ambition de :

- mieux accompagner le grand âge et le handicap dans nos territoires en entrant dans une logique de parcours ; la santé étant le fil rouge de nos politiques dans ce domaine.
- conforter son rôle de régulateur du parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, d'animateur du réseau des acteurs sociaux et médico-sociaux sur les territoires en lien avec son rôle de chef de file de l'organisation des politiques d'action sociale et médico-sociale confiées par la loi.

Le budget global de la mission Autonomie atteindra 65,4 M€ en dépenses nettes pour l'exercice 2022. Les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 92,4 M€, en augmentation de plus de 5,8 % mais quasiment au niveau des dépenses totales estimées 2021. Le Plan May'Aînés bénéficiera d'une dotation de 6 M€ en section d'investissement. Les recettes exclusivement en fonctionnement s'élèveront quant à elles à 33 M€, en augmentation de près de 3 % par rapport à 2021.

Les objectifs prioritaires pour 2022 visent en conséquence à :

- transformer et adapter l'offre de manière décloisonnée en s'appuyant sur les démarches volontaires des territoires ;
- renforcer la contribution à la régulation des parcours complexes ;
- veiller au maintien d'une approche et d'une réponse globale aux besoins de la personne ;
- garantir une approche de parcours de vie au plus près des territoires.

Le budget de fonctionnement avec 92,4 M€ est en augmentation de 5,84 %, cette évolution est néanmoins à nuancer au regard, d'une part du compte administratif 2020 où la réalisation atteignait 91 M€, et d'autre part, des dépenses globales estimées 2021 -compris DM2- (91,8 M€). Le taux d'évolution du budget 2022 s'établit de fait à + 0,67 % par rapport aux dépenses totales estimées pour 2021.

L'exercice 2022 verra la poursuite du financement des **allocations individuelles de solidarité** dans le cadre du maintien à domicile le plus longtemps possible de la personne âgée. L'action sociale à l'hébergement sera soutenue ainsi que les actions partenariales et la poursuite des actions votées dans le cadre du plan May'Aînés jusqu'au 31 décembre 2022, dans l'attente de l'évaluation du premier plan s'achevant le 31 décembre 2021.

Le Département apportera également son soutien financier au secteur de **l'aide à domicile**, faisant suite à l'évolution des grilles de salaires de la convention collective de la branche. Pour ce faire, il est proposé le vote d'une subvention de soutien d'un montant d'environ 2 millions d'euros.

Sur le champ du **handicap**, la déclinaison opérationnelle des orientations présentées dans le cahier des charges de la transformation de l'offre médico-sociale a pour but de répondre au plus près des besoins des personnes en situation de handicap. Cette transformation de l'offre fera l'objet d'un engagement ou d'une contractualisation dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Un des objectifs est d'accompagner les personnes en situation de handicap les plus autonomes vers le logement de droit commun, en lien avec une société plus inclusive, et la personne handicapée vieillissante vers des UPHV (Unité pour Personnes Handicapés Vieillissantes). Des projets d'habitats inclusifs permettront d'accueillir des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées en toute sécurité respectant leur volonté de rester à domicile.

Le budget 2022 intègre la valorisation financière de création des unités UPHV pour un montant de 108 K€. Les subventions allouées aux associations du secteur du handicap bénéficieront d'une légère évolution pour permettre d'instruire de nouvelles demandes déposées.

Par ailleurs, il est prévu de poursuivre le soutien aux accueillants familiaux par la délégation de suivi (+65 K€), ainsi que la continuité de la démarche « *La Mayenne, territoire 100% inclusif* », les actions de prévention retenues dans le cadre de la conférence des financeurs et du forfait autonomie à destination des Résidences autonomie (840 K€). Enfin, des crédits sont réservés au transport des enfants en situation de handicap (1,64 M€). S'agissant de l'élaboration du prochain Schéma de l'autonomie 2022-2027, il est projeté qu'il s'inscrive dans un schéma unique des solidarités regroupant à minima, les thématiques de l'autonomie, santé et proximité, l'enfance, la famille, et l'insertion.

Les dépenses de la section d'investissement pour 6 M€ en 2022 traduisent la mise en œuvre des 12 mesures du Plan May'Aînés qui se poursuivent :

- renouvellement des immobilisations, et déploiement des actions de soutien à la qualité de vie au travail pour soutenir les EHPAD ;
- déploiement de l'équipement de télémédecine ;
- attributions d'aides pour l'aménagement des logements en faveur du maintien à domicile ;
- mise à disposition de moyens de transports de proximité, à l'échelle des EPCI.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Dépenses						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Autonomie	Fonctionnement	Autonomie	87 323 898,00	92 422 500,00	5,84 %	
	Fonctionnement		87 323 898,00	92 422 500,00	5,84 %	
	Investissement	Autonomie	5 057 500,00	6 018 338,00	19,00 %	
	Investissement		5 057 500,00	6 018 338,00	19,00 %	
Autonomie			92 381 398,00	98 440 838,00	6,56 %	

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Recettes						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Autonomie	Fonctionnement	Autonomie	32 141 491,00	33 064 520,00	2,87 %	
	Fonctionnement		32 141 491,00	33 064 520,00	2,87 %	
Autonomie			32 141 491,00	33 064 520,00	2,87 %	

MISSION 8 – ATTRACTIVITE

Permettre à la Mayenne de trouver les opportunités de son développement et de rester dans la compétition des territoires attractifs.

Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement personnel des Mayennais par la préservation et la valorisation du patrimoine, le développement de l'économie touristique.

Situation générale des programmes de la mission

La mission *Attractivité* met en œuvre ses différentes actions réparties au sein de 4 programmes *Attractivité, Tourisme, Patrimoine et Communication*.

La dotation budgétaire prévisionnelle pour ces 4 programmes évoluera favorablement en 2022 (+12 % globalement et même +30 % en investissement) pour atteindre 6,8 M€ alors que les budgets attractivité et communication resteront stables (chacun 1 M€).

Le programme **attractivité** investit autour du territoire de marque en proposant une ligne de produits « Mayenne », dans les commerces de centre-ville, en grandes et moyennes surfaces et sur l'aire d'autoroute *La Mayenne*. À l'instar des « boutiques officielles », qui proposent des objets iconiques, des signes de reconnaissance, « Aime comme Mayenne » doit donc s'offrir un maximum de visibilité dans le quotidien des mayennais en créant une gamme exclusive de produits à offrir et à s'offrir et susciter ainsi un sentiment de fierté et d'appartenance.

Il entend par ailleurs mobiliser les acteurs du territoire (mise en place d'un « Club des ambassadeurs », afin de fédérer les Mayennais et d'un dispositif d'incentive associé, poursuite du dispositif M PARIS avec le développement d'une politique d'animations. Le programme poursuit également ses actions pour donner de la visibilité au territoire (poursuite des partenariats notamment dans le domaine du sponsoring sportif), à l'image du renouvellement du soutien à Maxime Sorel et le bateau VandB Monbana Mayenne.

Les acteurs du secteur du tourisme ont été fortement touchés par la crise provoquée par la pandémie et l'image de notre territoire avait pu être écornée, voire salie, durant cette période. Le Département avait aussitôt réagi et innové pour leur apporter des réponses adaptées à leurs besoins (opération Miam la Mayenne à croquer ! soutien financier aux EPCI les ayant accompagnés au plus près). L'année 2022 doit être l'occasion via le programme **tourisme** de restaurer le potentiel touristique du territoire et de renforcer son image et son attractivité, en s'appuyant entre autres sur le sport et la culture, ses paysages de qualité et sa vitalité économique.

L'exercice 2022 verra le lancement du 8^{ème} schéma de développement touristique qui se déployera jusqu'en 2027. Des actions, en direction des professionnels et des touristes, pour un tourisme durable, ne manqueront pas d'y figurer pour permettre à la Mayenne de devenir le 1^{er} département bas carbone. Dans l'esprit des Slowlidays®, des ouvertures de nouveaux tronçons inscrits au schéma départemental des véloroutes et des voies vertes, la mise en tourisme de nouvelles maisons éclusières contribueront à l'atteinte de cet objectif. Les sites patrimoniaux du Département renouveleront leurs outils de médiation et de réservation. La refonte de sa tarification par le Département, deux ans après la départementalisation du musée Robert-Tatin et après vingt mois d'une crise sanitaire qui ont vu baisser fréquentation et curiosité malgré l'enrichissement de l'offre de médiation, pourrait avoir un effet d'entraînement auprès des autres sites du territoire.

Le Département entend à travers son programme **patrimoine** poursuivre son accompagnement financier et en ingénierie auprès des propriétaires de patrimoines de caractère qui contribue à forger une image attractive et apaisée du territoire. Mais l'essentiel de l'action départementale en faveur de l'attractivité du territoire passe par des dispositifs emblématiques, à l'échelle nationale, qui fassent

connaître positivement la Mayenne et sa capacité d'innovation. La participation à des compétitions de voile aux côtés d'entreprises mayennaises a renforcé la notoriété de la Mayenne et démontré s'il en était besoin, le goût de notre territoire pour l'action collective. Sans compter bien entendu qu'elle a fait rêver les Mayennais. La mise à disposition d'un lieu, au cœur de Paris, à tous les acteurs mayennais, pour y organiser des rencontres, des conférences, des événements qui mettent au centre la Mayenne et ses talents, participe aussi de cet élan qui développe l'attractivité générale de notre territoire.

Enfin, la collectivité entend poursuivre sa **communication** institutionnelle avec un budget stable et en poursuivant les mêmes objectifs que précédemment, pour :

- **affirmer** : rapprocher les habitants de leur institution départementale en valorisant l'implication de la collectivité à leurs côtés et en rappelant systématiquement la place occupée par la collectivité par une identification et un positionnement clair ;
- **servir** : répondre à ces questions simples, mais centrales : Que fait le Conseil départemental pour moi ? Quels sont les services que la collectivité met à ma disposition, en quoi répondent-ils à mes attentes et comment puis-je y accéder ?
- **associer** : informer en associant la population aux réflexions et projets qui façonnent la Mayenne.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Dépenses					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Attractivité	Fonctionnement	Attractivité	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00 %
		Communication	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00 %
		Patrimoine	771 661,00	795 361,00	3,07 %
		Tourisme	1 313 500,00	1 448 000,00	10,24 %
	Fonctionnement		4 085 161,00	4 243 361,00	3,87 %
	Investissement	Attractivité			
		Patrimoine	1 242 000,00	1 752 000,00	41,06 %
		Tourisme	715 500,00	805 000,00	12,51 %
	Investissement		1 957 500,00	2 557 000,00	30,63 %
Attractivité			6 042 661,00	6 800 361,00	12,54 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Recettes					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Attractivité	Fonctionnement	Patrimoine	431 500,00	406 500,00	-5,79 %
		Tourisme	53 800,00	63 420,00	17,88 %
	Fonctionnement		485 300,00	469 920,00	-3,17 %
	Investissement	Patrimoine	90 000,00	210 000,00	133,33 %
		Tourisme	50 000,00		-100,00 %
			140 000,00	210 000,00	50,00 %
	Investissement		625 300,00	679 920,00	8,74 %
Attractivité					

MISSION 9 – ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Investir pour la réussite éducative des collégiens et des étudiants et les sensibiliser aux métiers de l'entreprise. Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement personnel des Mayennais par l'accès à la citoyenneté.

Situation générale des programmes de la mission

La mission *Enseignement, jeunesse et citoyenneté* compte 3 programmes : le programme *Collèges*, le programme *Enseignement supérieur, recherche et innovation* et le programme *Jeunesse et citoyenneté*.

Au niveau global, les dépenses de la mission diminueront légèrement en 2022, atteignant néanmoins près de 20 M€ globalement. Les dépenses du programme collèges sont en baisse en effet de 3,32 % du fait notamment de la réduction des investissements de l'action travaux dans les collèges publics, ramenés à 6,3 M€ (-10 %) après une année 2021 exceptionnelle liée au plan de relance.

S'agissant du programme *collèges*, alors que les effectifs sont en baisse de 2 % dans les collèges publics (9 113 collégiens dans les 27 collèges publics, - 184 élèves) et de 1,2 % dans les collèges privés (6 571 collégiens dans les 14 collèges privés, - 80 élèves) à la rentrée scolaire 2021-2022, le Conseil départemental maintient un engagement fort au bénéfice des collèges publics. Il est à noter une augmentation de 3,79 % des crédits de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2020. S'ajoutent des dotations complémentaires plus en adéquation avec la pratique observée (+25 000 euros pour les vêtements et EPI des agents) et une prise en charge des factures d'électricité liée à la pose de nouveaux panneaux photovoltaïques]. Cette dépense va croissant (+ 55 000 euros) au fur et à mesure de l'équipement des collèges (7 collèges équipés à ce jour). Le Département paie l'électricité et se voit remboursé à due concurrence par les collèges concernés.

Les enjeux 2021 sont forts : il s'agira d'élaborer et mettre en œuvre une réforme du calcul de la DGF, de développer les actions innovantes en faveur des collégiens (« au collège à bicolou », voyages virtuels, Conseil Départemental de la Vie Collégienne...), d'adopter et de mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'Investissement Collèges 2022-2028 ou encore de poursuivre la mise en œuvre du plan numérique collèges 2020-2024. Il s'agira également de poursuivre la politique ambitieuse en matière de restauration marquée par la volonté de proposer 75% de produits locaux, 100% de viande mayennaise, de poursuivre les actions fortes engagées contre le gaspillage alimentaire et enfin de proposer une nouvelle tarification scolaire au quotient.

Le programme *enseignement supérieur, recherche et innovation* augmente de 2,4% en dépenses, témoignant de l'engagement fort et constant du conseil départemental dans ce domaine.

On relèvera en particulier l'inscription d'une enveloppe de 0,98 M€ à l'ESTACA pour le financement de son projet d'extension bâimentaire (participation totale de 4,5 M€), projet qui doit permettre un doublement des superficies, l'accueil de 1100 étudiants (+400). 0,4 M€ sont également inscrits pour accompagner le projet bâimentaire de l'UCO-Laval et 0,175 M€ pour accompagner le projet d'installation d'une antenne de l'Ecole du design de Nantes à Laval. Les crédits dédiés à l'ESIEA font l'objet d'une inscription partielle dans l'attente de la signature de la nouvelle convention triennale 2022-2025 avec l'école. Enfin, il est proposé une baisse de 67 % des crédits versés au syndicat mixte du CUML (45 000 €) en lien avec la volonté du Conseil départemental, tout en conservant son soutien à l'antenne lavalloise de droit et gestion de l'université du Mans, d'ajuster sa contribution aux besoins de la structure qui présente actuellement d'importants excédents en fonctionnement. À cet égard, l'année 2022 sera consacrée à un travail d'optimisation du fonctionnement interne de la structure, en lien avec l'ensemble des partenaires.

L'année 2022 sera également marquée par deux projets structurants, en partenariat avec Laval agglomération et la Région des Pays-de-la-Loire : l'adoption d'un nouveau schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SLESRI) et l'avancement des études préparatoires à la construction d'une maison de l'étudiant sur le site du campus, maison devant offrir de nouveaux services aux étudiants.

Attentif à la vitalité de son territoire et à la vie associative, le Département au titre du programme *jeunesse et citoyenneté* a fait le choix d'étendre le dispositif « Génération 2024 » à tous les niveaux de collégiens. Il conviendra pour autant en 2022 de continuer de faire connaître ces possibilités offertes aux jeunes de développer une pratique culturelle et sportive à proximité de leur lieu de vie et encourager chacun à s'investir dans la vie associative, ferment de démocratie et d'engagements pour tous. Pour autant, les dépenses du programme sont en baisse de près de 25 % en lien avec la suppression des frais de gestion liés à l'ancien chéquier jeunes collégiens.

L'édition 2021 du projet Quatre Régions pour l'Europe aura permis à des jeunes mayennais de vivre une expérience singulière et transnationale en trois dimensions : une dimension physique au Laval Virtual Center, sur les réseaux sociaux mais aussi dans un monde virtuel créé pour cette occasion. Elle aura aussi permis de valoriser ce savoir-faire digital exceptionnel. Mais bien entendu, chacun forme aujourd'hui des vœux pour que reprennent les échanges et les rencontres, et la Mayenne s'y tient prête aux côtés de son partenaire de 30 ans, le Bezirk de Souabe.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Dépenses						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	Fonctionnement	Collèges	8 245 193,00	8 335 960,00	1,10 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	1 402 159,00	1 214 284,00	-13,40 %	
		Jeunesse et citoyenneté	559 600,00	420 000,00	-24,95 %	
	Fonctionnement		10 206 952,00	9 970 244,00	-2,32 %	
	Investissement	Collèges	8 720 818,00	8 066 172,00	-7,51 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	1 650 500,00	1 911 540,00	15,82 %	
	Investissement		10 371 318,00	9 977 712,00	-3,80 %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté			20 578 270,00	19 947 956,00	-3,06 %	

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Recettes						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	Fonctionnement	Collèges	155 600,00	225 800,00	45,12 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	363 000,00	295 709,00	-18,54 %	
	Fonctionnement		518 600,00	521 509,00	0,56 %	
	Investissement	Collèges	1 375 000,00	1 300 000,00	-5,45 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	255 450,00	129 385,00	-49,35 %	
	Investissement		1 630 450,00	1 429 385,00	-12,33 %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté			2 149 050,00	1 950 894,00	-9,22 %	



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'article L.3312-1 du *Code général des collectivités territoriales* dispose que « dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le Président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au Conseil départemental, dont il est pris acte par une délibération spécifique. »

Il revient en effet, à l'Assemblée départementale, comme chaque année, sur la base d'un *Rapport d'orientations Budgétaires* (ROB) relatif à l'exercice à venir, de débattre de la trajectoire financière proposée pour la collectivité.

Par ailleurs, il convient de noter que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes complétée par un décret du 24 juin 2015, prévoit que les collectivités territoriales sont tenus de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, -pas nécessairement toutefois à l'occasion de la séance prévue pour le débat d'orientations budgétaires- un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Un document spécifique sera soumis dans le cadre de la session budgétaire de décembre sur ce point.

Si ce débat constitue un moment essentiel de la vie institutionnelle départementale, il intervient cependant dans une période charnière entre le renouvellement de notre Assemblée départementale installée cet été et l'élaboration du projet de mandature de notre majorité départementale à intervenir au 1^{er} semestre 2022.

Il revêt néanmoins un intérêt particulier après les vingt derniers mois tourmentés que notre pays vient de traverser. La crise sanitaire a nécessité des interventions fortes et inédites de la part des pouvoirs publics avec notamment la mise en œuvre de plans d'urgence et de relance à l'échelon national, que la collectivité départementale a, bien sûr, accompagnés localement en y consacrant des budgets importants afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire.

En cette fin d'exercice 2021, incontestablement la reprise est tangible, le monde a cependant changé durant cette crise, le monde du travail, les habitudes de consommation... et la perception à notre environnement nous conduit à repenser durablement le sens de nos interventions. Il s'agira bien évidemment de favoriser le retour pour tous les acteurs de notre territoire et l'ensemble des mayennais à une vie normale, de rendre encore plus attractif notre territoire sans oublier quiconque dans un monde en pleine mutation d'un point de vue écologique, numérique et sociétal.

Cette ambition est traduite dans les orientations du budget 2022, aussi bien en investissement où le volume des crédits proposés demeure sur le niveau des exercices précédents situant la Mayenne très largement au-dessus des autres départements de sa strate, mais également en section de fonctionnement où les budgets en lien avec ses compétences dans le domaine de la solidarité et de l'autonomie témoignent de sa volonté d'assumer toutes ses responsabilités.

Dans un contexte de stratégie nationale bas carbone qui vise à « atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 », le Département avait souhaité engager une démarche « bas carbone » qui vise à mobiliser non seulement les politiques départementales (exemplarité de l'institution), mais également les élus locaux, les habitants, les acteurs socio-économiques et les territoires par qui s'opéreront les changements attendus en matière de transition énergétique et écologique. Il entend accentuer son effort dans ce domaine, il présentera par ailleurs la version 2 de l'analyse

environnementale de son budget qu'il avait initié fin 2020 avec le souci d'améliorer encore l'approche méthodologique du sujet.

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le contexte macroéconomique Source : Projet de Loi de Finances pour 2022

Si la reprise amorcée depuis le printemps 2021 et l'augmentation de la couverture vaccinale permettent d'envisager une croissance de l'ordre de 4 % en 2022 après le net sursaut intervenu en 2021, l'inflation connaît également un rebond, en particulier sur les produits énergétiques et devrait évoluer pour 2021 à +1,5 %, le même niveau d'évolution est en perspective pour 2022 en lien avec la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel.

L'activité pourrait dépasser, dès la fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée durant les 20 derniers mois, ce dernier point constituant néanmoins avec l'évolution de la situation sanitaire des aléas importants.

Ce rebond devrait également se traduire par un déficit public plus limité qu'attendu à 8,4 % du PIB en 2021 contre 9,4 % en Loi de finances rectificative n°1 2021.

L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022 toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable.

La trajectoire des finances publiques

Face à la crise sanitaire et économique, l'activité a bénéficié d'un soutien massif pour préserver sa capacité de reprise et la trajectoire des finances publiques à moyen-terme. La proposition de loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, déposée au printemps porte l'ambition d'une réforme structurelle de la gouvernance des finances publiques. L'Etat s'inscrit désormais dans une dynamique de normalisation associée à la sortie de crise (fin des plans d'urgence et finalisation de la mise en œuvre du Plan France Relance en 2022), étant précisé que la situation sanitaire et économique depuis mars 2020 a conduit par ailleurs, à une très forte dégradation des finances sociales. S'y ajoute un effort financier engagé en faveur du système de santé dans le cadre du « Ségur de la santé ». Source : Projet de Loi de Finances pour 2022

Il n'est pas inutile de rappeler que l'ensemble de ces mesures de soutien a généré un niveau de déficit public au sein de la sphère publique de -9,2 % en 2020, de -9,1 % (prévu) en 2021 -niveau jamais vu depuis 1945. Il n'est pas prévu de retour au seuil de 3% avant 2026. Au regard de son niveau de déficit et de dette publique, la France était classée en 2019 (dernière année normale) 27ème sur 28 au sein de l'Union européenne ne devançant plus que la Roumanie parmi ses partenaires. Cette situation pèsera nécessairement sur les marges du futur gouvernement issu des élections du printemps 2022. Source : Etude prospective cabinet Michel Klopfer septembre 2021

La situation financière des collectivités se redresse en 2021 Source : Projet de Loi de Finances pour 2022

Les recettes des collectivités sont en hausse tirée par le dynamisme de la fiscalité locale. Déjà en progression de plus 5,5 milliards euros fin 2020 par rapport à fin 2019, la trésorerie de l'ensemble des collectivités augmente de +18 % en 2021 selon les dernières remontées comptables disponibles.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse tirées en particulier par les dépenses de personnel (+2,8 % au 31 juillet par rapport à 2020).

Les dépenses d'équipement sont en augmentation par rapport à 2020 (+15 % au 31 juillet 2021 par rapport à la même époque en 2020). Elles pourraient donc revenir dès 2021 au niveau historiquement élevé de 2019 (36,1 Md€).

La situation financière des départements source : Assemblée des départements de France

Après une longue période de fragilité budgétaire, les départements étaient globalement parvenus à stabiliser leur situation financière. Cette amélioration a été le fruit de la conjonction de deux facteurs principaux : leur rigueur de gestion et une meilleure dynamique de leurs recettes.

La situation actuelle dans le contexte de crise sanitaire et des conséquences économiques et financières associées apparaît cependant meilleur qu'anticipé.

Selon une enquête flash de l'Assemblée des départements de France réalisée à mi-septembre, les dépenses RSA consolidées des départements étaient supérieures au 31 août 2021 de 2 % à celles de fin août 2020.

Aussi, la crise risquerait à terme de marquer le retour de « l'effet ciseau » sur les finances départementales via l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes.

Pour mémoire, la situation des départements apparaissait déjà incertaine avec la perte du produit du foncier bâti au profit du bloc communal à partir de 2021 et du levier fiscal associé ; or, un certain nombre de départements avaient pu utiliser ce levier pour résoudre leurs difficultés financières à la suite de la crise de 2008.

Les efforts pour contenir la dépense n'étant pas reconductibles à l'infini, les finances des départements pourraient être, à partir de l'année 2022, plus fragilisées que jamais par les conséquences de la crise COVID-19.

Rappelons pour mémoire que la dernière mandature a vu la mise en place de :

- la contractualisation financière entre l'État et les grandes collectivités locales (contrats dit « de Cahors ») ; à cet égard, l'hypothèse de l'activation d'une nouvelle contractualisation financière sous une forme ou une autre, dans le cadre de la prochaine loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et du futur PLF 2023, et donc après l'échéance électorale majeure de 2022, dans le cadre du redressement des finances publiques à venir, n'est pas qu'une vue de l'esprit ;

- la réforme fiscale tendant au transfert de la part départementale de foncier bâti dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée ; le risque associé à la perception d'une telle ressource aussi volatile que la TVA, car intrinsèquement liée à la conjoncture économique, existe également ;

- la péréquation horizontale entre les départements afin de renforcer la solidarité entre les départements tout en répartissant davantage la charge (notamment au titre des allocations individuelles de solidarité et des mineurs non accompagnés) en fonction du niveau de ressources constaté dans les territoires.

Les principales mesures intéressant les départements au sein du projet de loi de finances pour 2022

Elles touchent principalement aux **concours financiers de l'État**, lesquels progresseraient de 525 K€ pour l'ensemble des collectivités. Une dotation budgétaire de 51,6 M€ compenserait les effets de la baisse de la taxe foncière sur le dispositif de compensation péréquée auprès des départements (article 48).

Une réforme des modalités d'attribution de la **dotation de soutien à l'investissement des départements** -DSID- (article 45) consiste à fondre la part *péréquation* dans la part *projets*, l'effet de levier de cette part péréquation n'apparaissant pas pertinent.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stable (article 47), avec néanmoins pour les départements, une augmentation prévue des dotations de péréquation -dotation de fonctionnement minimale et dotation de péréquation urbaine- de 10 M€ par rapport à 2021.

Les modalités de calcul des **indicateurs financiers** utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation sont ajustées (même article 47) pour tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités issues de la dernière réforme fiscale ; il est proposé à ce titre de conserver le taux de foncier bâti adopté en 2020 de manière transitoire en 2022, le temps de trouver en concertation, une solution plus pérenne avec le comité des finances locales et les départements.

Les départements ne seraient pas concernés en 2022 par une diminution des variables d'ajustement -dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, DC RTP notamment.

L'expérimentation de la recentralisation du Revenu de Solidarité Active (article 12) :

Il est proposé aux départements volontaires d'expérimenter sur 5 ans le transfert à l'État de l'instruction administrative, de la décision d'attribution et du financement du RSA. Une expérimentation qui, selon le projet de loi de finances, doit concourir au renforcement des politiques d'insertion des collectivités qui s'engageraient dans cette voie. Le département de Seine-Saint-Denis procédera à cette expérimentation dès 2022.

L'article 48 prévoit une compensation pour les départements (+51,6 M€) des effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée.

L'ambition du Département pour 2022 et années suivantes

Le Conseil départemental est présent aux côtés des collectivités mayennaises grâce aux contrats de territoire qui ont été largement plébiscités. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont servi à l'amélioration de la vie quotidienne des mayennaises et des mayennais.

Et c'est parce qu'ils ont montré leur utilité pour dynamiser le territoire, que je peux réaffirmer mes propos tenus devant les maires et présidents d'EPCI, le 25 septembre dernier à l'occasion du congrès de l'AMF53, quant au lancement dès 2022 d'une nouvelle génération de contrats. Dans l'immédiat, il est prévu de prolonger de quelques mois le dispositif existant, le temps de permettre d'engager les dernières opérations et d'échanger sur les orientations à privilégier.

Le Conseil départemental continuera dans les années à venir à répondre au plus près aux attentes et aux besoins des territoires afin de servir au mieux nos concitoyens.

Les investissements se poursuivront en prenant soin de considérer chacun des territoires mayennais avec la même attention. Si dans certains endroits des difficultés apparaissaient, il conviendrait alors de redoubler d'efforts, car nulle partie ne peut être délaissée ni abandonnée. La solidarité est, en effet, au cœur de l'action du Département.

C'est pourquoi, nous serons mobilisés en matière de santé de proximité et nous lutterons avec force pour éviter tout phénomène de désertification médicale. Le fait que l'an dernier nous ayons eu plus d'arrivées de généralistes que de départs est déjà en soi un signe encourageant ; nous devons maintenir cette dynamique.

Pour cela, nous nous fixons pour objectif dans les 6 ans qui viennent l'installation de 100 médecins généralistes et de 100 médecins spécialistes. Nous devons aussi promouvoir la télémédecine.

Il nous faut également, ce qui est en partie lié, veiller au bien-être de nos aînés. Nous avons déjà agi notamment à travers notre plan May'aînés, destiné à favoriser leur maintien à domicile par le financement de travaux d'adaptation des logements.

Mais nous devons également faire en sorte que nos aînés, qui sont hébergés en EHPAD, le soient avec la dignité qui leur est due, dans des établissements sûrs et adaptés.

Nous irons encore plus loin, en construisant un village Alzheimer. Nous devons en effet être capables de répondre de la meilleure et de la plus humaine des façons à la souffrance générée par cette terrible maladie, car la solidarité dans notre département n'est pas un vain mot.

La solidarité s'exprime encore à travers l'ensemble des domaines de compétence du Département. Ainsi, nous continuerons à investir pour les routes, pour les collèges, pour le sport ou

la culture. Nous répondrons également au défi climatique notamment en favorisant les mobilités douces ou encore en mobilisant 50 M€ pour la rénovation énergétique des logements.

Nous soutiendrons également notre agriculture, source de vitalité du département, notamment en portant de 50 à 75 % la part des produits de l'agriculture locale et bio dans les assiettes des collégiens, et en atteignant les 100% de viande mayennaise.

En résumé, nous poursuivrons et amplifierons tous azimuts notre action.

Et nous espérons pour cela pouvoir compter sur l'État à la fois pour nous accompagner financièrement, par exemple sur le grand âge, et en ce domaine nous serons vigilants quant à l'application concrète des annonces récentes du Premier Ministre en faveur des EHPAD.

Nous attendons aussi de l'État qu'il nous donne la liberté d'agir avec efficacité, et il nous faudra sans doute une nouvelle gouvernance des affaires publiques entre l'État et les collectivités territoriales.

Cette ambition repose sur quatre maîtres-mots que vous connaissez : Décentralisation, Déconcentration, Différenciation et Simplification. C'est pourquoi je forme le vœu que la future loi 3DS dont l'examen du projet par l'Assemblée nationale est prévu en décembre, réponde aux attentes qui sont celles des collectivités territoriales et en définitive de nos concitoyens.

Le rapport qui suit est présenté en 2 temps :

- tout d'abord, une **synthèse générale** des éléments d'orientations budgétaires pour 2022 ;
- ensuite, une **synthèse** de ces orientations **pour chacune des commissions**.

Le Président,



Olivier RICHEFOU

Synthèse générale des éléments d'orientations budgétaires pour 2022

L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2022

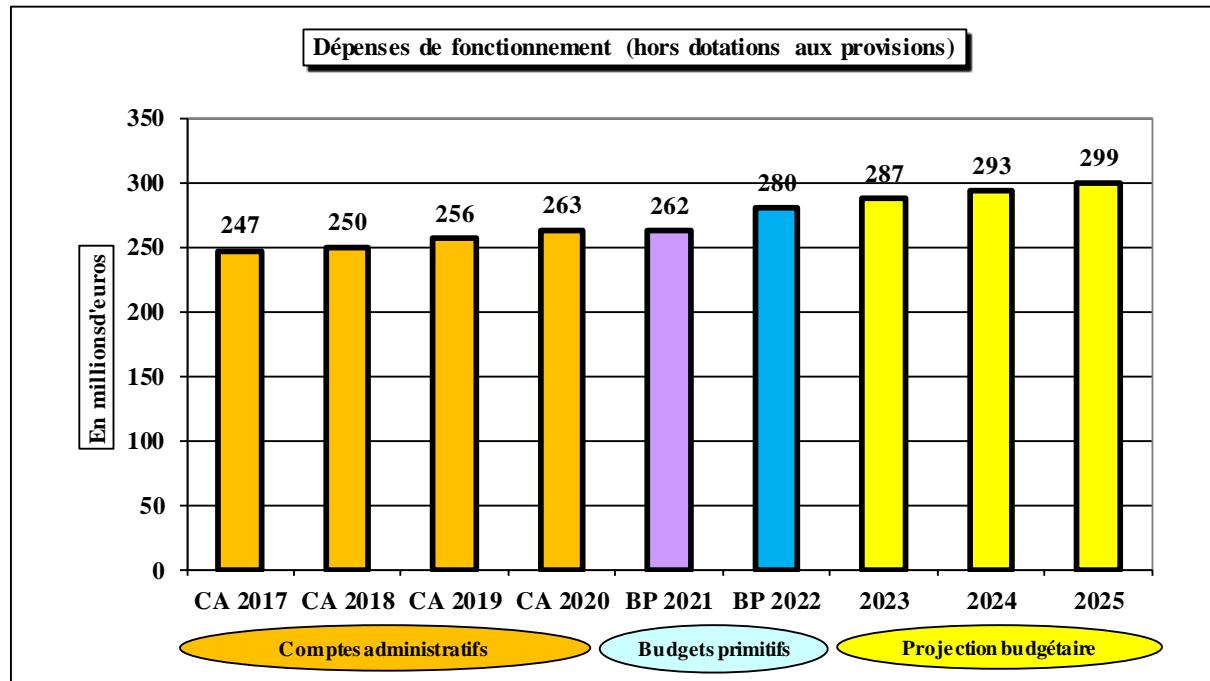
Au stade du débat d'orientations budgétaires, le budget 2022 (372 M€), en progression de 14 M€ comparativement au BP 2021 (358 M€), est caractérisé par :

- Une stabilité de l'autofinancement à 33 M€ ;
- Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 18 M€ (+ 6,85 %) ;
- Une progression des recettes de fonctionnement de 18 M€ (+ 6,11 %) ;
- Un volume conséquent de dépenses d'investissement hors dette (82 M€) ;
- Une diminution des recettes d'investissement hors emprunt de 1 M€ (- 8,38 %) ;
- Une baisse de 3 M€ du recours à l'emprunt (36 M€) ;
- Une augmentation de l'encours de dette de 11 M€.

I. Une stabilité de l'autofinancement à 33 M€

1. Une augmentation de 18 M€ (+ 6,85 %) des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2021 et de 1,4 M€ (+ 0,49 %) par rapport aux dépenses totales 2021 estimées

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 6,85 %, par rapport au budget primitif 2021 (+ 0,49 % par rapport aux dépenses totales 2021 estimées, hors financement du solde du RSA 2020 : 278,6 M€) et s'établissent à 280 M€ contre 262 M€ au BP 2021.

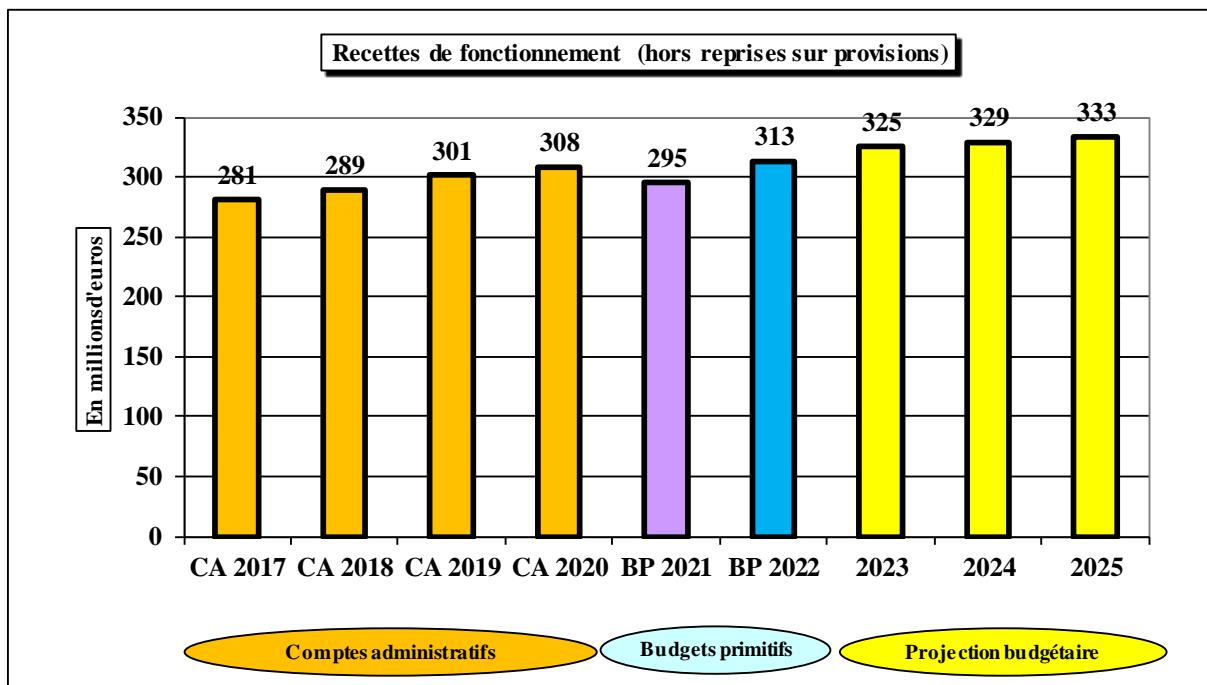


Il convient de souligner que cette augmentation des dépenses des missions s'entend hors masse salariale, à l'exception bien entendu de la mission *administration générale, finances et ressources humaines*. La croissance forte de la masse salariale sur certaines missions sera à ajouter dans l'appréciation de l'effort réalisé. C'est le cas par exemple de la mission *prévention, protection de l'enfance* :

- *Administration générale, finances et ressources humaines* (+ 3,21%) avec notamment une progression des programmes *ressources humaines* (+ 5 %) et *sécurité civile* (+ 1,80 %) ;
- *Territoires* (+ 30,24 %) liée notamment au programmes *santé de proximité* (+ 58,73 %), *routes* (+ 2,07 %) et *déploiement des équipements et des usages numériques* (+ 1 M€) ;
- *Prévention et protection de l'enfance* (+ 10,32 %) ;
- *Insertion et action sociale de proximité* (+ 13,36 %) ;
- *Environnement et agriculture* (+ 10,11 %) avec une progression des programmes *déchets et énergies* (+ 46,06 %) et *agenda bas carbone* (+ 29,48 %) ;
- *Sport et culture* (+ 20,33 %) avec une majoration des programmes *sport* (+ 68,53 %) et *culture* (+ 4,10 %) ;
- *Autonomie* (+ 5,84 %) ;
- *Attractivité* (+ 3,87 %) en lien avec les programmes *tourisme* (+ 10,24 %) et *patrimoine* (+ 3,07 %).

2. Une progression de 18 M€ des recettes de fonctionnement (+ 6,11 %) par rapport au BP 2021 et une quasi-stabilité par rapport aux dépenses totales 2021 estimées

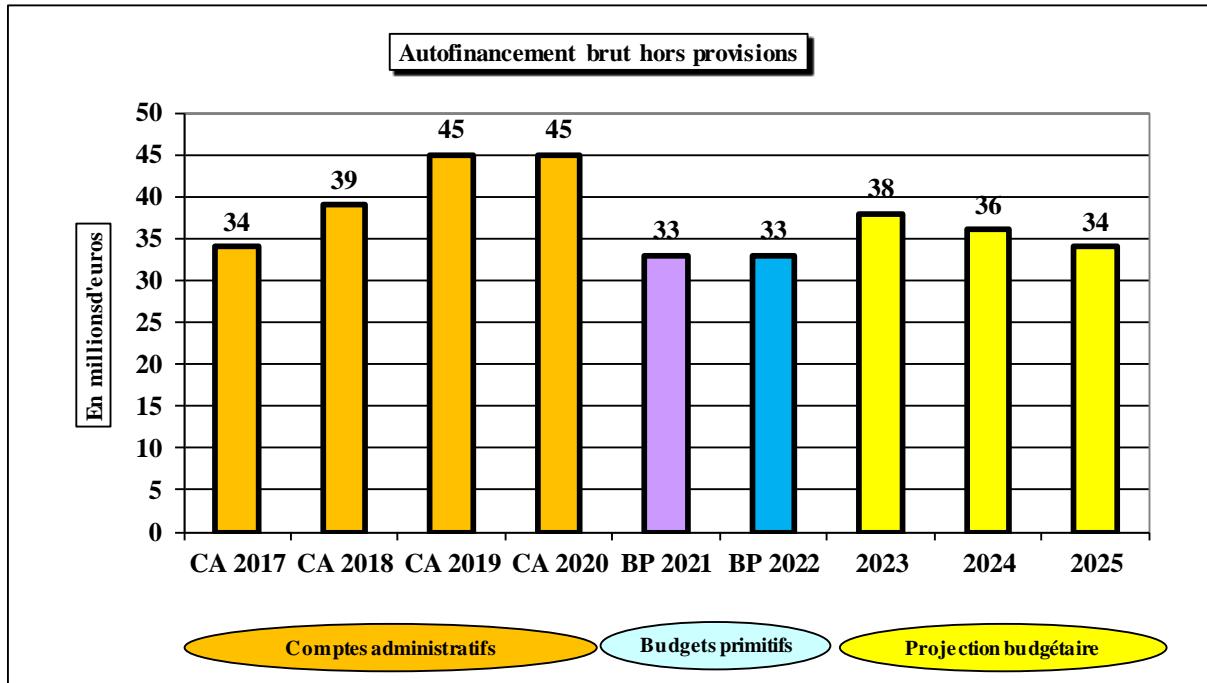
Les recettes de fonctionnement sont en progression de 18 M€ (+ 6,11 %) par rapport au budget primitif 2021 (en quasi-stabilité par rapport à l'estimation totale 2021 : 313 M€) et s'établissent à 313 M€ contre 295 M€ au BP 2021.



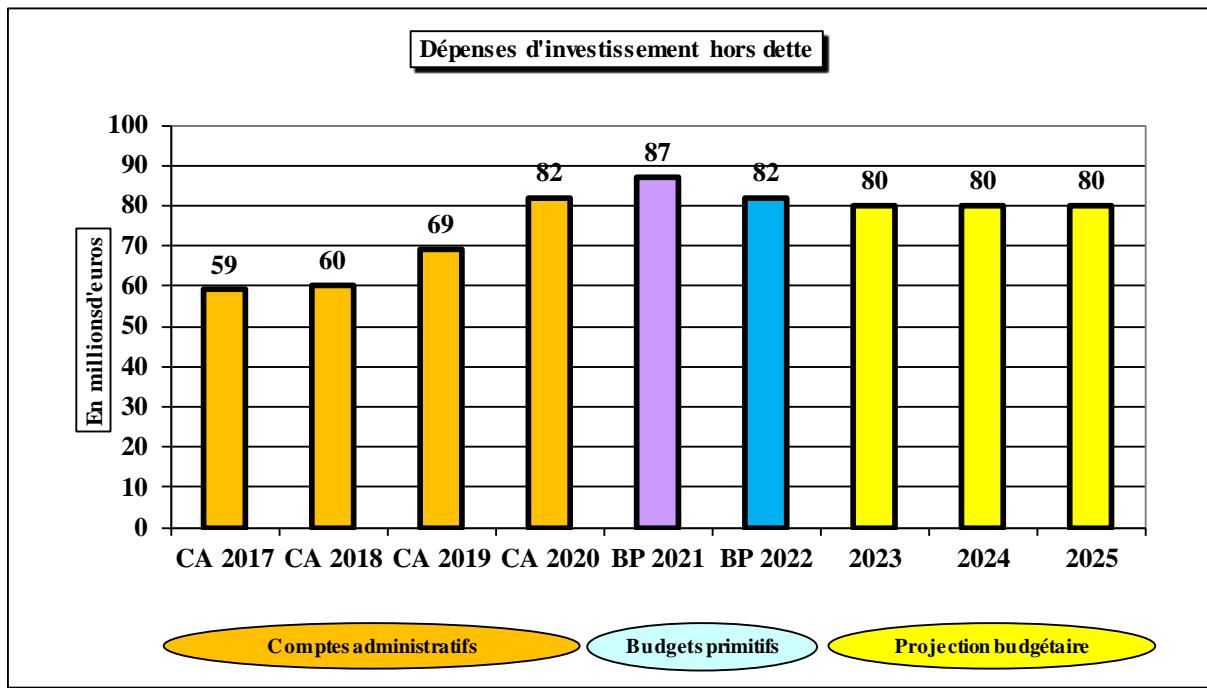
Il convient de souligner la progression de 18 M€ (+ 7,53 %) des recettes de la mission *administration générale, finances et ressources humaines* intégrant notamment une augmentation globale de la fiscalité (droits de mutation à titre onéreux, taxe spéciale sur les conventions des assurances et fraction de la taxe sur la valeur ajoutée) malgré une diminution attendue de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

3. Une stabilité de l'autofinancement à 33 M€

Le croisement des postes de dépenses et de recettes en fonctionnement, se traduit par une stabilité de l'autofinancement à 33 M€.



- II. Un volume de dépenses d'investissement hors dette conséquent (82 M€) financé par un autofinancement en stabilité (33 M€), un recours à l'emprunt de 36 M€ (en baisse de 3 M€ par rapport au BP 2021) et un niveau de recettes d'investissement hors emprunt de 23 M€ (en diminution de 1 M€ comparativement au BP 2021), le montant du remboursement de la dette s'établissant à 10 M€
1. Un volume de dépenses d'investissement hors dette en diminution de 5 M€ (- 5,70 %) par rapport au BP 2021 mais qui reste conséquent (82 M€)



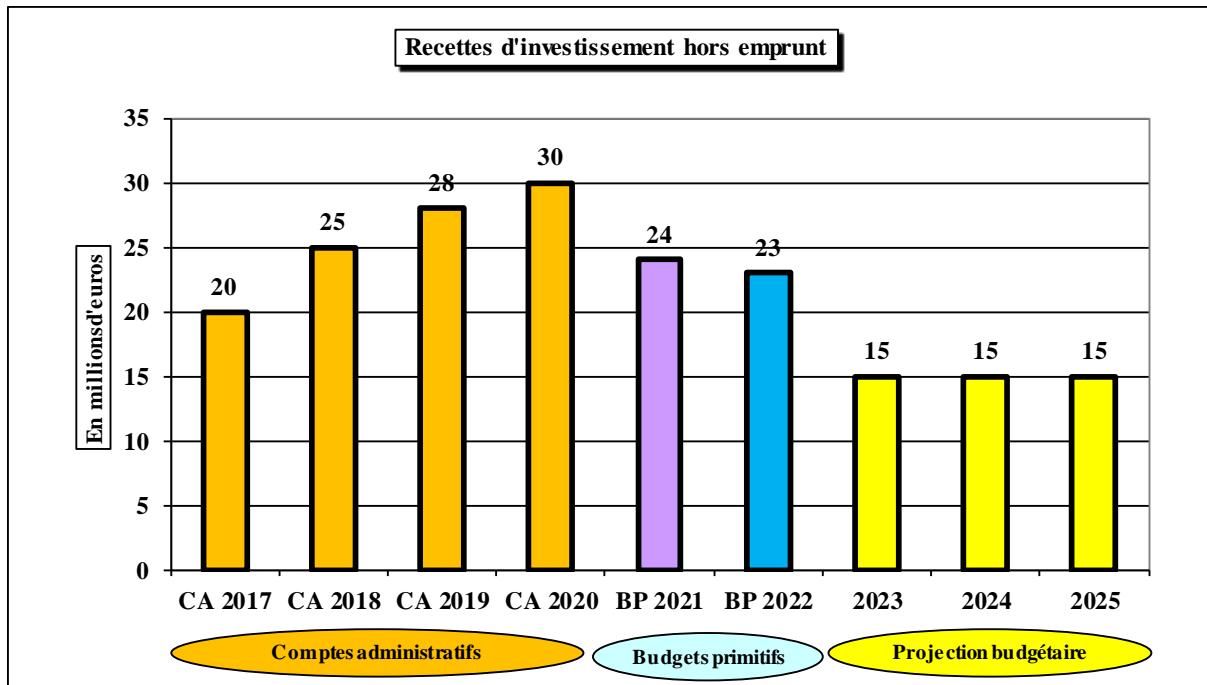
Les dépenses d'investissement sont en progression pour les missions :

- *Administration générale et finances* (+ 1,44 %) liée essentiellement au programme *transformation et innovation* (+ 17,44 %) ;
- *Environnement et agriculture* (+ 53,86 %) avec une augmentation des programmes *déchets et énergies* (montant multiplié par 13), *agenda bas carbone* (montant multiplié par 9), *milieux paysages* (+ 15,70 %), *mobilités durables* (+ 11,58 %) et *agriculture* (+ 24,31 %) ;
- *Autonomie* (+ 19 %) liée aux subventions d'investissement en faveur des EHPAD ;
- *Attractivité* (+ 30,63 %) avec une majoration des programmes *tourisme* (+ 12,51 %) et *patrimoine* (+ 41,06 %).

Elles sont en diminution pour les missions :

- *Territoires* (- 6,10 %) due notamment aux programmes *développement local* (- 56,43 %), qui avait bénéficié au BP 2021 d'une enveloppe de 2 M€ de Mayenne relance, et *routes* (-7,23 %), en relation avec la baisse des recettes en ce domaine, malgré une forte progression des programmes *santé de proximité* (+ 0,50 M€), *habitat* (+ 0,64 M€) et *déploiement des équipements et des usages numériques* (+ 0,65 M€)
- *Sport et culture* (- 82,52 %) en lien essentiellement avec le programme *sport* (- 83,69 %) en raison de l'achèvement d'Espace Mayenne en 2021 ;
- *Enseignement, jeunesse et citoyenneté* (- 3,80 %) due au programme *collèges* (- 7,51 %) qui avait bénéficié au BP 2021 d'une enveloppe de 2 M€ de Mayenne relance malgré une progression du programme *enseignement supérieur, recherche innovation* (+ 15,82 %).

2. Une diminution de 1 M€ (- 8,38 %) des recettes d'investissement hors emprunt s'établissant à 23 M€



Ces recettes d'investissement intègrent notamment :

- Une diminution des recettes des missions *territoires* (- 17,85 %) au titre du programme *routes* (- 23,22%), *sport et culture* (le BP 2021 intégrait uniquement un montant de 2,3 M€ au titre d'Espace Mayenne) et *enseignement et citoyenneté* (- 12,33 %).
- Une forte progression (montant multiplié par 2,8) des recettes de la mission *environnement et agriculture* liée essentiellement au programme *déchets et énergies* (+ 0,76 M€).

3. Une diminution de 3 M€ du recours à l'emprunt le portant à 36 M€

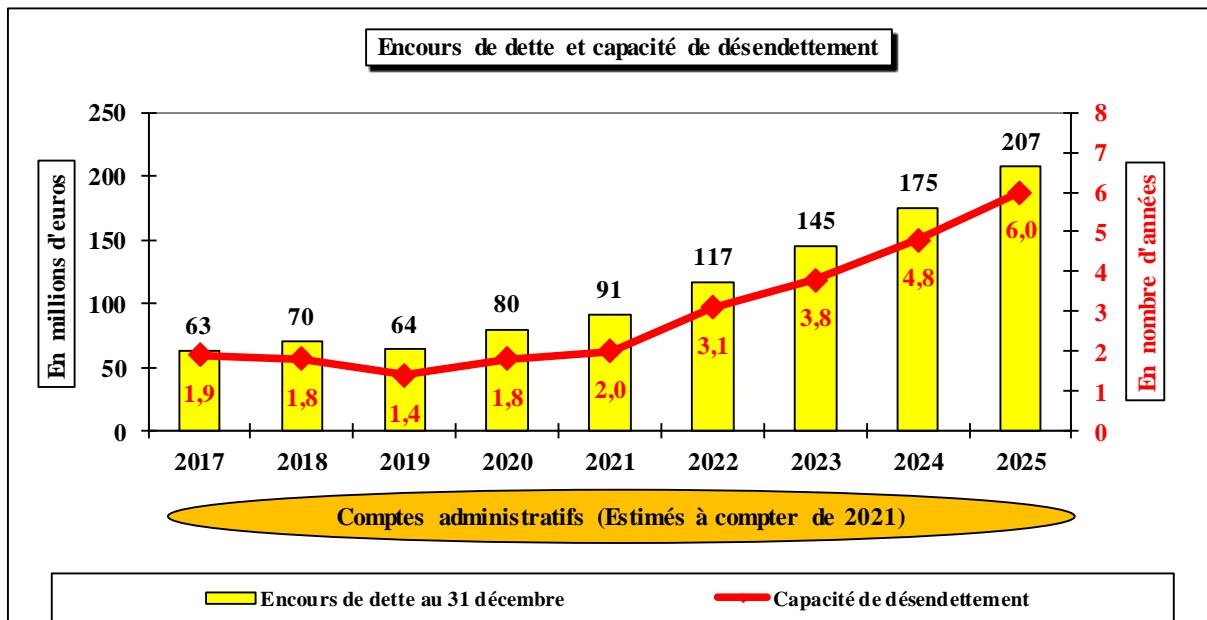
Le niveau d'emprunt s'établirait donc à 36 M€ contre 39 M€ au budget primitif 2021.

4. Une augmentation de 1 M€ du remboursement de dette porté à 10 M€

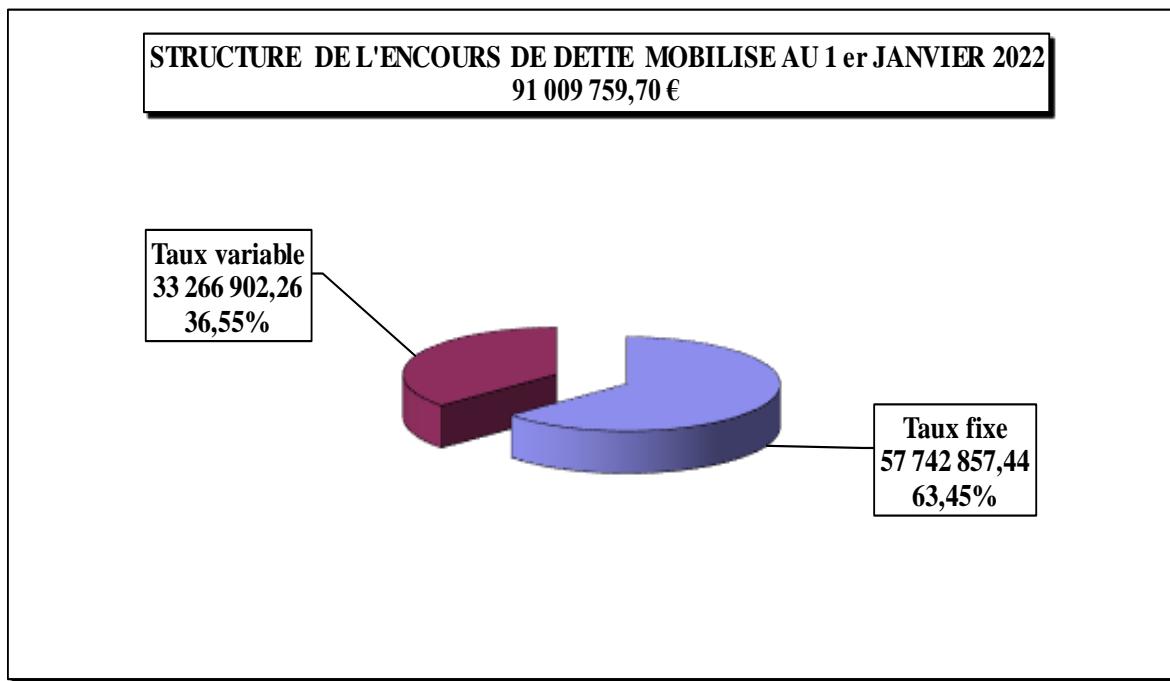
Le montant du remboursement de dette est de 10 M€ contre 9 M€ au budget primitif 2021.

III. Une augmentation de 11 M€ de l'encours de dette départementale en 2022

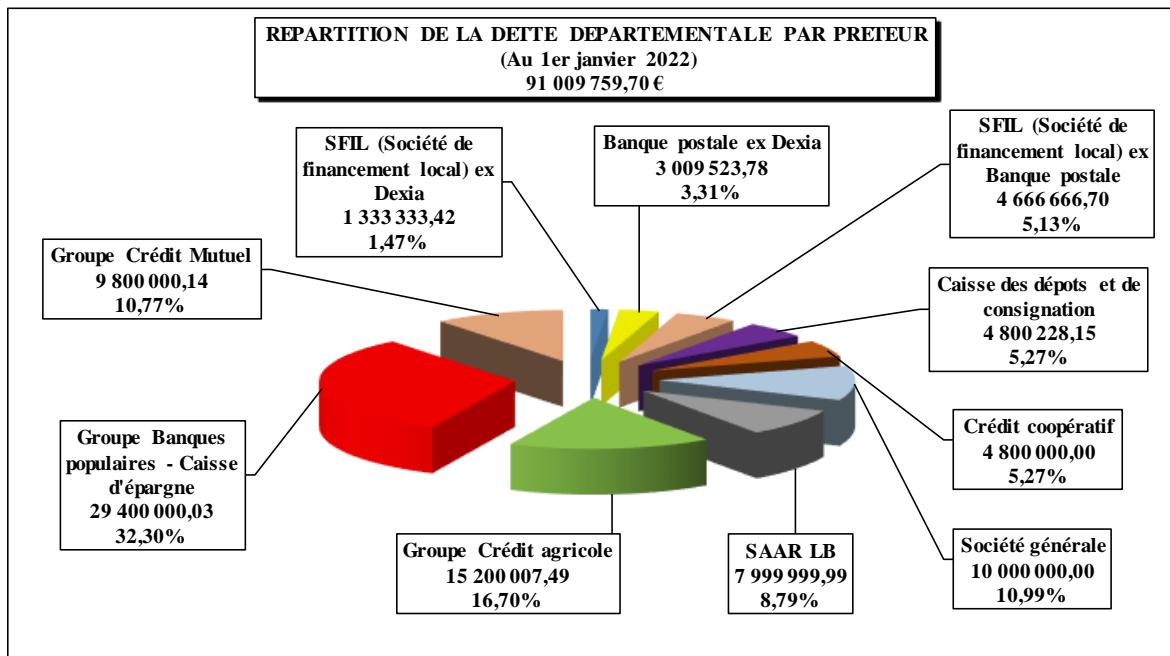
L'encours de la dette départementale augmentera de 11 M€ entre 2021 (80 M€) et 2022 (91 M€) et pourrait atteindre 207 M€ à la fin de l'année 2025.



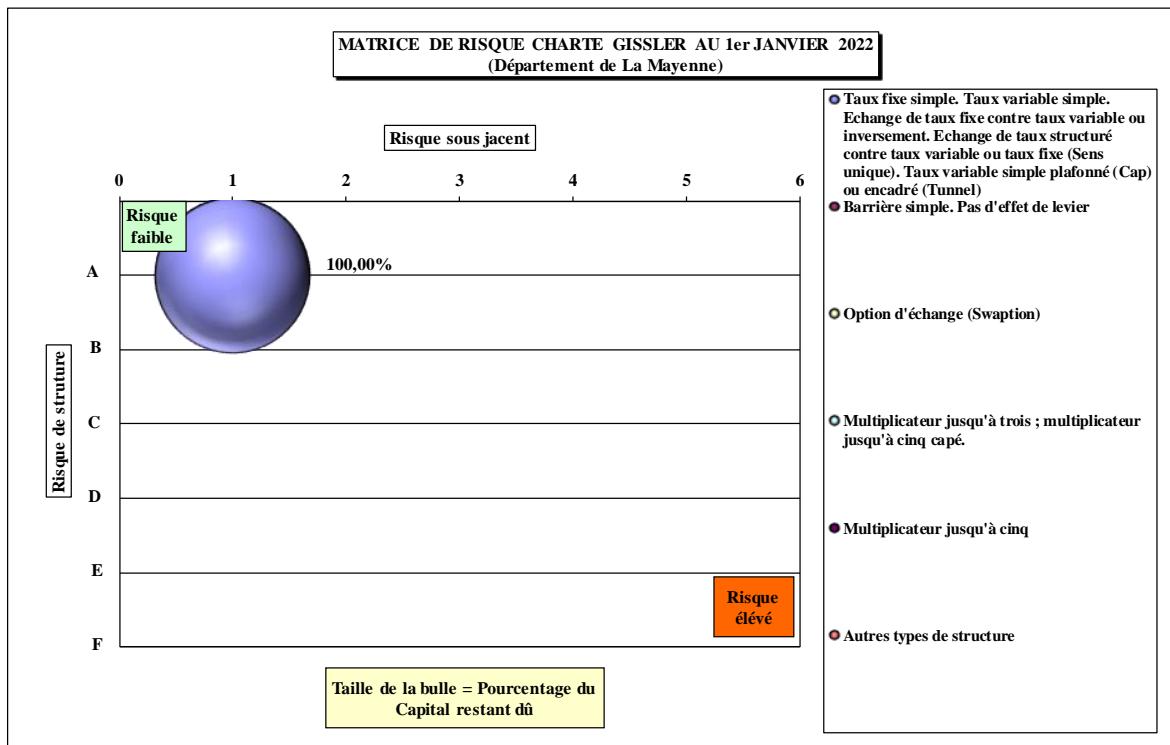
La structure de l'encours selon le type d'emprunts contractés et mobilisés au 1er janvier 2022 est majoritairement à taux fixe (63,45 %).



L'encours de la dette reste équilibré entre les prêteurs.



L'encours de la dette départementale est peu soumis aux risques financiers avec 100 % de la dette classée A1 selon la charte GISSLER.

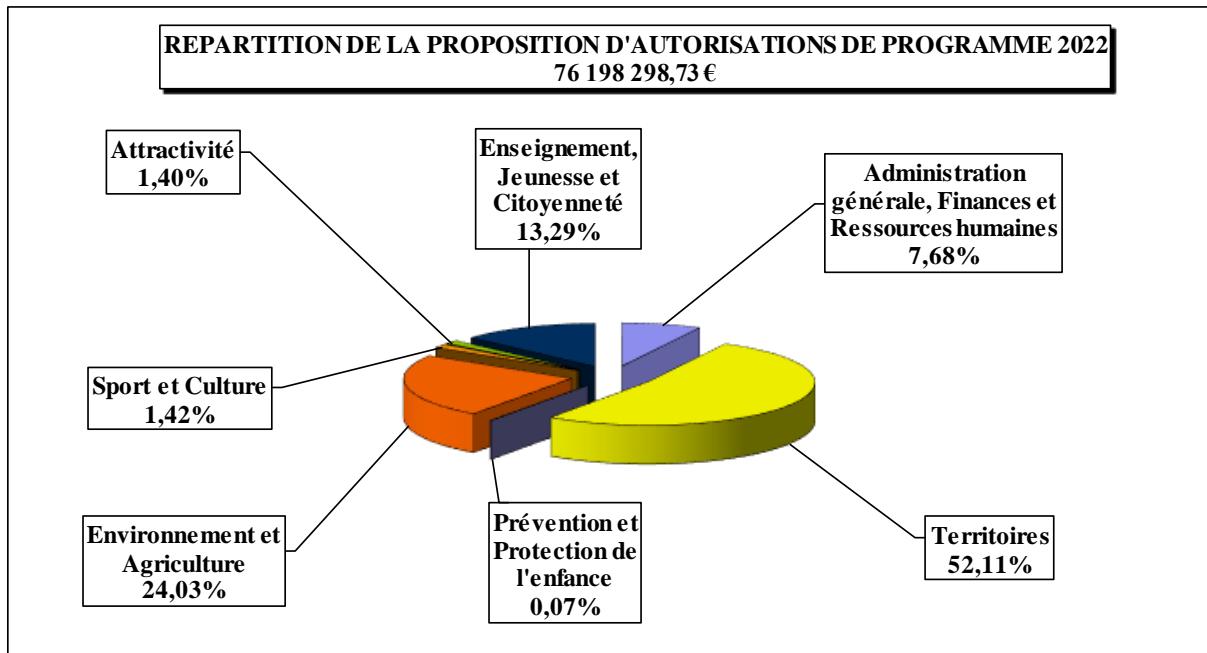


IV. La gestion des autorisations de programme

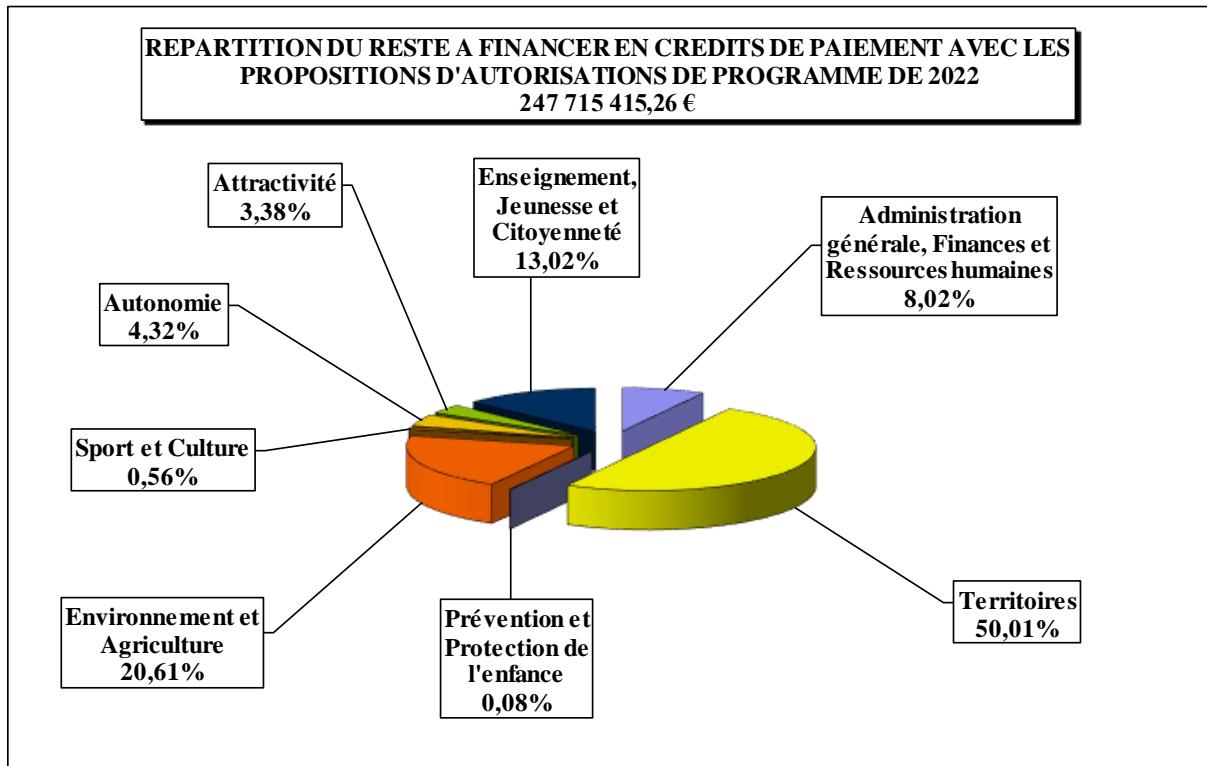
Le montant des autorisations de programme (AP) est en progression de 76 M€.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (En millions d'euros)						
Mission	Somme de Reste à financer avant 2022	Somme de Proposition 2022 en autorisation de programme	Somme de Reste à financer avec propositions 2022 en autorisation de programme	Somme de Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Somme de Reste à financer de l'exercice 2023	Somme de Reste à financer exercices au-delà de 2023
Administration générale, Finances et Ressources humaines	14,03	5,85	19,88	4,02	7,42	8,44
Territoires	84,18	39,70	123,88	29,30	29,10	65,48
Prévention et Protection de l'enfance	0,15	0,05	0,20	0,05	0,05	0,10
Environnement et Agriculture	32,74	18,31	51,05	12,56	13,01	25,48
Sport et Culture	0,30	1,08	1,38	1,21	0,09	0,08
Autonomie	10,69	0,00	10,69	3,77	2,58	4,34
Attractivité	7,31	1,07	8,38	2,17	3,35	2,86
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	22,13	10,13	32,26	6,43	8,61	17,22
Total général	171,53	76,19	247,72	59,51	64,21	124,00

Il faut tout d'abord préciser que la mission *territoires* représente plus de 52 % des propositions d'AP nouvelles.



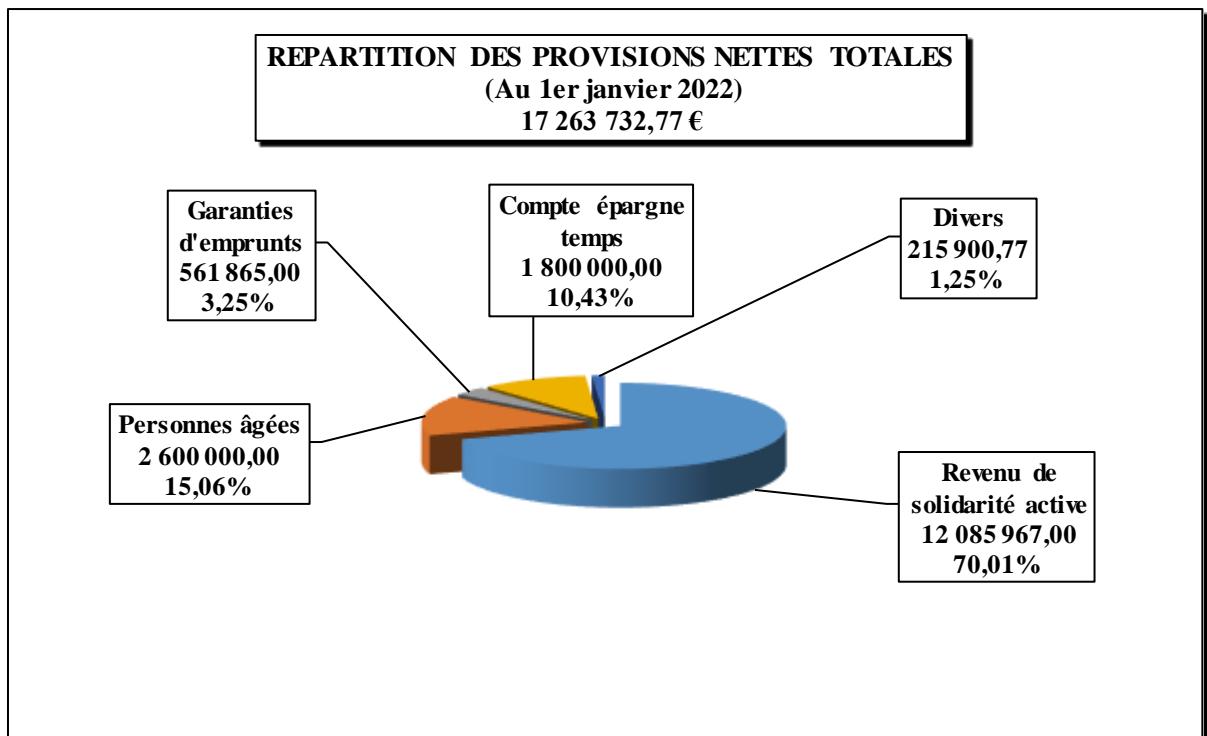
Il convient aussi d'indiquer que cette même mission représente plus de la moitié du reste à financer en crédits de paiement avec les propositions d'AP nouvelles de 2022.



V. La situation des provisions

Le montant des provisions nettes totales, votées par l'Assemblée départementale, s'établira au 1^{er} janvier 2022, à 17,26 M€ contre 10,25 M€ au 1^{er} janvier 2021.

Elles se répartissent de la manière suivante :



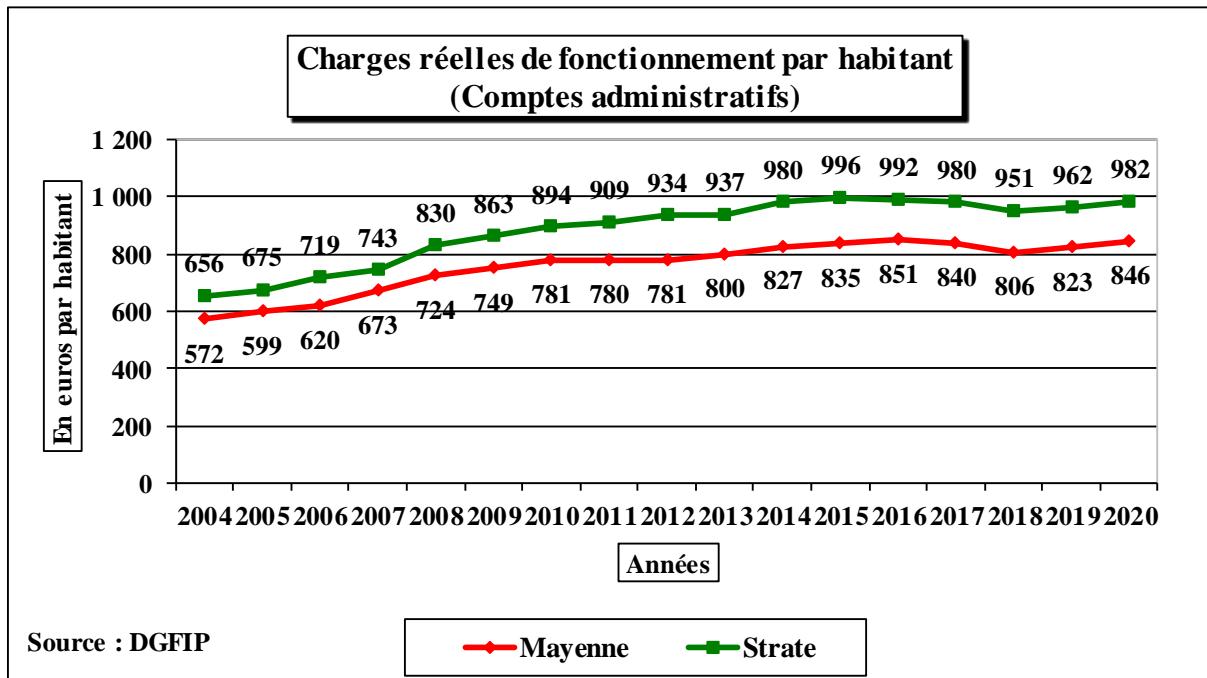
Et correspondent à des provisions :

- Pour risques et charges de fonctionnement : 16,49 M€ :
 - ✓ 12,09 M€ liés aux dépenses de RSA ;
 - ✓ 2,6 M€ concernant les dépenses liées à la mise en œuvre de la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ;
 - ✓ 1,8 M€ au titre du compte épargne temps.
- Pour dépréciations des actifs circulants (non-recouvrements de titres) : 0,21M€ ;
- Pour risques et charges financières (garanties d'emprunt) : 0,56 M€.

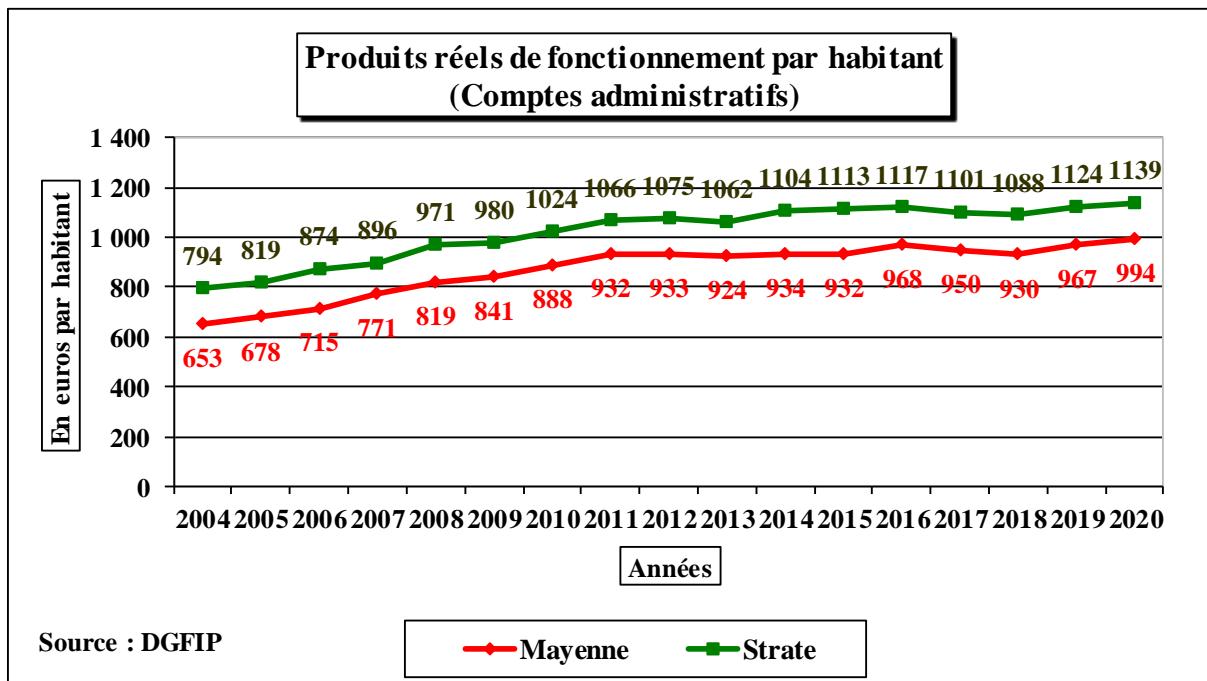
Telles sont donc les principaux éléments financiers sur lesquels la construction du budget 2022 a été organisée et qui guideront le débat d'orientations budgétaires 2022.

Analyse graphique comparative sur la base des fiches DGFIP

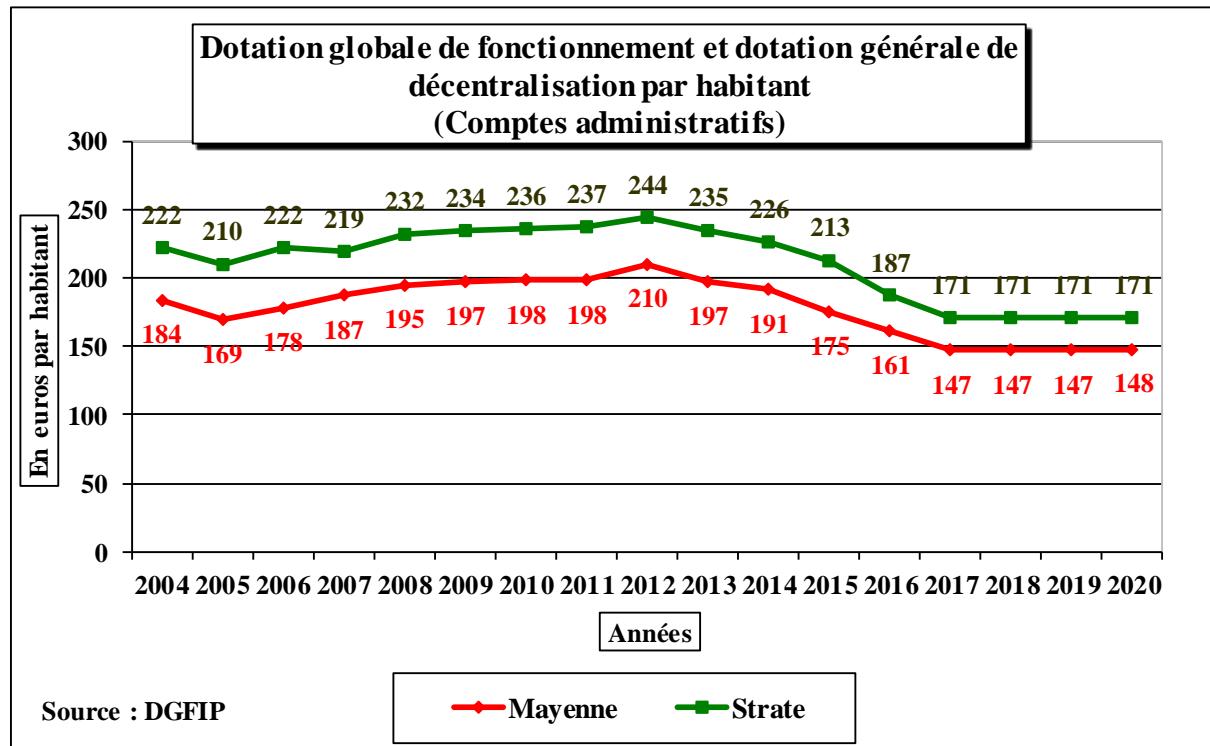
Des charges de fonctionnement inférieures à la moyenne des départements de la strate de population à laquelle appartient la Mayenne (écart de 42 M€ en 2020).



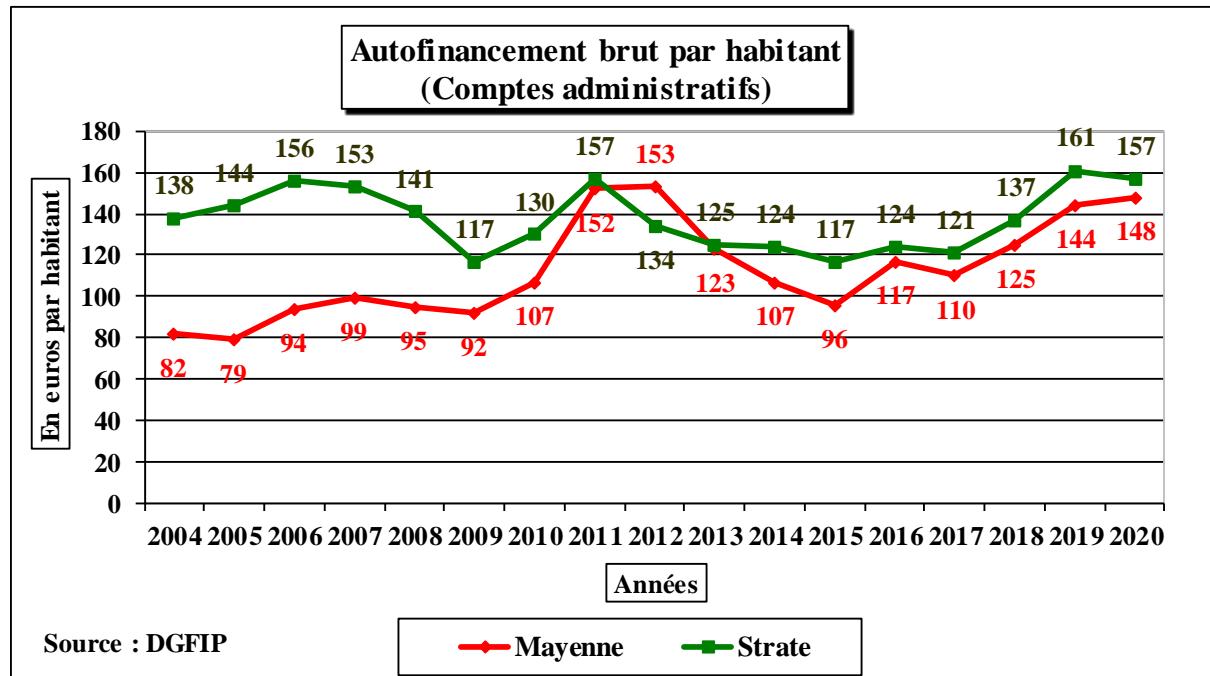
Des produits réels de fonctionnement inférieurs à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 45 M€ en 2020).



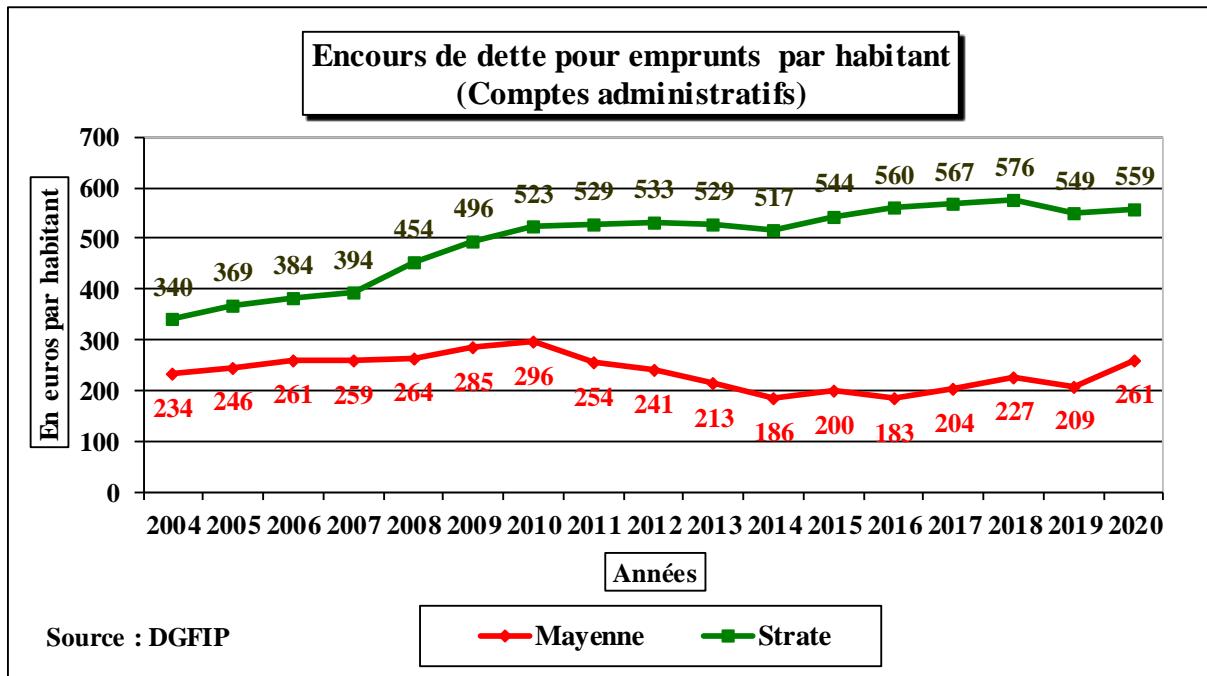
Des dotations de l'État inférieures à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 7 M€ en 2020).



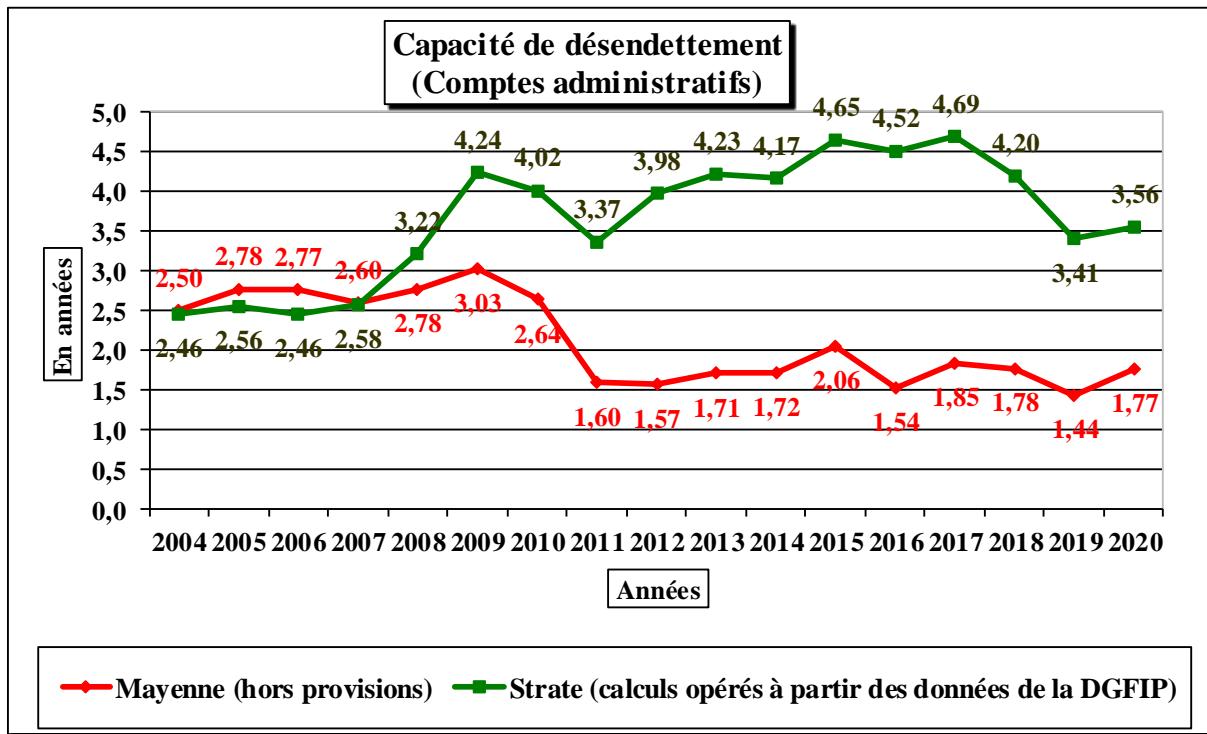
Un autofinancement brut inférieur à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 3 M€ en 2020).



Un encours de dette inférieur à la moyenne des départements de la strate de population (écart de 92 M€ en 2020).



Une capacité de désendettement inférieure à la moyenne des départements de notre strate de population (écart de près de 2 années en 2020).



Synthèse des éléments d'orientations budgétaires pour 2022 par mission

Mission 1 - Administration générale, Finances et Ressources humaines Page 20

- 1-1 - Gestion budgétaire et financière
- 1-2 - Transformation et innovation
- 1-3 - Gestion mobilière et immobilière
- 1-4 - Ressources humaines
- 1-5 - Élus départementaux
- 1-6 - Sécurité civile
- 1-7 - Qualité et performance
- 1-8 - Sécurité juridique
- 1-9 - Communication interne et managériale

Mission 2 – Territoires Page 23

- 2-1 - Développement local
- 2-2 - Santé de proximité
- 2-3 - Habitat
- 2-4 - Routes
- 2-5 - Déploiement des équipements et des usages numériques
- 2-6 - Programmes européens

Mission 3 - Prévention et Protection de l'Enfance Page 26

- 3-1 - Prévention et Protection des enfants et des familles
- 3-2 - Prévention protection maternelle et infantile

Mission 4 - Insertion et Action sociale de proximité Page 28

- 4-1 - Action sociale de proximité et Insertion sociale et professionnelle

Mission 5 - Environnement et Agriculture Page 30

- 5-1 - Eau
- 5-2 - Déchets et énergie
- 5-3 - Milieux et paysages
- 5-4 - Sécurité sanitaire
- 5-5 - Mobilités durables
- 5-6 - Agenda bas carbone ABC
- 5-7 - Agriculture

Mission 6 - Sport et Culture Page 33

- 6-1 - Sport
- 6-2 - Culture

Mission 7- Autonomie Page 35

- 7-1 - Autonomie

Mission 8 - Attractivité Page 37

- 8-1 - Attractivité
- 8-2 - Tourisme
- 8-3 - Patrimoine
- 8-4 - Communication

Mission 9 - Enseignement et Citoyenneté Page 39

- 9-1 - Collèges
- 9-2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation
- 9-3 - Jeunesse et citoyenneté

MISSION 1 - ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Fournir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes dans un souci d'efficience de la gestion des ressources.

*Contribuer à l'amélioration des performances et à la sécurisation de la gestion de la collectivité.
S'assurer de la qualité du service public départemental.*

La situation générale des programmes de la mission

Les 9 programmes supports de la mission ont vocation à accompagner la mise en œuvre des actions que la majorité départementale souhaite porter dans son projet de mandature qui sera adopté au 1^{er} semestre 2022.

Les recettes de la mission (303,6 M€) en évolution de près de 6 %, concentrent près de 82 % des recettes totales dans la mesure où elles sont constituées pour une large part des recettes de fiscalité, de dotation, de péréquation ou d'emprunt. Les dépenses 2022 (109 M€) en évolution de 2,8 % sont constituées des différents moyens de fonctionnement de la collectivité auxquels s'ajoutent l'amortissement de la dette et la participation au SDIS.

Sur le plan **budgétaire et financier**, la dynamique de la TVA devrait permettre une évolution de plus de 5 % du produit venant en compensation de la disparition des recettes du foncier bâti. Le produit des droits de mutation devrait encore profiter d'un marché de l'immobilier porteur (37 M€ en prévision). Néanmoins, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait subir le contre coup de la crise sanitaire de 2020 ; par prudence, une diminution de 12 % de son produit par rapport à la somme notifiée en 2021 sera prise en compte.

En matière de qualité comptable, la collectivité précurseur sur un certain nombre de sujets se prépare à l'introduction du compte financier unique (CFU) pour son compte administratif 2022, a le souhait d'étendre les conventions de contrôle allégé partenarial (CAP) pour mieux fluidifier les circuits comptables et a l'ambition de bénéficier de la 1^{ère} attestation de fiabilité comptable signée en Pays de Loire à l'automne prochain.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place de la *direction de la transformation et de l'innovation* qui rassemble l'ensemble des compétences liées au numérique (système d'information) et les compétences liées à l'accompagnement des transformations et à la conduite du changement. Elle entend développer, avec un budget stable de 5 M€, la stratégie de transformation numérique de la collectivité pour améliorer la qualité du service rendu, accompagner les utilisateurs et maîtriser les données. Elle coordonnera par ailleurs la mise en œuvre du Projet d'administration départementale (PAD) porté par la *direction générale des services*, avec l'appui de la *direction des ressources humaines*.

Le programme **qualité et performance** poursuivra de son côté l'accompagnement des démarches transversales de la collectivité. Il participe à ce titre à l'élaboration du schéma de l'autonomie et de la solidarité. De même, l'évaluation des contrats de territoire que les collectivités mayennaises ont largement mobilisé permettra d'apporter un éclairage sur l'utilisation de cette dotation et de préparer la nouvelle contractualisation.

La démarche volontariste autour de l'évaluation environnementale du budget -millésime 2022- aura mobilisé l'ensemble des directions en amont de la préparation budgétaire, les commissions d'étude seront également largement associées à cette démarche d'évolution continue. Enfin, le comité d'audit continuera pour sa part à suivre les travaux afférents aux audits engagés dans le cadre de son programme pluriannuel ou aux audits préalables mis en œuvre en matière de qualité comptable.

Le programme **gestion mobilière et immobilière** vise à développer, avec un budget global de plus de 11,5 M€, dont 6 M€ en fonctionnement, une démarche globale de performance de l'administration départementale en agissant sur les différents leviers de gestion du patrimoine

immobilier, en mettant en œuvre les orientations du plan de déplacement de l'administration départementale (PDAD) en lien étroit avec le schéma des mobilités, afin d'optimiser les moyens techniques et diminuer la consommation énergétique.

Alors que la réforme découlant du protocole parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) a pris fin en 2020, que la mise en œuvre de la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP) s'est achevée en 2021 et qu'aucune revalorisation du point d'indice n'a été annoncée par le Gouvernement, le budget 2022 du programme **ressources humaines** (60,5 M€) augmentera significativement sous l'effet des créations de postes votées en 2020, 2021 et qui seront proposées à la délibération du Conseil départemental pour 2022.

La collectivité souhaite articuler sa politique ressources humaines autour notamment de l'adoption du nouveau plan de développement des ressources humaines 2022-2027 -déclinaison des orientations stratégiques du PAD et du projet politique-, du lancement d'une réflexion relative à la politique de protection sociale complémentaire, sur les volets prévoyance et mutuelle. L'adoption des lignes directrices de gestion en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la poursuite de la dématérialisation des process et outils RH, l'organisation des élections professionnelles de décembre 2022 ou l'adoption d'un référentiel métiers et compétences, ne seront pas oubliés.

La contribution du Département au budget de fonctionnement du SDIS dans le cadre du programme **sécurité civile**, évoluera de 1,8 %, soit le niveau sollicité auprès des autres collectivités et sa participation à l'investissement sera confortée à 1 M€. Ce soutien financier global devrait permettre tout à la fois le passage en régime d'astreinte 12h, l'engagement des recrutements nécessaires à la constitution de la future équipe projet NexSIS mais aussi l'accompagnement du SDIS dans la mise en œuvre de son programme d'investissement (SDACR et PPI 2022-2027).

Les collectivités avec la parution de nombreux textes législatifs et réglementaires ces trois dernières années assistent à une montée en puissance des préoccupations environnementales et climatiques dans le champ de la commande publique. Le programme **sécurité juridique** privilégiera ainsi, en 2022, la prise en compte dans les marchés publics des clauses contractuelles répondant à ces nouvelles exigences en matière d'achat durable, sans obérer les capacités de réponse des entreprises, notamment locales. Par ailleurs, la protection des données, dans un contexte de démultiplication des atteintes à l'intégrité des systèmes d'information des collectivités locales appellera une vigilance renforcée.

Le programme **élus départementaux** avec un budget de 1,76 M€ devrait permettre aux membres de l'assemblée départementale d'exercer pleinement leur mandat par l'accompagnement étroit des équipes administratives et techniques tout en facilitant la bonne expression des sensibilités politiques par la dotation de moyens spécifiques.

La **communication interne et managériale** dotée d'un budget étal (116 000 €) permettra le développement de nouvelles formes de communication et le renforcement de la cohésion et du sentiment d'appartenance (55 %), d'une part, et de la culture institutionnelle (45 %), d'autre part.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Dépenses					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Administration générale, Finances et Ressources humaines	Fonctionnement	Communication interne et managériale	116 000,00	116 000,00	0,00 %
		Elus départementaux	1 596 350,00	1 763 375,00	10,46 %
		Gestion budgétaire et financière	4 558 114,00	4 287 469,00	-5,94 %
		Gestion mobilière et immobilière	6 173 722,00	6 136 800,00	-0,60 %
		Qualité et performance	70 800,00	80 000,00	12,99 %
		Ressources humaines	57 671 987,00	60 553 840,00	5,00 %
		Sécurité civile	8 982 198,00	9 143 880,00	1,80 %
		Sécurité juridique	537 000,00	594 700,00	10,74 %
	Fonctionnement	Transformation et innovation	2 538 745,00	2 211 800,00	-12,88 %
			82 244 916,00	84 887 864,00	3,21 %
Administration générale, Finances et Ressources humaines	Investissement	Gestion budgétaire et financière	13 566 000,00	14 869 067,00	9,61 %
		Gestion mobilière et immobilière	6 220 733,00	5 390 000,00	-13,35 %
		Ressources humaines			
		Sécurité civile	1 550 000,00	1 000 000,00	-35,48 %
	Investissement	Transformation et innovation	2 405 460,00	2 825 000,00	17,44 %
Administration générale, Finances et Ressources humaines			23 742 193,00	24 084 067,00	1,44 %
			105 987 109,00	108 971 931,00	2,82 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Recettes					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Administration générale, Finances et Ressources humaines	Fonctionnement	Communication interne et managériale	1 100,00	4 050,00	268,18 %
		Gestion budgétaire et financière	231 230 701,00	248 242 603,00	7,36 %
		Gestion mobilière et immobilière	317 807,00	312 721,00	-1,60 %
		Ressources humaines	6 200 783,00	7 097 480,00	14,46 %
		Sécurité juridique	17 517,00	17 080,00	-2,49 %
		Transformation et innovation			
	Fonctionnement		237 767 908,00	255 673 934,00	7,53 %
	Investissement	Gestion budgétaire et financière	48 928 424,00	47 968 424,00	-1,96 %
	Investissement		48 928 424,00	47 968 424,00	-1,96 %
Administration générale, Finances et Ressources humaines			286 696 332,00	303 642 358,00	5,91 %

MISSION 2 - TERRITOIRES

Agir pour l'emploi, contribuer au développement économique, encourager les investissements au service du développement local.

Contribuer au développement du territoire par un maillage en infrastructures routières de qualité, lutter contre la fracture numérique, favoriser un habitat adapté aux besoins des Mayennais.

La situation générale des programmes de la mission

La mise en œuvre des actions de la mission se fonde principalement sur les schémas et plans pluriannuels suivants :

- le plan santé départemental *Ambition santé 53* adopté en décembre 2017 ;
- le plan départemental de l'habitat signé en 2015, laissera place, début 2022, au plan départemental de l'habitat et de l'hébergement (PD2H) ;
- le plan routier départemental (PRD) 2016-2021 qui se termine, et le futur PRD 2022-2028 élaboré en concertation avec les Communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Mayenne qui sera validé en 2022 ;
- le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) actualisé en 2016, et le Schéma directeur des usages et services numériques.

La plupart de ces documents-cadres départementaux ont vocation à se décliner sur les territoires des EPCI, notamment dans le cadre des Contrats de territoire et des autres dispositifs d'intervention du Département.

Avec un budget de plus de 31 M€, hors déploiement de la fibre optique porté par le syndicat mixte ouvert (SMO) Mayenne très haut débit, la mission apporte plus de 600 000 € hebdomadaires d'activités aux opérateurs économiques, sur la seule section d'investissement.

Le contour et le contenu des Contrats de territoire seront redéfinis en 2022, afin de donner de la visibilité aux territoires pour l'accompagnement de leurs projets sur la période 2022-2028, dans le cadre du programme *développement local*.

Cette contractualisation devra s'articuler avec la programmation 2021-2027 du Contrat de plan État-Région et des fonds structurels, avec les dispositifs qui seront proposés par la Région des Pays-de-la-Loire, ainsi qu'avec ceux de l'État et de l'Agence nationale de cohésion des territoires.

Ainsi les 15 communes bénéficiaires du programme *Petites Villes de Demain* de l'ANCT bénéficieront de dispositions particulières, notamment dans les domaines de l'habitat (OPAH ou OPAH-RU), et de l'ingénierie de projet, le Département étant délégataire de la Banque des territoires sur cet item.

Mayenne ingénierie pourra apporter aux Communes et EPCI adhérents son expertise pour la concrétisation de leurs projets dans les domaines de la voirie, de la sécurité routière, de la restauration collective et de l'entretien des locaux.

S'agissant du programme *habitat*, la concrétisation de la Maison de l'habitat en 2022, lieu ressource et d'animation pour le public, les professionnels et les élus, constituera un axe fort et un support pour la mise en œuvre du PD2H. Il constituera un outil stratégique pour la délégation de la gestion et de l'attribution des aides à la pierre qu'exerce le Département (hors Laval agglomération) depuis le 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs de soutien financier seront développés afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques du PD2H, et ainsi amplifier l'action du Département dans le domaine de l'habitat.

S'agissant du programme **routes**, l'année 2022 verra la mise en service du contournement nord de Château-Gontier-sur-Mayenne, et du contournement ouest de Cossé-le-Vivien (le barreau de la RD4 devrait être livré en début d'année 2023).

À la suite de la signature de la convention financière du 3 août 2021, les études de niveau « projet » de l'opération de suppression des passages à niveau de Neau et Brée et du contournement nord de Montsûrs et les procédures se poursuivront en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique avant la fin de l'année.

Le projet de voie de liaison RD 900-RD 31 à Changé et Saint-Berthevin pourrait être en phase d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) à l'automne sous réserve de la suite donnée par Laval agglomération au projet de plateforme de transbordement rail-route, et deux opérations seront à des stades d'études préalables à la DUP (mise à 2x2 voies de la RD31 entre Chailland et Ernée, et aménagement de deux créneaux à 2x2 voies sur la RD771 entre Laval et Renazé).

L'adoption escomptée de la 3DS au premier semestre 2022, permettra enfin d'obtenir le transfert des routes nationales, dont celui de la RN 162 au sud de Laval qui figurait déjà au Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire signé le 8 février 2019. Sans attendre la promulgation de la loi et la publication de ses décrets d'application, un assistant à maîtrise d'ouvrage sera désigné au premier semestre 2022, afin de nous accompagner dans la conduite des procédures longues et complexes qui viseront à aménager la RN 162 de Laval au Lion d'Angers, et, en parallèle, un bureau d'études sera retenu pour conduire les études préalables de l'aménagement de la RN162 à Martigné-sur-Mayenne.

Le linéaire de couches de roulement renouvelées atteindra les 278 km en 2022, pour un objectif de 250 km minimum affiché par le *Plan routier départemental 2016-2021*.

S'agissant de la rivière *La Mayenne*, les travaux d'entretien et de renouvellement des ouvrages de navigation d'une part et de sablage d'autre part seront poursuivis, afin de conforter la qualité de cet axe structurant de notre politique touristique.

Au titre du programme **déploiement des équipements et des usages numériques** l'année 2022 devrait être celle de l'achèvement du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Dès lors, l'enjeu est d'accélérer le développement des usages. Ce sont donc 1,6 M€ de plus qui seront consacrés en 2022 à la mise en œuvre du *Schéma directeur des usages et services numériques*, et au développement de l'expérimentation relative à l'internet des objets (IoT).

En matière de téléphonie mobile, le dispositif du *New deal mobile* perdure et l'équipe du projet local constitué du SMO, de la Région et de l'Etat continue son travail afin d'optimiser stratégiquement le choix d'implantation des futurs pylônes.

Dans le cadre du programme **santé de proximité** également, l'objectif est d'intensifier l'action du Département, en portant le budget du programme *santé de proximité* à 1,5M€ (+59 % par rapport au BP2021) afin de contribuer à la structuration de l'offre de santé sur le territoire départemental.

Ainsi, des moyens supplémentaires seront consacrés à l'amélioration de l'organisation territoriale de l'offre médicale par le développement de la télémédecine, l'accompagnement financier des postes d'animateurs des contrats locaux de santé et des postes de chef de clinique assistant en Mayenne, l'accompagnement des bacheliers à la première année de santé, le subventionnement d'associations étudiantes ou d'internes pour des événements, le soutien à des actions innovantes de soin et d'accompagnement des personnes fragiles, l'aide matérielle pour l'accueil d'assistants médicaux dans les structures de santé, ainsi que la mise en place d'un dispositif de facilitation des tâches administratives pour les professionnels du soin sur le territoire mayennais.

Par ailleurs, 500 000 € sont prévus afin de participer, en partenariat avec Laval agglomération et l'Agence Régionale de Santé, à un projet d'internat au centre hospitalier de Laval pensé, dans un premier temps, sous la forme d'une résidence modulaire afin de pallier, aussi vite que possible, le manque d'hébergement pour internes et externes sur ce site.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Dépenses						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Territoires	Fonctionnement	Déploiement des équipements et des usages numériques	20 000,00	1 000 000,00	4900,00 %	
		Développement local	622 796,00	725 296,00	16,46 %	
		Habitat	271 450,00	91 900,00	-66,14 %	
		Routes	2 861 610,00	2 920 810,00	2,07 %	
		Santé de proximité	630 000,00	1 000 000,00	58,73 %	
	Fonctionnement		4 405 856,00	5 738 006,00	30,24 %	
	Investissement	Déploiement des équipements et des usages numériques	1 600,00	651 600,00	40625,00 %	
		Développement local	3 067 500,00	1 336 597,00	-66,43 %	
		Habitat	1 360 000,00	2 000 000,00	47,06 %	
		Routes	29 015 300,00	26 916 100,00	-7,23 %	
		Santé de proximité	0,00	500 000,00		
	Investissement		33 444 400,00	31 404 297,00	-6,10 %	
Territoires			37 850 256,00	37 142 303,00	-1,87 %	

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Recettes						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Territoires	Fonctionnement	Déploiement des équipements et des usages numériques	2 900,00	2 900,00	0,00 %	
		Développement local	338 095,00	300 000,00	-11,27 %	
		Habitat	74 900,00	66 675,00	-10,98 %	
		Routes	626 810,00	685 810,00	9,41 %	
	Fonctionnement		1 042 705,00	1 055 385,00	1,22 %	
	Investissement	Développement local	280 000,00	515 000,00	83,93 %	
		Habitat	60 000,00	250 000,00	316,67 %	
		Routes	9 040 300,00	6 941 100,00	-23,22 %	
	Investissement		9 380 300,00	7 706 100,00	-17,85 %	
Territoires			10 423 005,00	8 761 485,00	-15,94 %	

MISSION 3 – PREVENTION ET PROTECTION DE L’ENFANCE

Favoriser la prévention des enfants liés aux risques d’inadaptation médico-sociale des familles et des personnes en proposant aides et mesures pluridisciplinaires.

Protéger en les mettant provisoirement à distance de l’environnement familial et social les mineurs, jeunes majeurs et femmes enceintes ou mères avec enfants de moins de 3 ans lorsque leurs équilibres sont gravement compromis.

La situation générale des programmes de la mission

Le périmètre des deux programmes de la mission a été revisité pour plus de lisibilité et de compréhension.

Les crédits prévisionnels de la mission (40,7 M€) afficheront une progression de 10,3 % de BP à BP, correspondant cependant peu ou prou au niveau des dépenses totales estimées pour 2021, reflétant une activité soutenue des dispositifs de protection de l’enfance et des familles au cours de l’année 2021.

Les recettes (1,37 M€) seront toutefois en baisse au vu des recettes constatées en 2021 en particulier sur l’action mineurs non accompagnés.

S’agissant du programme *prévention et protection des enfants et des familles*, il est à noter que le nombre d’enfants confiés reste stable (1075 au 31 décembre 2020, 1068 au 30 juin 2021). Parmi eux, 234 sont des Mineurs Non Accompagnés. 130 d’entre eux bénéficient d’un contrat jeune majeur (CJM).

Le nombre de jeunes au profil complexe est en progression significative. Face à cette évolution, il a été nécessaire de développer une offre d’accueil complémentaire afin de répondre à ces besoins très spécifiques. Le recours à des structures hors département ou à des MECS éphémères constitue une expérimentation pour engager une réflexion sur des réponses à plus long terme.

On peut considérer que sur la progression globale du programme *prévention et protection de l’enfance* (+10,43 % en dépenses de fonctionnement soit +3 808 381 €), il y a une progression de +5,92 % soit 2 163 000 € qui découle du coût des MECS hors département et des nouvelles prestations. Ces dernières représentent à elles seules une hausse de près de 900 000 €.

En conséquence, les dépenses liées à l’accueil et à l’accompagnement de ces enfants sont en augmentation sensible (près de 25 % pour l’action établissements, +18 % pour les actions socio-éducatives et plus de 60 % pour l’action accompagnements spécifiques).

Par ailleurs, l’impact budgétaire en année pleine des 15 recrutements décidés en décembre 2020 (5 postes "administratifs", 5 postes de travailleurs sociaux, 5 postes "transformation numérique") est à intégrer sur 2022. Il est aussi envisagé de créer deux postes de référents éducatifs pour les placements éducatifs à domicile, un poste de chargé de recrutement pour les assistants familiaux et la pérennisation d’un poste d’agent logistique au SESAME. Soit 19 postes au total dédiés à la seule Direction de la Protection de l’Enfance. L’effort financier sur ces créations serait de l’ordre de 750 000 euros.

S’agissant du programme *prévention protection maternelle et infantile*, il convient de noter que la natalité qui avait connu une baisse significative ces 10 dernières années, tend à se stabiliser aux environs d’un peu plus de 3000 naissances / an.

La transformation numérique constitue une priorité pour la *direction de la protection maternelle et infantile* (DPMI) pour répondre aux évolutions réglementaires récentes, à la nécessité de sécuriser les données de santé (accentuée par la crise sanitaire) et à simplifier les tâches administratives au profit des usagers. Ce projet bénéficie d’un financement de l’agence régionale de santé, prévu par le contrat départemental de prévention et de protection de l’enfance -CDPPE- (350 K€, sur 2 ans, alloués

dans le cadre du Fonds d'intervention régional -FIR-, et versés directement à la *direction de la transformation et de l'innovation*).

La DPMI a fait évoluer son marché de formation « assistants maternels » et l'a ouvert aux assistants familiaux salariés du Département (dans le cadre de la montée en compétences). Par ailleurs, la poursuite des pratiques inhérentes à la simplification des process et des circuits en lien avec le déploiement de la GED est fortement attendue au même titre que la mise en œuvre des actions définies dans le schéma départemental des services aux familles et notamment l'intensification du partenariat engagé avec la CAF sur les projets MAM.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Dépenses

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Prévention et Protection de l'enfance	Fonctionnement	Prévention et Protection des enfants et des familles	36 521 077,00	40 329 458,00	10,43 %
		Prévention Protection maternelle et infantile	354 300,00	352 300,00	-0,56 %
	Investissement		36 875 377,00	40 681 758,00	10,32 %
		Prévention et Protection des enfants et des familles	62 000,00	62 000,00	0,00 %
	Investissement		62 000,00	62 000,00	0,00 %
Prévention et Protection de l'enfance			36 937 377,00	40 743 758,00	10,30 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Recettes

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Prévention et Protection de l'enfance	Fonctionnement	Prévention et Protection des enfants et des familles	1 723 613,00	1 192 613,00	-30,81 %
		Prévention Protection maternelle et infantile	170 000,00	170 000,00	0,00 %
	Investissement		1 893 613,00	1 362 613,00	-28,04 %
		Prévention et Protection des enfants et des familles	12 000,00	12 000,00	0,00 %
	Investissement		12 000,00	12 000,00	0,00 %
Prévention et Protection de l'enfance			1 905 613,00	1 374 613,00	-27,87 %

MISSION 4 – INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

Renforcer la cohésion sociale, agir auprès de nos concitoyens les plus fragiles.

La situation générale du programme de la mission

Dans le cadre de la nouvelle segmentation politique adoptée en juillet 2021, les budgets consacrés à l'action sociale de proximité, soit 426 900 €, ont été intégrés dans le présent programme.

Les dépenses totales de fonctionnement du programme Action sociale de proximité et Insertion sociale et professionnelle s'élèvent à 32 M€, soit +13,3 %) par rapport au BP 2021 au regard notamment de la fin du plafonnement des allocations RSA sur le niveau 2014 qui impacte le budget 2022 pour 4,7 M€. La recette à hauteur de 14,5 M€ reste assez stable.

Bien qu'il soit constaté une progression positive du taux de retour à l'emploi, une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (B.RSA) doit être anticipée au regard de la réforme des allocations chômage.

Par ailleurs, la procédure de plafonnement du versement des allocations RSA (indexé sur l'année 2014 depuis 2016) a pris fin en octobre 2021, ce qui a pour conséquence immédiate l'augmentation des dépenses de l'action RSA-Contrats aidés prévues au BP 2022 (soit +15,70% par rapport au BP 2021).

Les dépenses de fonctionnement des actions *d'insertion sociale et d'insertion professionnelle* sont en progression de +6,95 %, en lien avec la mise en œuvre du plan départemental d'insertion -PDI- et des projets financés dans le cadre du fonds social européen -FSE-.

L'évolution des MASP, mesures d'accompagnement social personnalisé, notamment en termes de durée, vient témoigner d'une dégradation des situations accompagnées et impacte les dépenses de l'action protection des majeurs vulnérables.

Le partage d'informations entre la *direction de l'insertion et du logement* et ses partenaires institutionnels est un enjeu fort en termes d'accompagnement des B.RSA en ce qu'il permet une meilleure réactivité pour la mise en œuvre des accompagnements et l'actualisation des situations.

Les travaux de simplification des process et le passage des dossiers en GED au sein de la *direction de l'action sociale de proximité* visent une meilleure efficience du suivi des parcours des usagers, notamment par le partage des données entre les différents professionnels.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Dépenses					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Insertion et Action sociale de proximité	Fonctionnement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	28 313 714,00	32 097 659,00	13,36 %
	Fonctionnement		28 313 714,00	32 097 659,00	13,36 %
	Investissement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	125 500,00	125 500,00	0,00 %
	Investissement		125 500,00	125 500,00	0,00 %
Insertion et Action sociale de proximité			28 439 214,00	32 223 159,00	13,31 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
--	--	--	--	--	--

Recettes					
----------	--	--	--	--	--

Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Insertion et Action sociale de proximité	Fonctionnement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	14 507 916,00	14 411 652,00	-0,66 %
	Fonctionnement		14 507 916,00	14 411 652,00	-0,66 %
	Investissement	Action sociale de proximité Insertion sociale et professionnelle	75 500,00	75 500,00	0,00 %
	Investissement		75 500,00	75 500,00	0,00 %
Insertion et Action sociale de proximité			14 583 416,00	14 487 152,00	-0,66 %

MISSION 5 – ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

« *Mobiliser les territoires et l'ensemble des acteurs pour préserver l'environnement et les ressources, lutter contre le réchauffement climatique, assurer la qualité de vie des générations futures et garantir l'attractivité de la Mayenne* »

La situation générale des programmes de la mission

La mission *Environnement et Agriculture* met en œuvre ses nombreuses actions dans le cadre de 7 programmes essentiels pour la conduite des objectifs environnementaux de la collectivité.

Ces programmes donneront lieu à une inscription prévisionnelle globale de 19,7 M€, en dépenses, en forte évolution (+42,5 %) notamment sur la section d'investissement (près de +54 %) en raison de la politique volontariste affichée en direction des 4 programmes déchets et énergies, milieux et paysages, mobilités durables, agenda bas carbone. Les recettes sont quant à elles en évolution de près de 9 % (7,9 M€).

Les dépenses du programme **eau** sont stables à 5,87 M€ et ont trait principalement aux subventions eau potable et assainissement versées aux collectivités (5,09 M€). La dépense nette s'établit à 0,9 M€. Le programme sera marqué par l'engagement d'une démarche de projet territorial pour la gestion de l'eau sur le bassin de la Mayenne, l'amplification des aides aux mesures préventives sur les aires d'alimentation de captages, et le lancement d'un appel à projets visant à développer la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. À noter les 1^{ères} subventions engagées pour la construction de la station d'eau potable de Laval agglomération (1 M€). Les recettes du programme demeureront stables (environ 5 M€), avec une recette du fonds d'eau estimée à 4,90 M€ dont 4,77 M€ fléchés vers ce programme.

Les dépenses du programme **déchets et énergie** sont en très nette augmentation à 4,48 M€ (0,68 M€ en 2021). Le nouveau contrat en faveur du développement des énergies renouvelables thermiques -COTER 2-, et le lancement du dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements mobiliseront une enveloppe globale de 2,8 M€. L'année 2022 sera également l'occasion d'accompagner la démarche d'économie circulaire engagée sur les territoires et de préparer les collèges à atteindre les objectifs du décret éco énergie tertiaire. Les recettes progressent également très favorablement, en raison des inscriptions liées à la gestion déléguée des aides de l'ADEME (COTER 2), ou au dispositif d'accompagnement des travaux de rénovation pour les ménages en précarité énergétique (dispositif Pacte -15).

Le programme **milieux et paysages** affiche une forte augmentation en dépenses (+ 12,50 %) accompagnée toutefois d'une diminution de ses recettes (-9,74 %) tenant compte du niveau de la taxe d'aménagement perçue en 2020. Le programme dégage toutefois un léger excédent correspondant à l'affectation d'une partie de la recette de la taxe d'aménagement sur les programmes *ressources humaines* et *tourisme*. Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement aux aides à la restauration des rivières et au bocage / plantation d'arbres, ainsi qu'aux actions sur les ENS (en maîtrise d'ouvrage ou en accompagnement des collectivités partenaires), dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS).

Le programme **sécurité sanitaire** verra ses dépenses de fonctionnement (1,15 M€) en augmentation de 3,14 % par rapport à 2021, du fait de l'augmentation de la participation du Département au budget du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Mayenne (LDA53). Les dépenses d'investissement -isolation par l'extérieur (dans le cadre du plan de relance) et sécurisation des accès au site (hébergeant également certaines collections du service du patrimoine) seront toutefois en diminution (0,3 M€ inscrits contre 0,51 M€ en 2021).

Le renforcement du soutien à l'animation au changement de comportements et la mise en œuvre d'une nouvelle aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) font évoluer

sensiblement les crédits du programme ***mobilités durables*** (+10,6 %). L'année 2022 sera marquée en outre, par la mise en œuvre effective du schéma départemental des mobilités durables (SDMD), avec la réalisation des premiers aménagements cyclables en bord de routes départementales et dans les agglomérations, et le déploiement d'une stratégie de communication en soutien aux actions conduites par les EPCI.

Les dépenses 2022 du programme ***agenda bas carbone*** en hausse très sensible (+303 %) s'établissent à 2,27 M€, pour l'essentiel (1,8 M€) en investissement pour l'accompagnement des projets territoriaux d'expérimentation et le déploiement du réseau gaz lié au développement de la méthanisation en Mayenne. Les dépenses de fonctionnement ont trait à l'intervention de bureaux d'études pour la mobilisation des Mayennais et l'accompagnement de projets.

Les dépenses du programme ***agriculture*** en évolution très soutenue en investissement (24%) mais stable en fonctionnement s'ajustent au calendrier des opérations d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental. L'aménagement foncier lié au contournement d'Ernée, projet routier à maîtrise d'ouvrage de l'État, est porté par le Département avec des recettes équivalentes aux dépenses réalisées.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Dépenses					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Environnement et Agriculture	Fonctionnement	Agenda bas carbone ABC	363 000,00	470 000,00	29,48 %
		Agriculture	561 895,00	533 565,00	-5,04 %
		Déchets et énergies	396 400,00	579 000,00	46,06 %
		Eau	533 000,00	576 000,00	8,07 %
		Milieux et paysages	394 000,00	419 950,00	6,59 %
		Mobilités durables	221 000,00	218 000,00	-1,38 %
		Sécurité sanitaire	1 113 350,00	1 148 350,00	3,14 %
	Fonctionnement		3 582 645,00	3 944 865,00	10,11 %
	Investissement	Agenda bas carbone ABC	200 000,00	1 800 000,00	800,00 %
		Agriculture	593 700,00	738 000,00	24,31 %
		Déchets et énergies	288 000,00	3 898 000,00	1253,47 %
		Eau	5 337 000,00	5 296 000,00	-0,77 %
		Milieux et paysages	726 000,00	840 000,00	15,70 %
		Mobilités durables	2 590 000,00	2 890 000,00	11,58 %
		Sécurité sanitaire	510 000,00	300 000,00	-41,18 %
Environnement et Agriculture	Investissement		10 244 700,00	15 762 000,00	53,86 %
Environnement et Agriculture			13 827 345,00	19 706 865,00	42,52 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Recettes					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Environnement et Agriculture	Fonctionnement	Agenda bas carbone ABC	223 600,00	105 000,00	-53,04 %
		Déchets et énergies	57 500,00	168 750,00	193,48 %
		Eau	4 952 000,00	4 957 000,00	0,10 %
		Milieux et paysages	1 490 850,00	1 313 000,00	-11,93 %
		Mobilités durables	30 000,00		-100,00 %
	Fonctionnement		6 753 950,00	6 543 750,00	-3,11 %
	Investissement	Agriculture	0,00	78 000,00	
		Déchets et énergies	7 143,00	764 242,00	10599,17 %
		Eau	18 000,00	15 000,00	-16,67 %
		Milieux et paysages	48 000,00	76 000,00	58,33 %
		Mobilités durables	400 000,00	380 000,00	-5,00 %
Environnement et Agriculture	Investissement		473 143,00	1 313 242,00	177,56 %
Environnement et Agriculture			7 227 093,00	7 856 992,00	8,72 %

MISSION 6 – SPORT ET CULTURE

Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement personnel des Mayennais par la pratique sportive, par la mise en place et l'accompagnement de projets culturels.

La situation générale des programmes de la mission

Deux programmes mettent en œuvre la politique départementale en matière du sport et de la culture.

Le budget global de la mission sera en très nette diminution après l'achèvement de l'équipement départemental majeur que constitue désormais Espace Mayenne. Les dépenses s'établiront à moins de 8 M€ quand elles atteignaient encore 16,1 M€ au BP 2021. De la même façon, les recettes diminuent très sensiblement.

S'agissant du programme **sport**, la récente période marquée par la crise sanitaire n'a pas épargné les activités sportives. Avec l'ouverture et la labellisation d'Espace Mayenne comme Centre de Préparation des Jeux, la Mayenne dispose d'une tête de pont qui doit avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble du territoire et des équipements. Si les mayennais sont parmi les français les plus sportifs, notamment en nombre de licenciés, les pratiques sportives évoluent, de nouvelles disciplines émergent et le besoin de renforcer la sportivité et l'attractivité de notre territoire est bien réel dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris (JOP 2024).

De plus, une stratégie d'influence auprès des fédérations nationales et internationales pour renforcer le sport de haut-niveau, l'attractivité du territoire et de ses équipements sportifs est une promesse qui peut être tenue grâce à la qualité des infrastructures sportives mais aussi de l'accueil et du professionnalisme des acteurs sportifs. Or dans le même temps, des enjeux d'équilibre territorial et de vieillissement du bénévolat se font jour. Aussi, il s'agira de préparer une stratégie d'héritage qui permette à la Mayenne de capitaliser sur l'élan des Jeux pour moderniser ses équipements, les adapter aux nouvelles pratiques, et enclencher une véritable dynamique locale.

Enfin, la politique départementale qui consiste à contractualiser avec des comités départementaux pour 3 ans doit se poursuivre et s'intensifier, pour donner de la visibilité aux projets sportifs de discipline ou de club. Dans cette perspective de favoriser la mise en réseau et la concertation des acteurs du sport, le Département pourrait proposer aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de définir un projet sportif pour leur territoire et les aider, avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), à le mettre en œuvre.

Pionnière en matière de territorialisation culturelle, la Mayenne est aujourd'hui reconnue pour l'efficacité de cette stratégie qui respecte les contextes locaux et privilégie la concertation. Les projets culturels de territoire garantissent aux mayennais une offre culturelle riche, diversifiée, exigeante et de proximité, notamment auprès des plus jeunes au travers par exemple des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui rencontrent l'adhésion des territoires comme des jeunes et de leur famille. Afin de nourrir cette action territorialisée, Mayenne Culture non seulement met en place des actions d'animation du réseau culturel départemental et produit des outils méthodologiques, mais encore fédère au sein de sa gouvernance associative ces mêmes acteurs du réseau. À l'horizon 2022, il apparaît que les 9 EPCI de la Mayenne sont mobilisés pour définir et mettre en œuvre des projets culturels de territoire qui allient saison culturelle (spectacles vivants, arts plastiques), enseignement artistique et lecture publique.

Pour autant, les vingt derniers mois ont été violents pour la culture : 162 jours de fermeture en moyenne des différents lieux de diffusion (théâtres, salles, expositions, bibliothèques, festivals, cinémas). La reprise des activités culturelles reste incertaine malgré l'acceptation des conditions sanitaires. Pour la saison 2021-2022, les programmateurs culturels jonglent entre les reports de nombreux spectacles ou les annulations d'événements, pour préserver la santé économique des équipes

artistiques et pour poursuivre leur travail de partage des œuvres nouvelles qui traiteront de ces sujets d'actualité. Mais le public oscille entre un besoin viscéral de retrouver le chemin des lieux de culture et une certaine frilosité nourrie de contraintes sanitaires, de désirs de se consacrer davantage à ses proches comme du développement d'offres culturelles numériques à domicile. Le Département doit rester vigilant et accompagner si besoin les acteurs culturels par des dispositifs d'action culturelle ciblée, pour que se rétablissent les liens avec les publics, comme il peut également être moteur d'un renouvellement d'une offre de proximité. Les résultats d'une étude conduite sur les arts visuels portés à connaissance en octobre 2021 alimenteront une politique départementale renouvelée dans le cadre du programme *culture*, mais toujours en lien avec son territoire.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Dépenses					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Sport et Culture	Fonctionnement	Culture	3 729 647,00	3 882 500,00	4,10 %
		Sport	1 256 376,00	2 117 376,00	68,53 %
	Fonctionnement		4 986 023,00	5 999 876,00	20,33 %
	Investissement	Culture	734 500,00	249 500,00	-66,03 %
		Sport	10 389 672,00	1 695 000,00	-83,69 %
	Investissement		11 124 172,00	1 944 500,00	-82,52 %
	Sport et Culture		16 110 195,00	7 944 376,00	-50,69 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Recettes					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Sport et Culture	Fonctionnement	Culture	15 700,00	16 000,00	1,91 %
		Sport	35 000,00	87 613,00	150,32 %
	Fonctionnement		50 700,00	103 613,00	104,36 %
	Investissement	Sport	2 351 825,00		-100,00 %
			2 351 825,00		-100,00 %
	Investissement		2 402 525,00	103 613,00	-95,69 %
	Sport et Culture				

MISSION 7 – AUTONOMIE

Accompagner les personnes en situation de perte d'autonomie.

La situation générale du programme de la mission

Le programme *Autonomie* au sein de cette mission a pour ambition de :

- mieux accompagner le grand âge et le handicap dans nos territoires en entrant dans une logique de parcours ; la santé étant le fil rouge de nos politiques dans ce domaine.
- conforter son rôle de régulateur du parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, d'animateur du réseau des acteurs sociaux et médico-sociaux sur les territoires en lien avec son rôle de chef de file de l'organisation des politiques d'action sociale et médico-sociale confiées par la loi.

Le budget global de la mission Autonomie atteindra 65,4 M€ en dépenses nettes pour l'exercice 2022. Les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 92,4 M€, en augmentation de plus de 5,8 % mais quasiment au niveau des dépenses totales estimées 2021. Le Plan May'Aînés bénéficiera d'une dotation de 6 M€ en section d'investissement. Les recettes exclusivement en fonctionnement s'élèveront quant à elles à 33 M€, en augmentation de près de 3 % par rapport à 2021.

Les objectifs prioritaires pour 2022 visent en conséquence à :

- transformer et adapter l'offre de manière décloisonnée en s'appuyant sur les démarches volontaires des territoires ;
- renforcer la contribution à la régulation des parcours complexes ;
- veiller au maintien d'une approche et d'une réponse globale aux besoins de la personne ;
- garantir une approche de parcours de vie au plus près des territoires.

Le budget de fonctionnement avec 92,4 M€ est en augmentation de 5,84 %, cette évolution est néanmoins à nuancer au regard, d'une part du compte administratif 2020 où la réalisation atteignait 91 M€, et d'autre part, des dépenses globales estimées 2021 -compris DM2- (91,8 M€). Le taux d'évolution du budget 2022 s'établit de fait à + 0,67 % par rapport aux dépenses totales estimées pour 2021.

L'exercice 2022 verra la poursuite du financement des **allocations individuelles de solidarité** dans le cadre du maintien à domicile le plus longtemps possible de la personne âgée. L'action sociale à l'hébergement sera soutenue ainsi que les actions partenariales et la poursuite des actions votées dans le cadre du plan May'Aînés jusqu'au 31 décembre 2022, dans l'attente de l'évaluation du premier plan s'achevant le 31 décembre 2021.

Le Département apportera également son soutien financier au secteur de **l'aide à domicile**, faisant suite à l'évolution des grilles de salaires de la convention collective de la branche. Pour ce faire, il est proposé le vote d'une subvention de soutien d'un montant d'environ 2 millions d'euros.

Sur le champ du **handicap**, la déclinaison opérationnelle des orientations présentées dans le cahier des charges de la transformation de l'offre médico-sociale a pour but de répondre au plus près des besoins des personnes en situation de handicap. Cette transformation de l'offre fera l'objet d'un engagement ou d'une contractualisation dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Un des objectifs est d'accompagner les personnes en situation de handicap les plus autonomes vers le logement de droit commun, en lien avec une société plus inclusive, et la personne handicapée vieillissante vers des UPHV (Unité pour Personnes Handicapés Vieillissantes). Des projets d'habitats inclusifs permettront d'accueillir des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées en toute sécurité respectant leur volonté de rester à domicile.

Le budget 2022 intègre la valorisation financière de création des unités UPHV pour un montant de 108 K€. Les subventions allouées aux associations du secteur du handicap bénéficieront d'une légère évolution pour permettre d'instruire de nouvelles demandes déposées.

Par ailleurs, il est prévu de poursuivre le soutien aux accueillants familiaux par la délégation de suivi (+65 K€), ainsi que la continuité de la démarche « *La Mayenne, territoire 100% inclusif* », les actions de prévention retenues dans le cadre de la conférence des financeurs et du forfait autonomie à destination des Résidences autonomie (840 K€). Enfin, des crédits sont réservés au transport des enfants en situation de handicap (1,64 M€). S'agissant de l'élaboration du prochain Schéma de l'autonomie 2022-2027, il est projeté qu'il s'inscrive dans un schéma unique des solidarités regroupant à minima, les thématiques de l'autonomie, santé et proximité, l'enfance, la famille, et l'insertion.

Les dépenses de la section d'investissement pour 6 M€ en 2022 traduisent la mise en œuvre des 12 mesures du Plan May'Aînés qui se poursuivent :

- renouvellement des immobilisations, et déploiement des actions de soutien à la qualité de vie au travail pour soutenir les EHPAD ;
- déploiement de l'équipement de télémédecine ;
- attributions d'aides pour l'aménagement des logements en faveur du maintien à domicile ;
- mise à disposition de moyens de transports de proximité, à l'échelle des EPCI.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Dépenses						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Autonomie	Fonctionnement	Autonomie	87 323 898,00	92 422 500,00	5,84 %	
	Fonctionnement		87 323 898,00	92 422 500,00	5,84 %	
	Investissement	Autonomie	5 057 500,00	6 018 338,00	19,00 %	
	Investissement		5 057 500,00	6 018 338,00	19,00 %	
Autonomie			92 381 398,00	98 440 838,00	6,56 %	

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Recettes						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Autonomie	Fonctionnement	Autonomie	32 141 491,00	33 064 520,00	2,87 %	
	Fonctionnement		32 141 491,00	33 064 520,00	2,87 %	
Autonomie			32 141 491,00	33 064 520,00	2,87 %	

MISSION 8 – ATTRACTIVITE

Permettre à la Mayenne de trouver les opportunités de son développement et de rester dans la compétition des territoires attractifs.

Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement personnel des Mayennais par la préservation et la valorisation du patrimoine, le développement de l'économie touristique.

Situation générale des programmes de la mission

La mission *Attractivité* met en œuvre ses différentes actions réparties au sein de 4 programmes *Attractivité, Tourisme, Patrimoine et Communication*.

La dotation budgétaire prévisionnelle pour ces 4 programmes évoluera favorablement en 2022 (+12 % globalement et même +30 % en investissement) pour atteindre 6,8 M€ alors que les budgets attractivité et communication resteront stables (chacun 1 M€).

Le programme **attractivité** investit autour du territoire de marque en proposant une ligne de produits « Mayenne », dans les commerces de centre-ville, en grandes et moyennes surfaces et sur l'aire d'autoroute *La Mayenne*. À l'instar des « boutiques officielles », qui proposent des objets iconiques, des signes de reconnaissance, « Aime comme Mayenne » doit donc s'offrir un maximum de visibilité dans le quotidien des mayennais en créant une gamme exclusive de produits à offrir et à s'offrir et susciter ainsi un sentiment de fierté et d'appartenance.

Il entend par ailleurs mobiliser les acteurs du territoire (mise en place d'un « Club des ambassadeurs », afin de fédérer les Mayennais et d'un dispositif d'incentive associé, poursuite du dispositif M PARIS avec le développement d'une politique d'animations. Le programme poursuit également ses actions pour donner de la visibilité au territoire (poursuite des partenariats notamment dans le domaine du sponsoring sportif), à l'image du renouvellement du soutien à Maxime Sorel et le bateau VandB Monbana Mayenne.

Les acteurs du secteur du tourisme ont été fortement touchés par la crise provoquée par la pandémie et l'image de notre territoire avait pu être écornée, voire salie, durant cette période. Le Département avait aussitôt réagi et innové pour leur apporter des réponses adaptées à leurs besoins (opération Miam la Mayenne à croquer ! soutien financier aux EPCI les ayant accompagnés au plus près). L'année 2022 doit être l'occasion via le programme **tourisme** de restaurer le potentiel touristique du territoire et de renforcer son image et son attractivité, en s'appuyant entre autres sur le sport et la culture, ses paysages de qualité et sa vitalité économique.

L'exercice 2022 verra le lancement du 8^{ème} schéma de développement touristique qui se déployera jusqu'en 2027. Des actions, en direction des professionnels et des touristes, pour un tourisme durable, ne manqueront pas d'y figurer pour permettre à la Mayenne de devenir le 1^{er} département bas carbone. Dans l'esprit des Slowlidays®, des ouvertures de nouveaux tronçons inscrits au schéma départemental des véloroutes et des voies vertes, la mise en tourisme de nouvelles maisons éclusières contribueront à l'atteinte de cet objectif. Les sites patrimoniaux du Département renouveleront leurs outils de médiation et de réservation. La refonte de sa tarification par le Département, deux ans après la départementalisation du musée Robert-Tatin et après vingt mois d'une crise sanitaire qui ont vu baisser fréquentation et curiosité malgré l'enrichissement de l'offre de médiation, pourrait avoir un effet d'entraînement auprès des autres sites du territoire.

Le Département entend à travers son programme **patrimoine** poursuivre son accompagnement financier et en ingénierie auprès des propriétaires de patrimoines de caractère qui contribue à forger une image attractive et apaisée du territoire. Mais l'essentiel de l'action départementale en faveur de l'attractivité du territoire passe par des dispositifs emblématiques, à l'échelle nationale, qui fassent

connaître positivement la Mayenne et sa capacité d'innovation. La participation à des compétitions de voile aux côtés d'entreprises mayennaises a renforcé la notoriété de la Mayenne et démontré s'il en était besoin, le goût de notre territoire pour l'action collective. Sans compter bien entendu qu'elle a fait rêver les Mayennais. La mise à disposition d'un lieu, au cœur de Paris, à tous les acteurs mayennais, pour y organiser des rencontres, des conférences, des événements qui mettent au centre la Mayenne et ses talents, participe aussi de cet élan qui développe l'attractivité générale de notre territoire.

Enfin, la collectivité entend poursuivre sa **communication** institutionnelle avec un budget stable et en poursuivant les mêmes objectifs que précédemment, pour :

- **affirmer** : rapprocher les habitants de leur institution départementale en valorisant l'implication de la collectivité à leurs côtés et en rappelant systématiquement la place occupée par la collectivité par une identification et un positionnement clair ;
- **servir** : répondre à ces questions simples, mais centrales : Que fait le Conseil départemental pour moi ? Quels sont les services que la collectivité met à ma disposition, en quoi répondent-ils à mes attentes et comment puis-je y accéder ?
- **associer** : informer en associant la population aux réflexions et projets qui façonnent la Mayenne.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Dépenses					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Attractivité	Fonctionnement	Attractivité	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00 %
		Communication	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00 %
		Patrimoine	771 661,00	795 361,00	3,07 %
		Tourisme	1 313 500,00	1 448 000,00	10,24 %
	Fonctionnement		4 085 161,00	4 243 361,00	3,87 %
	Investissement	Attractivité			
		Patrimoine	1 242 000,00	1 752 000,00	41,06 %
		Tourisme	715 500,00	805 000,00	12,51 %
	Investissement		1 957 500,00	2 557 000,00	30,63 %
Attractivité			6 042 661,00	6 800 361,00	12,54 %

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022					
Recettes					
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %
Attractivité	Fonctionnement	Patrimoine	431 500,00	406 500,00	-5,79 %
		Tourisme	53 800,00	63 420,00	17,88 %
	Fonctionnement		485 300,00	469 920,00	-3,17 %
	Investissement	Patrimoine	90 000,00	210 000,00	133,33 %
		Tourisme	50 000,00		-100,00 %
			140 000,00	210 000,00	50,00 %
	Investissement		625 300,00	679 920,00	8,74 %
Attractivité					

MISSION 9 – ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Investir pour la réussite éducative des collégiens et des étudiants et les sensibiliser aux métiers de l'entreprise. Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement personnel des Mayennais par l'accès à la citoyenneté.

Situation générale des programmes de la mission

La mission *Enseignement, jeunesse et citoyenneté* compte 3 programmes : le programme *Collèges*, le programme *Enseignement supérieur, recherche et innovation* et le programme *Jeunesse et citoyenneté*.

Au niveau global, les dépenses de la mission diminueront légèrement en 2022, atteignant néanmoins près de 20 M€ globalement. Les dépenses du programme collèges sont en baisse en effet de 3,32 % du fait notamment de la réduction des investissements de l'action travaux dans les collèges publics, ramenés à 6,3 M€ (-10 %) après une année 2021 exceptionnelle liée au plan de relance.

S'agissant du programme *collèges*, alors que les effectifs sont en baisse de 2 % dans les collèges publics (9 113 collégiens dans les 27 collèges publics, - 184 élèves) et de 1,2 % dans les collèges privés (6 571 collégiens dans les 14 collèges privés, - 80 élèves) à la rentrée scolaire 2021-2022, le Conseil départemental maintient un engagement fort au bénéfice des collèges publics. Il est à noter une augmentation de 3,79 % des crédits de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2020. S'ajoutent des dotations complémentaires plus en adéquation avec la pratique observée (+25 000 euros pour les vêtements et EPI des agents) et une prise en charge des factures d'électricité liée à la pose de nouveaux panneaux photovoltaïques]. Cette dépense va croissant (+ 55 000 euros) au fur et à mesure de l'équipement des collèges (7 collèges équipés à ce jour). Le Département paie l'électricité et se voit remboursé à due concurrence par les collèges concernés.

Les enjeux 2021 sont forts : il s'agira d'élaborer et mettre en œuvre une réforme du calcul de la DGF, de développer les actions innovantes en faveur des collégiens (« au collège à bicolou », voyages virtuels, Conseil Départemental de la Vie Collégienne...), d'adopter et de mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'Investissement Collèges 2022-2028 ou encore de poursuivre la mise en œuvre du plan numérique collèges 2020-2024. Il s'agira également de poursuivre la politique ambitieuse en matière de restauration marquée par la volonté de proposer 75% de produits locaux, 100% de viande mayennaise, de poursuivre les actions fortes engagées contre le gaspillage alimentaire et enfin de proposer une nouvelle tarification scolaire au quotient.

Le programme *enseignement supérieur, recherche et innovation* augmente de 2,4% en dépenses, témoignant de l'engagement fort et constant du conseil départemental dans ce domaine.

On relèvera en particulier l'inscription d'une enveloppe de 0,98 M€ à l'ESTACA pour le financement de son projet d'extension bâimentaire (participation totale de 4,5 M€), projet qui doit permettre un doublement des superficies, l'accueil de 1100 étudiants (+400). 0,4 M€ sont également inscrits pour accompagner le projet bâimentaire de l'UCO-Laval et 0,175 M€ pour accompagner le projet d'installation d'une antenne de l'Ecole du design de Nantes à Laval. Les crédits dédiés à l'ESIEA font l'objet d'une inscription partielle dans l'attente de la signature de la nouvelle convention triennale 2022-2025 avec l'école. Enfin, il est proposé une baisse de 67 % des crédits versés au syndicat mixte du CUML (45 000 €) en lien avec la volonté du Conseil départemental, tout en conservant son soutien à l'antenne lavalloise de droit et gestion de l'université du Mans, d'ajuster sa contribution aux besoins de la structure qui présente actuellement d'importants excédents en fonctionnement. À cet égard, l'année 2022 sera consacrée à un travail d'optimisation du fonctionnement interne de la structure, en lien avec l'ensemble des partenaires.

L'année 2022 sera également marquée par deux projets structurants, en partenariat avec Laval agglomération et la Région des Pays-de-la-Loire : l'adoption d'un nouveau schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SLESRI) et l'avancement des études préparatoires à la construction d'une maison de l'étudiant sur le site du campus, maison devant offrir de nouveaux services aux étudiants.

Attentif à la vitalité de son territoire et à la vie associative, le Département au titre du programme *jeunesse et citoyenneté* a fait le choix d'étendre le dispositif « Génération 2024 » à tous les niveaux de collégiens. Il conviendra pour autant en 2022 de continuer de faire connaître ces possibilités offertes aux jeunes de développer une pratique culturelle et sportive à proximité de leur lieu de vie et encourager chacun à s'investir dans la vie associative, ferment de démocratie et d'engagements pour tous. Pour autant, les dépenses du programme sont en baisse de près de 25 % en lien avec la suppression des frais de gestion liés à l'ancien chéquier jeunes collégiens.

L'édition 2021 du projet Quatre Régions pour l'Europe aura permis à des jeunes mayennais de vivre une expérience singulière et transnationale en trois dimensions : une dimension physique au Laval Virtual Center, sur les réseaux sociaux mais aussi dans un monde virtuel créé pour cette occasion. Elle aura aussi permis de valoriser ce savoir-faire digital exceptionnel. Mais bien entendu, chacun forme aujourd'hui des vœux pour que reprennent les échanges et les rencontres, et la Mayenne s'y tient prête aux côtés de son partenaire de 30 ans, le Bezirk de Souabe.

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Dépenses						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	Fonctionnement	Collèges	8 245 193,00	8 335 960,00	1,10 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	1 402 159,00	1 214 284,00	-13,40 %	
		Jeunesse et citoyenneté	559 600,00	420 000,00	-24,95 %	
	Fonctionnement		10 206 952,00	9 970 244,00	-2,32 %	
	Investissement	Collèges	8 720 818,00	8 066 172,00	-7,51 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	1 650 500,00	1 911 540,00	15,82 %	
	Investissement		10 371 318,00	9 977 712,00	-3,80 %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté			20 578 270,00	19 947 956,00	-3,06 %	

DONNEES BUDGETAIRES EN CREDITS DE PAIEMENT DU ROB 2022						
Recettes						
Mission	Section	Programme	BP 2021	ROB 2022	Evolution en %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	Fonctionnement	Collèges	155 600,00	225 800,00	45,12 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	363 000,00	295 709,00	-18,54 %	
	Fonctionnement		518 600,00	521 509,00	0,56 %	
	Investissement	Collèges	1 375 000,00	1 300 000,00	-5,45 %	
		Enseignement supérieur recherche et innovation	255 450,00	129 385,00	-49,35 %	
	Investissement		1 630 450,00	1 429 385,00	-12,33 %	
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté			2 149 050,00	1 950 894,00	-9,22 %	